Der Universitätsbibliothek zu Toronto
als Geschenk überreicht
von
der Königlichen öffentlichen Bibliothek
zu Dresden (Königreich Sachsen)
1892

12,347

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/p2histoiredelempir03heisuoft

HG
H473h

HISTOIRE
DE
L'EMPIRE,

TOME III. Seconde Partie.

QUI CONTIENT

Le commencement du Regne de Charles VI. jusques & compris l'année 1718.

Par Monsieur HEISS.

NOUVELLE EDITION.

Augmentée de Notes Historiques & Politiques, & continuée jusques à present.

Par Monsieur V. G. J. D. G. S.

A PARIS.
Par la Compagnie des Libraires.

M. DCC. XXXI.
Avec Approbation, & Privilege du Roi.

24063
5/8/92

TABLE

Du contenu au Tome III. seconde Partie.

SUITE DU LIVRE III.

CHarles *VI.* jusqu'en 1718.

HISTOIRE

HISTOIRE DE L'EMPIRE.

SUITE DU LIVRE TROISIE'ME.

Charles VI.

CHARLES VI. 1711.

IL y avoit long-tems que l'Allemagne ne s'étoit vûë dans la situation, où la mort inopinée de l'Empereur Joseph venoit de la mettre. La politique de la plûpart de ses prédecesseurs leur avoit fait élire un Roi des Romains de leur vivant, afin de perpetuer la Couronne Imperiale dans leur maison: Soit que celui-ci se fiât sur sa jeunesse, dans l'esperan-

CHARLES VI. 1711.

ce d'avoir dans sa posterité encore un fils, ou qu'il crut d'ailleurs que les difficultez qu'il trouveroit pour l'Election de Charles son frere seroient insurmontables, il n'avoit songé jusqu'alors qu'à son interêt particulier, & ne s'étoit appliqué qu'a seconder les projets de l'Alliance dans laquelle il étoit entré. Dans cette conjoncture l'Archiduc occupé à faire la conquête du Roïaume d'Espagne, & livré à la fortune de ses Alliez devoit craindre que son éloignement donnant occasion à des intrigues dans l'Empire, ne lui fit perdre les esperances qu'il y pouvoit avoir de parvenir à la dignité Imperiale, que les Princes de sa maison ont regardé depuis long-tems comme un heritage assuré.

Quoique Charles se trouvât alors hors de l'Allemagne, il ne fut pas moins soutenu par ses amis, & en particulier par le Prince Eugene de Savoye, qui se distingua par son zele dans cette occasion : comme il avoit eu le plus de part aux affaires sous les deux derniers Regnes, les Imperatrices eurent recours à lui pré-

ferablement à tout autre pour se rassurer dans leurs inquiétudes qui n'étoient que trop bien fondées. Ce General étoit déja parti de Vienne pour aller commander la grande armée de Flandres, lorsqu'il apprit la mort de l'Empereur près de Nuremberg, par un Courier du Comte de Herberstein Vice-Président du Conseil de Guerre. Une nouvelle si peu attenduë, & dont les suites ne pouvoient manquer d'intéresser un Prince qui devenoit par là le chef de sa Maison, l'empêcha de continuer sa route, quoiqu'on fut à la veille d'ouvrir la campagne dans les Païs-Bas: Il crut devoir former des projets plus convenables à cet évenement, & sans perdre de tems il se rendit sur le haut Rhin pour prendre des mesures avec les puissances affectionnées à la Maison d'Autriche.

CHARLES VI. 1711.

Dispositions favorables que l'Archiduc Charles trouve dans l'Empire.

Les Electeurs de Mayence, de Tréves & Palatin, avec lesquels ce General s'aboucha, écrivirent de concert à l'Archiduc pour l'inviter de retourner incessamment en Allemagne, où sa presence seroit dorefnavant plus necessaire qu'en Cata-

CHARLES VI. 1711.

Vienne pendant la maladie de l'Empereur, on voulut imiter en quelque façon le Cérémonial qui s'observe dans les Audiences que donne le Grand Visir. Le Prince Eugene envoïa querir l'Aga dans un de ses Caroſſes, précedé & escorté par un détachement des Gardes de la Cour & le reçut assis sous un Dais aïant à ses côtez quelques Membres du Conseil de Guerre. La commission dont l'Aga étoit chargé fut d'assurer la Cour Imperiale de l'amitié du Sultan, & des disposition constantes où il étoit d'observer le Traité de Carlowitz dans tout ce qui pouvoit avoir rapport à l'Allemagne de même qu'au Roïaume de Pologne & à la Republique de Veniſe; que dans ces assurances son maître avoit lieu d'esperer que les Gouverneurs des Places Frontieres entre les deux Empires, ne prendroient point d'ombrages des mouvemens des Armées Ottomanes qui étoient uniquement destinées contre la Moscovie, dont le Sultan prétendoit tirer vengeance par les raisons d'équité qui devoient être connuës à toute la terre.

Le Prince Eugene fait les fonctions de Premier Ministre.

CHARLES VI. 1711.

D'un autre côté on venoit d'apprendre par un Courier de Hongrie que les conferences que l'on tenoit à Debrezin au sujet d'un accommodement avec les mécontens étoient devenuës infructueuses, par la fermeté avec laquelle les Chefs assemblez soutenoient leurs interêts & ceux de la Patrie; qu'ils demandoient pour préliminaires, que l'Empereur fit annuller tout ce qui s'étoit fait à la Diete de Presbourg en 1687. que tous les Decrets émanez de la Cour de Vienne qui pourroient avoir rapport aux affaires de Hongrie fussent reformez; que l'on rétablit les anciennes Loix du Roïaume, de même que les libertez & les privileges de la Nation. On sçut en même tems que le Prince Ragotzi & le Comte Berezini étoient arrivez à Mongatz, après avoir été quelques tems en Pologne; qu'ils avoient convoqué une espece de Diete ou Conseil general, pour y regler les affaires publiques, de sorte que quelque envie que l'on eût à Vienne de calmer les troubles qui agitoient la Hongrie, les obstacles que plusieurs

Ce qui empêche de calmer les troubles de la Hongrie.

CHARLES VI. 1711.

Ministres y apporterent n'avoient point encore permis d'esperer sitôt la tranquillité de ce côté là.

Il n'étoit pas difficile de développer dans cette occasion les vûës d'interêt qui faisoient agir la plûpart des Membres du Conseil Aulique: Ils alloient être à la veille de perdre les grands biens dont ils avoient obtenu la confiscation dans la Hongrie, si sous le zele apparent d'y maintenir l'autorité, ils ne faisoient tous leurs efforts pour traverser les avis de ceux qui opinoient à donner satisfaction aux mécontens: Ils soûtenoient que c'étoit ternir à jamais la gloire de la Maison d'Autriche, si elle permettoit que sa Souveraineté dans la Hongrie se trouvât affoiblie: Que des sujets qui avoient osé prendre les Armes contre leur Prince legitime s'étoient rendus indignes de sa clemence; que la bonté envers des rebelles ne servoit souvent qu'à autoriser la sedition dans d'autres Provinces; que la crainte que l'on avoit de la guerre des Turcs & des mouvemens du Roi de Suede n'étoit qu'un fantôme, &

Motifs des Ministres de l'Empereur pour empêcher l'accommodement de Hongrie.

qu'après tout on seroit toûjours à tems d'accorder aux Rebelles de Hongrie les conditions qu'ils demandoient à present. CHARLES VI. 1711.

La perte du Maître qui entraîne d'ordinaire de la foiblesse dans le Gouvernement, fit naître des sentimens bien plus pacifiques à la Cour de Vienne. Le Comte de Palfi chargé du commandement dans la Hongrie reçût des instructions favorables pour les mécontens, avec ordre de renoüer la negociation, & de conclure l'accommodement avec le Comte Caroli sans attendre que les Turcs fussent en campagne. Il y avoit en effet à craindre qu'en poussant les Hongrois à bout, leur désespoir ne les portât à se jetter sous la protection du Grand Seigneur; on n'ignoroit pas d'un autre côté, que le Roi de Suede avoit lieu d'être offensé de l'inobservation des Traitez dans lesquels il étoit interessé, & on se persuadoit aisément que si ce Prince qui se sentoit appuïé par cette puissance venoit à remporter quelque avantage sur ses ennemis ne trouvât que trop tôt le moïen

CHARLES VI. 1711.

de se venger par le secours qu'il seroit en état de porter aux peuples de la Hongrie. On ne differa donc pas long-tems à faire faire l'accord qui consistoit en une Amnistie de la part de la Cour de Vienne, signée à Zatmar le 29. Avril, & acceptée le 1. Mai par le Comte Caroli & les principaux Officiers qui étoient sous ses ordres, avant même qu'ils eussent pû avoir des nouvelles certaines de la mort de l'Empereur. Cette démarche ne fut pas sans reproche dans la suite de la part des autres Chefs des Mécontens qui taxerent hautement le Comte Caroli d'avoir vendu la liberté du Roïaume, & de s'être fraïé un chemin à sa fortune particuliere en sacrifiant sa Patrie. Aussi le Traité n'eut-il pas tout le succès auquel on s'étoit attendu à Vienne, comme on le verra dans la suite.

Accord fait avec quelques Chefs des Mécontens de Hongrie.

Quoique l'Empereur n'eut point fait de Testament, il avoit declaré l'Imperatrice Doüairiere sa mere, Regente des Etats hereditaires, en presence des principaux Seigneurs de la Cour. Les premiers soins de

L'Imperatrice Mere, chargée des affaires de l'Etat.

cette Princeſſe ſe porterent vers ſon fils l'Archiduc Charles, elle lui fit part auſſitôt de cet évenement, & lui recommanda le ſecret qu'elle crut être neceſſaire, afin qu'il pût prendre ſous main les meſures convenables pour quitter la Catalogne, qui ne devoit plus être un objet pour lui, puiſqu'il ſe trouvoit tant de grands Etats qui l'attendoient avec l'eſperance prochaine de parvenir à la Dignité Imperiale. Elle adreſſa en même tems à toutes les Cours des Lettres Circulaires par leſquelles elle declaroit *que le Roi Charles ſon ſecond fils étoit ſucceſſeur de ſon aîné.* Les Gouverneurs des Places de Hongrie firent proclamer ce Prince en conſéquence des Ordres de la Cour de Vienne, & ſans aſſembler de Diete. Les Chefs des Païs héréditaires en firent de même par le ſerment de fidelité qu'ils exigerent des Troupes & des Tribunaux de Juſtice. Ces premieres démarches furent ſuivies des Lettres touchantes, que l'Imperatrice eut ſoin d'écrire à ce ſujet à la Reine d'Angleterre, au Roi de Suede, à

CHARLES VI. 1711.

CHARLES VI. 1711.

celui de Portugal & aux Etats de Hollande : Ces derniers se trouvant engagez par une politique indispensable à chercher de l'appui dans l'Alliance avec la maison d'Autriche suivant leurs differents interêts, entrerent avec empressement dans le projet que la sagesse & les soins de la Regente alloient ménager pendant cet interregne. Ils écrivirent des Lettres pressantes aux Electeurs, pour les engager de proceder au plûtôt à une Election & de tourner leurs suffrages en faveur du Roi Charles, pour le plus grand bien de la cause commune, en quoi ils les assuroient que leur Conseil étoit conforme aux intentions de la Reine d'Angleterre, qui ne se départiroit jamais de leurs sentimens.

La Hollande s'interesse à l'élection de l'Archiduc.

Toutes ces circonstances paroissoient trop favorables pour que l'on ne se hâtat point de donner un Chef à l'Empire ; l'Electeur de Mayence, comme le premier Archi-Chancelier indiqua l'élection à Francfort sur le Mein, pour le 20. Août, pendant que les Electeurs de Saxe, & le Pa-

latin faisoient les fonctions de Vicaires Generaux de l'Empire, pour l'administration du temporel. Le Duc de Hanover ne fut pas oublié dans les Lettres convocatoires, quoique l'affaire touchant le neuviéme Electorat n'eut point encore été entierement terminée. Il n'en fut pas de même des Electeurs de Cologne & de Baviere; on ne fit aucune mention d'eux dans la convocation pour l'Assemblée Electorale. Quoi qu'on se fût assez attendu à cet oubli dans l'Empire, les deux Princes ne crurent pas devoir demeurer dans le silence; ils ne s'étoient regardé jusqu'alors dépoüillez de leurs Etats & des fonctions de leur dignité que par des Décrets émanez du Conseil Aulique, ce qui paroissoit être uniquement l'effet d'un démêle personnel entre eux & la maison d'Autriche. La conjoncture d'un Interregne les avoit flatté d'un retour plus favorable de la part des Electeurs, d'autant plus qu'ils sembloient être appuïez dans cette occasion de la Bulle d'Or & des anciennes Constitutions de l'Empi-

CHARLES VI. 1711.

Les Electeurs de Cologne & de Baviere ne sont pas appellez à l'élection.

CHARLES VI. 1711.

re. Ils crurent donc qu'il étoit de leur devoir & de leur dignité d'élever leur voix dans une affaire aussi importante, & firent publier une protestation contre l'élection qui pourroit être faite dans cette assemblée, qu'on avoit eu soin d'animer contre la Maison de Baviere, par des vûës d'interêts particuliers, auſquels la mort de deux Empereurs n'avoit point encore apporté de changement.

L'Archiduc confirme la Regence à l'Imperatrice sa Mere.

Quoiqu'il en soit, les nouvelles d'Italie avoient annoncé à Barcellone la mort de l'Empereur Joseph, & elles se trouverent bientôt confirmées par les dépêches de Vienne qui arriverent presqu'au même tems; de sorte que l'Archiduc n'en pouvant plus douter tint un grand Conseil, où il fut résolu qu'il ne partiroit qu'après l'arrivée des secours de Naples & des côtes de Genes, & qu'en attendant, il envoïroit incessamment à l'Imperatrice sa Mere, la confirmation de la Regence pour l'autoriser de nommer un Ambassadeur de la part du Roïaume de Bohéme à la prochaine élection. Il faut

observer ici, que quoique la Dignité Electorale soit attachée à la Couronne de Bohéme, cet Electeur n'assiste qu'aux Assemblées où il s'agit d'élire un Empereur. Il y a plus de deux siécles que les Rois de Bohéme, ne tiennent aucun député au College Electoral, ni aux Dietes de l'Empire, parce que les Princes de la Maison d'Autriche aïant réüni ce Roïaume à leurs Païs héréditaires, ont voulu le rendre indépendant ; c'est pour cette raison que cet Etat n'est point mis au rang de ceux qui contribuënt aux impositions & aux frais communs : les levées de Troupes & de deniers qu'on y fait ne sont destinées que pour le Roi sans que l'Empire y puisse rien prétendre, avec cette réserve néanmoins, que le Roïaume de Bohéme n'est point exemt des frais qui regardent la députation aux Assemblées qui se tiennent pour l'élection des Empereurs ou des Rois des Romains, afin de se conserver par là une voix assurée dans les élections.

Situation du Roïaume de Bohéme à l'égard de l'Empire.

Cependant l'Archiduc incertain du tems auquel il seroit obligé de re-

CHARLES VI. 1711. tourner en Allemagne, crut devoir prendre encore la précaution d'établir un Conseil pour administrer en son nom les affaires d'Etat en Catalogne pendant son absence. Le Prince de Liechtenstein, qui avoit été son Gouverneur, fut nommé Président de cette Regence, & les Conseillers d'Etat furent le Général de Staremberg, les Ducs de Moles & de Cardona avec quelques autres Seigneurs du Païs.

Il y avoit lieu d'esperer, que les motifs que l'on avoit eu de porter la guerre en Espagne, ne devant plus subsister depuis la mort de l'Empereur, qui assûroit en quelque maniere la Couronne Imperiale à son frere, on verroit bien-tôt la paix retablie dans l'Europe. En effet, si les raisons que l'on avoit eües de craindre à l'avenement de Philippe V. que ce Prince ne réünît un jour en sa personne deux Couronnes capables d'allarmer l'Europe, ont pû faire alors assez d'impression sur les esprits pour former une alliance presque générale contre lui, quelle inquietude ne devoit-on pas avoir dans cette

cette occasion, & quelles devoient être les dispositions de toutes les Puissances à la vûë de l'Archiduc, qui, après avoir recüeilli tous les Païs hereditaires de sa Maison, alloit ajoûter à la dignité Imperiale la Monarchie d'Espagne & devenir plus formidable que n'avoit été Charles V. lui même, si les Alliez continuoient à le soûtenir dans ses prétentions: cependant on ne parloit point encore d'aucun accommodement, & la guerre continuoit toûjours avec la même vivacité. CHARLES VI. 1711.

Mouvemens du Prince Eugene, & ses projets pour l'Archiduc.

Le Prince Eugene s'étoit rendu à la Haye dès le commencement du mois de Mai, pour conferer sur la situation des affaires avec les Ministres d'Autriche, ceux d'Angleterre & des Etats Généraux: comme les interêts de l'Archiduc en faisoient le principal objet, il trouva par tout des dispositions si favorables pour ce Prince, qu'il ne fût plus question que de convenir des moiens dont on devoit se servir pour le soûtenir. Il fut resolu que la grande Armée des Alliez resteroit en Flandres sous les ordres de Mi-

CHARLES VI. 1711. lord Malbourough, & que le Prince Eugene retourneroit en Allemagne, pour se mettre à la tête de celles de l'Empire, & empêcher qu'aucun Electeur ou Etat mal intentionné pour la Maison d'Autriche, ne prît occasion de cet évenement pour faire quelques démarches qui pussent traverser les desseins que les Alliez avoient formez de continuer la guerre: que cependant comme il seroit dangereux de risquer une bataille, soit en Flandres, soit en Allemagne, & que dans la conjoncture presente les François ne balanceroient pas de l'accepter, il falloit rester sur la défensive & se contenter d'observer tous leurs mouvemens, en attendant que l'élection de l'Archiduc eût un succès favorable.

Quoique ce Plan eut paru plus convenable à l'état present des affaires, & que le Prince Eugene en eut tout l'applaudissement que meritoit un conseil aussi sage, il en arriva tout autrement, & la campagne des Païs-Bas fut assez vive de part & d'autre, soit que la Reine d'Angleterre aïant formé le projet

dès-lors de rendre la paix à son Roïaume, que les raisons de bienséance pour ses Alliez pouvoient lui faire suspendre les ordres qui venoient de sa part à Milord Malbourough, ne tendissent qu'à tirer des dernieres campagnes tous les avantages qu'elle s'étoit proposez, pour faire ensuite un Traité plus favorable, ou que les vûës particulieres d'ambition du Général Anglois lui-même, ne s'accommodassent pas tout-à-fait de cette tranquillité; ainsi l'Armée des Alliez ne fut pas longtems sans agir. Leur premier dessein éclata sur Arleux, Poste fortifié sur la Riviere de la Senfée : quoique leurs Troupes y eussent été repoussées par les François dans deux occasions differentes, elles ne se rebuterent pas, & y étant revenuës, elles l'emporterent d'assaut le 6. Juillet. Le Siege de Bouchain suivit de près cette expedition, la Place fut investie dès la mie-Août, & après avoir soutenu un feu continuel de près d'un mois, la garnison se trouvant reduite à douze cens hommes, elle capitula le 13. Septembre & se

CHARLES VI. 1711.

Expeditions des Armées en Flandres.

CHARLES VI. 1711.

rendit prisonniere de guerre. L'Armée de France de son côté ne demeura pas sans rien faire ; le Maréchal de Villars qui la commandoit, fit attaquer & détruire les digues de Harlebeck par le Comte de Villars son frere : un petit Camp, que les Alliez avoient formé pour couvrir Arleux, fut surpris. Le Comte de Gassion y mit en déroute dix Bataillons & douze Escadrons, dont il tailla une bonne partie en piéces. Arleux ne tarda pas d'être attaqué & repris par le Maréchal de Montesquiou : l'attaque de ce poste commença à huit heures du matin, & fut poussée si vivement, qu'à une heure après midi les François s'en rendirent Maîtres, l'épée à la main ; la garnison fut faite prisonniere de guerre, & dépoüillée en represailles de ce que les Alliez avoient fait aux François lorsqu'ils s'emparerent de cette Place.

Il se passa moins de choses intéressantes dans les Armées du Rhin, quoique nombreuses de part & d'autre : le Prince Eugene se tenant dans son Camp de Mulberg uniquement

attentif à la tranquillité de l'Empire, & occupé à maintenir les Etats dans les disposition, où il avoit eu soin de les mettre en faveur de l'Archiduc. En effet on se rendit bientôt à Francfort pour l'Assemblée Electorale. Les Electeurs de Mayence, de Tréves, & le Palatin y allerent en personne; on y vit arriver de la part du Roi de Bohéme les Comtes de Windischratz & Kinski. Le Baron de Friesen, le Comte de Vorteren, & le Baron de Haagen y vinrent pour l'Electeur de Saxe. Le Comte de Dhona & le Sieur Henninge de la part de l'Electeur de Brandebourg. Les Barons de Gortz & de Schrader pour le Duc de Hannower, qui exerça dans cette occasion les fonctions de sa nouvelle dignité pour la premiere fois. L'ouverture des conferences pour l'élection d'un nouvel Empereur, s'étant faite le 25. Août, on convint qu'il se tiendroit quatre Séances par semaine: la premiere fut emploïée à examiner les pouvoirs des Ministres qui représentoient les Electeurs absens, on regla ensuite le cérémonial & on

Les Electeurs songent à s'assembler pour choisir un Empereur.

CHARLES VI. 1711. fit quelque legere attention sur les Protestations des Electeurs de Cologne & de Baviere, sur les plaintes de plusieurs autres Membres de l'Empire, à l'égard de l'inexecution des Capitulations Imperiales sous les précedens Regnes, & sur la prétention de l'Electeur Palatin, qui, au préjudice de ce qui a été reglé par le Traité de Westphalie, demandoit à préceder dans le College Electoral, ceux de Saxe & de Brandebourg.

Le reste des séances regla la capitulation que l'on devoit faire signer au nouvel Empereur; & comme les differens griefs proposez de la part des Etats de l'Empire avoient donné à l'Assemblée plus d'occupations qu'à l'ordinaire, l'élection ne put être fixée qu'au 12. d'Octobre, & par ce moïen là elle se trouva prolongée beaucoup au de-là du tems que la Bulle d'Or a eu soin de limiter pour finir une fonction aussi importante, afin de prévenir les inconvéniens qui sont presque inséparables des délais, lorsqu'il s'agit de deliberer sur les grandes affaires d'Etat.

Quoiqu'il en soit, le choix des

Electeurs tomba sur la personne de l'Archiduc Charles d'Autriche frere de l'Empereur défunt pour le placer sur le Trône Imperial. Outre que ce Prince étoit digne de la Couronne par sa naissance & par ses vertus, les raisons de politique ne permettoient pas au College Electoral d'y élever un autre Prince, tandis qu'il convenoit à l'interêt de toute l'Allemagne d'avoir un Chef qui fût assez riche par lui-même pour donner à la dignité Imperiale l'éclat qu'elle doit avoir, & dont les Etats par leur situation naturelle servent de barriere entre les deux Empires. Ce fut ainsi que le Ciel ménagea à ce jeune Monarque une fortune plus assurée que celle qu'il avoit cherché au de-là des mers pour monter sur le Trône d'Espagne, où après tout il n'eût pû se soûtenir qu'autant que ses Alliez se fussent accordez avec son élevation.

CHARLES VI. 1711.

Election de l'Empereur Charles, & les raisons qui l'ont fait élire.

Les démarches particulieres qu'avoit faites le Roi Auguste de Pologne depuis la mort de l'Empereur Joseph n'ont pas laissé lieu de douter que ce Prince n'eût eu quelque vûë de

CHARLES VI. 1711.

mettre son fils sur le rang de ceux qui pouvoient prétendre à la dignité Imperiale. Le Prince Electoral de Saxe s'étoit rendu à Francfort dès le commencement des Assemblées, & n'avoit rien oublié tant par sa grande dépense que par ses soins à se concilier les esprits pour gagner des suffrages en sa faveur. Le Roi son pere pour faire réüssir ce projet, s'étoit assuré du crédit du Czar, du Roi de Dannemarck, de celui de Prusse & des Princes de la Maison de Saxe & de Brunswic. Dans cette vûe il avoit cherché dès le mois de Juillet à faire naître quelque soupçon du changement de Religion de son fils par les conferences qu'ils eurent l'un & l'autre à Prague Capitale de Bohéme avec Annibal Albani, neveu & Nonce extraordinaire du Pape, & où le Cardinal de Saxe-Zeith s'étoit aussi rendu pour ménager l'intrigue ; mais tout ce qu'on put faire ne fut point capable de donner aux Electeurs des impressions contraires aux interêts de l'Empire, & les esperances du jeune Prince s'évanoüirent presque aussitôt qu'elles furent conçuës.

Le Prince Electoral de Saxe a des vûës sur la Dignité Imperiale.

La

CHARLES VI. 1711.

La Cour de Rome attentive à tirer quelque avantage des grands évenemens qui arrivent dans l'Europe, s'étoit flatté que le changement d'Empereur en Allemagne, seroit favorable à ses interêts, & que le Conseil de Vienne ne tarderoit pas d'envoïer des ordres en Italie pour faire restituer au S. Siege la ville & forteresse de Comacchio que les Troupes Imperiales occupoient depuis trois ans. Elle fut bien étonnée d'apprendre que ces mêmes Troupes depuis la mort de l'Empereur Joseph, non seulement avoient renforcé la garnison de cette Ville, mais qu'elles s'étoient encore emparé de Volano & de la Tour d'Argenta, places appartenantes au Pape, & situées dans le Ferrarois, de même que Primaro sur le Pô. Ces nouvelles arriverent à Rome dans le tems même que le Saint Pere sortoit d'un Consistoire, où il avoit nommé Spinola Archevêque de Cesarée, pour aller à Barcelone en qualité de Nonce extraordinaire au sujet de la mort de l'Empereur, & l'on ne s'apperçut que trop dans cette occasion que les

Le Pape se flatte en vain sur le changement d'Empereur.

CHARLES VI. 1711.

maximes de l'Empire n'étoient plus les mêmes pour les Elections des Empereurs, auſquelles les Papes avoient eu autrefois tant de part.

Le Pape cherche à avoir part à l'Election de l'Empereur.

Ce déboir fut bientôt ſuivi d'un autre où la Politique de la Cour de Rome ne fut pas moins déconcertée. Elle avoit crû devoir faire une démarche auprès de l'Aſſemblée Electorale pour prévenir des ſuites encore plus fâcheuſes qu'elle craignoit du côté de l'Italie, & eſſaïer en même tems de ſe conſerver un reſte d'autorité dans les élections. Le Pape pour cet effet avoit envoïé Albani ſon neveu à Francfort revêtu du caractere de Nonce extraordinaire pour recommander aux Electeurs les interêts de la Religion, la reſtitution des Terres du Patrimoine de S. Pierre occupées par les Troupes de la Maiſon d'Autriche, & l'Admiſſion des Electeurs de Cologne & de Baviere au College Electoral, pour que leur Election fut Canonique. Cette Ambaſſade fut regardée par les Princes d'Allemagne comme une démarche hazardée, & ils eurent ſi peu d'égard aux remontrances du

Nonce, que bien loin de lui donner la main comme il le prétendoit par son caractere, ils ne lui firent pas plus d'honneurs qu'à l'Envoyé d'un des plus petits Princes d'Italie : Albani ne se le fit pas dire à deux fois, il sortit de Francfort sans attendre la publication qui devoit être faite pour ordonner à tous les Ministres Etrangers de se retirer de la Ville avant l'Election. Il se servit cependant du prétexte d'aller voir l'armée Imperiale, où le Prince Eugene le reçut avec tous les honneurs imaginables. Mais il n'eut pas sitôt appris la nouvelle de l'élevation de l'Archiduc Charles, qu'il prit la route de Cologne en vertu d'un Bref qui le nommoit Nonce extraordinaire dans cette Archevêché. Quoique cette qualité eut fait admettre un Prélat à Francfort sous le Regne de l'Empereur Leopold, & lui eut même fait avoir les honneurs du pas chez les Electeurs, on n'y eut aucun égard cette fois ci, & on lui refusa toutes les marques de distinction. C'est ainsi que tout est sujet à la vicissitude des tems. Le Pape

CHARLES VI. 1711.

CHARLES 1711. qui autrefois prétendoit disposer à son gré non seulement de la Couronne Imperiale, mais encore des Etats hereditaires des Princes qui avoient eu le malheur de déplaire à la Cour de Rome; n'eut pas dans cette rencontre la satisfaction de se voir rendre dans la personne de son Ministre les premiers honneurs dont il se croïoit en possession.

Le Pape ne fut pas le seul frustré de l'esperance qu'il avoit conçûe de voir adoucir les affaires d'Italie par la mort de l'Empereur Joseph. Les Ducs de Parme & de Modene s'en virent éloignez plus que jamais par un different qui survint entr'eux, & qui donna aux Troupes Imperiales une nouvelle occasion de marquer leur peu de menagement. Ce fut au sujet d'un Fief sur la Riviere de Lenza, que ces deux Princes soûtenoient également leur appartenir; ce Poste fut pris & repris par l'un & l'autre, & leurs Armées étoient les plus animées, lorsque le Général Thaun qui commandoit les Troupes Imperiales en Italie, reçut ordre de la Cour de Vienne d'y mar-

cher avec un Corps d'Armée, pour vuider la querelle. Il s'empara du Fort, & obligea les Princes de se retirer de part & d'autre, sauf à mettre dans la suite leur different à l'arbitrage du Pape & du Grand Duc de Toscane leurs voisins. CHARLES VI. 1711.

Depart de l'Archiduc de la Catalogne.

Cependant l'Archiduc étoit parti le 27. Septembre de Barcelonne, pour se rendre en Allemagne sur les instances réïterées de l'Imperatrice Regente. Il arriva le 7. Octobre sur les côtes de Gennes, & il s'arrêta pendant trois jours à Vado, en attendant que la Republique lui envoïât des Ambassadeurs pour le complimenter & lui donner le Titre de *Roi d'Espagne.* Le Senat s'étoit déja expliqué aux Ministres d'Autriche sur ce sujet, & leur avoit marqué les raisons indispensables qu'il avoit de lui refuser cette qualité: ainsi quoique la Flotte Angloise & Hollandoise, composée de trente Vaisseaux de guerre, se fut presentée à la vûë de Gennes, & que les Troupes qui étoient à la suite du Prince se fussent rangées en bataille devant la Ville, la Republique per-

CHARLES VI. 1711.

sista dans ses premiers sentimens & ne voulut jamais consentir à faire la démarche qu'on en exigeoit; elle se contenta de donner ses ordres pour faire rendre à l'Archiduc les honneurs dûs à sa naissance, & pour lui faire trouver toutes les commoditez tant pour sa personne que pour les Seigneurs de sa suite.

Il débarqua le 12. à S. Pierre d'Arena & s'étant rendu en poste le même jour à Tortose sans s'arrêter nulle part sur le Territoire de Gennes, il arriva le 13. à Milan. Le Duc de Savoye étoit allé au devant de lui à deux lieuës de Pavie; leur entrevûë se fit en pleine campagne & dura plus d'une heure. Ce Prince ne manqua pas de faire valoir à l'Archiduc les services signalez qu'il avoit rendus à la Maison d'Autriche aux dépens de sa propre famille, & lui fit promettre d'accomplir les conditions des Traitez faits avec les deux précedens Empereurs; persuadé que la Couronne Imperiale ne pouvoit lui manquer, quoiqu'il n'eût pas encore des nouvelles certaines de son élection. Ce ne fut que le

Entrevûë de l'Archiduc & du Duc de Savoye.

16. que l'Archiduc apprit son sort par le Prince François de Lorraine, à qui son frere l'Electeur de Tréves avoit dépêché un exprès à Milan pour qu'il fût le premier à sçavoir le succès de l'élection. Le séjour que fit le nouvel Empereur dans cette Ville fut prolongé par l'attente d'un Legat *à Latere* que le Pape devoit lui envoïer pour le complimenter. Le Cardinal Imperiale se trouva chargé de cette commission, qui parut d'autant plus importante à la Cour de Rome que la situation de ses affaires, par rapport à l'Allemagne, étoit fâcheuse, & qu'il falloit se servir de toute la dexterité pour calmer les esprits sans cependant commettre l'honneur du Saint Siege.

CHARLES VI. 1711.

Quoique Charles en traversant l'Italie pour retourner en Allemagne passât par tout *incognitò*, sous le nom de Comte de Tirol, les Ministres d'Autriche n'avoient pas laissé d'insinuer dans toutes les Cours où ils résidoient, que ce Prince resteroit un mois à Milan pour y recevoir les Ambassadeurs qui y seroient en-

CHARLES VI. 1711.

voïez pour le complimenter, & que l'on auroit soin de remarquer ceux qui affecteroient de ne point s'acquitter de cette bienséance. Le Pape se distingua dans cette occasion par les presens que le Cardinal Imperiale apporta de sa part à Charles VI. ils consistoient en une petite cassette enrichie d'or & de pierreries dans laquelle il y avoit une Relique de S. Clement, une Croix de diamans avec un morceau du Bois de la vraïe Croix enchassé sous un crystal, & quelques autres objets de dévotion. Venise, le Grand Duc de Toscane, les Republiques de Luques & de Gennes suivirent l'exemple de Rome. Les Ambassadeurs Genois furent obligez de franchir le pas cette fois là au sujet du titre de *Roi d'Espagne*, & dans le compliment qu'ils firent à ce Prince ils joignirent les deux qualitez de *Majesté Imperiale & roiale Catholique*. Tout le cérémonial s'étant passé à la satisfaction de Charles, il partit de Milan pour continuer son voïage en Allemagne. Il arriva le 20. Novembre à Inspruch Capitale du Tirol, où le

Les Princes d'Italie députent vers le nouvel Empereur à Milan.

Prince Charles de Neubourg Gouverneur du Païs avoit eu soin de convoquer les Etats pour leur faire préter foi & hommage à leur nouveau Souverain avec la solemnité ordinaire.

Promotion de quarante cinq Conseillers d'Etat faite par Charles VI.

Ce fut dans cette Ville que l'Empereur jugea à propos de faire la grande promotion de Conseillers d'Etat pour récompenser les services de plusieurs Seigneurs qui s'étoient distinguez sous le regne de son frere, soit dans le commandement des armées ou dans les differentes occupations du Ministere. Ceux qui eurent part à cette dignité se trouverent nommez dans l'ordre suivant. Le Prince Antoine de Liechtenstein, le Prince Eugene de Savoye, les Comtes de Trantsohn, de Mansfeld, Esterhasi, Jean-Adam de Liechtenstein, Norbert de Kinski, Georges-Adam de Martinitz, Othon-Henry de Traun, Charles-Maximilien de Thurn, Philippe de Dietrichstein, le Cardinal de Lamberg, le Duc de Moles, le Cardinal de Saxe-Zeith, le Comte de Cardona, le Baron Jean Frideric de Seilern, le Comte Phi-

CHARLES VI. 1711.

lippe-Loüis de Zinzendorff, le Comte Wentzel de Vratislau, le Duc de Monteleon, le Comte Jules de Bucelini, le Comte Charles de Walstein, le Prince Cariathi, le Comte Maximilian de Loweſtein, le Comte Gundaker de Staremberg, le Comte Erneſt-Frideric de Windiſtgratz, le Comte Guy de Staremberg, le Comte Maximilian de Martinitz, le Comte de Herberſtein, le Comte de Corſana, le Comte Leopold de Schlick, le Comte Frideric de Sconborn Vice-Chancelier de l'Empire, le Comte de Palma, le Comte Jean-Loüis de Rabutin, le Comte Aloïſe de Harach, l'Archevêque de Valencia, le Comte Charles de Paar, le Comte Rodolphe de Zinzendorff, le Comte Joſeph de Paar, le Marquis del Vaſto, le Comte Charles-Loüis de Zinzendorff, le Duc d'Aquar, le Comte Ilierhaſi, le Marquis Hercules de Prié, le Comte Humbert de Stampa, & le Duc d'Uceda.

Arrivée de l'Empereur en Allemagne & ſon Couronnement.

L'Empereur étant parti d'Inſpruch le 27. Novembre & aïant paſſé à Ausbourg, où il ne reſta qu'un

jour, se rendit le 14. Decembre au Château d'Aschaffenbourg près de Mayence appartenant à l'Electeur de ce nom, celui de Tréves s'y étoit aussi rendu, & on y tint un Conseil extraordinaire pour examiner les dépêches envoïées depuis peu de la Reine d'Angleterre & des Etats de Hollande, qui souhaitoient que l'Empire apportât de son côté toutes les dispositions necessaires à une Assemblée générale pour la paix. L'Empereur s'étoit à la verité assez attendu que ces deux Alliez trouvant dans l'évenement qui le regardoit des motifs d'interêts differens du passé, ne manqueroient pas de les faire valoir dans une occasion aussi favorable; mais comme les maximes de la Maison d'Autriche ne permettoient pas encore de les adopter & de mettre fin à la guerre, on se détermina avant toutes choses à hâter le couronnement du nouvel Empereur, afin qu'il fût plus en état d'agir, soit dans la Diete de Ratisbonne ou dans les Cours des Princes d'Allemagne, & d'empêcher que l'Empire ne se détachât de ses inte-

CHARLES VI. 1711.

CHARLES VI. 1711.

rêts. On ne songea donc plus qu'à donner les ordres nécessaires pour faire couronner ce Prince, & le jour en fut fixé au 22. du mois. La cérémonie se passa à Francfort dans l'Eglise de S. Barthelemi, suivant l'ancien usage, & tel qu'il est rapporté à la suite de cette Histoire. L'Imperatrice avoit eu le soin de faire préparer pour son fils une nouvelle couronne sur le modele de celle que l'on conserve à Nuremberg, & qui a servi au couronnement de tant d'Empereurs, soit que la premiere parût trop antique ou trop pesante pour une cérémonie qui par sa longueur pouvoit incommoder un jeune Prince délicat & fatigué d'un grand voïage.

Les Médailles qui furent frappées au sujet du couronnement de l'Empereur, & dont plusieurs étoient d'or, pour être distribuées aux Electeurs, aux Ambassadeurs & aux principaux Seigneurs qui étoient presens à cette cérémonie, representoient d'un côté le Globe terrestre entouré de nuages avec cette Inscription *Constantiâ & Fortitudine*, sur le revers

on voïoit la Couronne Imperiale avec ces mots, *Carolus Hiſpaniarum, Hungariæ & Bohemiæ Rex, Archidux Auſtriæ, electus in Regem Romanorum, coronatus Francofurti XXII. Decembris* 1711.

Cérémonial de Charles avec les Electeurs.

Les premiers jours après le couronnement ſe paſſerent en cérémonies & en viſites de bienſéance. L'Empereur reçut celles des Electeurs & les leur rendit avec toutes les marques de bienveillance & d'amitié. On remarqua même pour une choſe aſſez particuliere, qu'il les admit à ſa table, quoiqu'il ne fût jamais arrivé juſqu'alors qu'un Electeur eût mangé avec aucun Empereur de la Maiſon d'Autriche, à moins que ce ne fût dans l'appartement de l'Imperatrice, où la table ſe trouve ſervie par les femmes.

Création de Chevaliers de la Toiſon d'or.

Charles pour donner plus d'éclat à ſa nouvelle dignité, fit une promotion conſiderable de Chevaliers de la Toiſon d'or, qu'il nomma la veille des Rois. Ce furent les Ducs de Wolfenbutel, de Modene, & de Guaſtale, le Prince Emmanuel de Savoye neveu du Prince Eugene, le

CHARLES VI. 1711.

Prince de Schwartzenberg, le Prince Bisignano, le Prince de San Severo Sangro, Dom Livio Odeschalchi, Prince de Sirmia & neveu du Pape Innocent XI. le Comte de Kinski, un des Ambassadeurs de Bohéme à cette élection, le Comte de Staremberg, le Comte Rodolphe de Zinzendorff grand Chambellan, le Comte d'Althan, le Comte de Palfi Viceroi de Croatie, le Comte de Thaun, le Comte de Cifuentez, le Comte de Colebrat, le Comte d'Oropeza, le Comte de Santola, le Comte de Coloredo, & le Comte de Paaz General des Postes des Païs hereditaires.

Cette cérémonie fut suivie peu de jours après d'un autre. L'Empereur se rendit à l'Hôtel-de-Ville pour recevoir dans la personne du Magistrat suivant la coutume, les hommages de tout l'Empire. Ce Prince se plaça sur le Trône qui étoit dressé dans la grande Salle, aïant à sa droite le Comte de Zinzendorff, & à sa gauche le Comte de Pappenheim, quelques degrez plus bas étoit le Comte de Schonborn Vice-Chan-

Les hommages rendus par la Ville de Francfort à l'Empereur.

celier de l'Empire avec les Heraults d'Armes. Ce dernier après avoir été recevoir à genoux les ordres de l'Empereur, harangua le Magistrat sur la grace que Sa Majesté Imperiale vouloit leur faire de les admettre à la prestation du serment de fidelité. Surquoi le Sindic de la Ville repondit au nom de tout le Corps, qu'ils étoient prêts de s'aquitter de ce devoir. Un Secretaire de la Chancellerie fit ensuite la lecture d'un Formulaire de serment que les Magistrats prêterent à genoux, après quoi ils furent admis à baiser la main de l'Empereur. Les mêmes hommages furent rendus à ce nouveau Chef par toute la Bourgeoisie dans la grande place où l'on avoit aussi préparé un Trône, & la cérémonie se termina par les acclamations de vive l'Empereur Charles VI. Tout s'étant passé ainsi à la satisfaction de ce Prince, il ne songea plus qu'à partir de Francfort pour prendre le chemin de Vienne, Capitale de ses Etats hereditaires. Il fut conduit à quelque distance hors de la Ville par les Electeurs de Tréves & Palatin

CHARLES VI. 1711.

CHARLES VI. de même que par les Ambassadeurs des Electeurs absens.

1711. L'Empereur s'apperçût de jour en jour qu'en quittant la Catalogne il n'y avoit rien laissé qui fut digne de ses regrets; ses affaires y alloient plus mal que jamais depuis qu'il étoit revenu dans sa patrie: & quoique la saison fut déja fort avancée, le Comte de Staremberg eut bien de la peine à ouvrir la Campagne: Le païs étoit par tout épuisé, les Magasins se trouvoient dépourvûs; les secours que l'Allemagne, l'Angleterre & la Hollande avoient fait esperer depuis si long-tems, étoient trop foibles pour oser faire esperer à ce General de pouvoir former quelque dessein; l'unique parti que Staremberg crut devoir prendre dans une situation aussi fâcheuse, fut de retarder le plus qu'il put l'execution des projets des Espagnols, & de mettre Barcelone & Tarragone hors d'insulte. Il y fit conduire tous les grains & fourrages des lieux circonvoisins, & après y avoir fait faire double & triple retranchemens dans les défilez & à toutes les avenuës, il

Situation où l'Empereur avoit laissé la Catalogne.

y

y posta une partie de son Infanterie, en attendant que les Troupes Angloises nouvellement débarquées fussent rétablies de leurs fatigues, & en état de tenir la Campagne : La Flotte qui les avoit amenées, composée de dix Vaisseaux de Guerre & de quatre-vingt Bâtimens de transport, avoit été battuë par une tempête violente & repoussée en partie sur les côtes de Gennes, & en partie sur celles de Provence & du Languedoc ; plusieurs y avoient échoüez & on y avoit fait une perte considerable de Soldats, de provisions & de munitions de Guerre, ensorte que de sept à huit mille hommes que le Vice-amiral Moris avoit embarquez il n'en étoit arrivé en Catalogne qu'environ quatre mille, foible ressource pour tenter quelque entreprise, & à peine suffisante pour pouvoir se maintenir sur la défensive. Ce fut ainsi que le Ciel même se mit de la partie pour rendre vains les projets des deux plus formidables puissances maritimes. Les Espagnols ne manquerent pas d'en augurer à leur avantage, & de dire que la main de

CHARLES VI. 1711.

CHARLES VI. 1711.

Dieu avoit rendu les efforts de cet armement inutiles pour venger les profanations que les Troupes ennemies avoient exercées dans un Roïaume auſſi religieux, & où le reſpect dû à la pieté & au culte n'avoit juſqu'alors été foulé aux pieds que par les Infideles.

Cependant on étoit convenu d'un échange des Priſonniers faits de part & d'autre en ce païs là, à condition que les Portugais retourneroient en leur Roïaume, que les Anglois & les Hollandois ſeroient embarquez pour être ramenez chez eux, & que les Allemans & Eſpagnols qui voudroient reſter au ſervice de Charles ſeroient conduits à Barcelone. Quoique Stanhope eut été muni d'un pouvoir du Comte de Staremberg pour conclure le Traité d'échange, ce General ne voulut jamais le ratifier, parce qu'il voïoit par là que toutes les Troupes qui avoient été priſes à Brihuëga, & preſque toutes celles de l'aîle gauche qui avoient été faites priſonnieres à la bataille de Villavicioſa, ſeroient renvoïées en Angleterre, en

Le General de Staremberg refuſe l'échange des priſonniers.

Hollande, & en Portugal, & que son armée se trouveroit considerablement diminuée : mais ce refus de ratification produisit un effet bien opposé à ce que le Comte de Staremberg en avoit espéré. Tous ces Officiers & Soldats prisonniers ne sçurent pas plûtôt qu'on vouloit les contraindre de rester en Catalogne, qu'ils declarerent de leur propre mouvement, que puisqu'ils ne pouvoient avoir la satisfaction de retourner dans leur patrie, comme ils avoient eu lieu de l'esperer, il ne leur restoit à present d'autre parti à prendre que de quitter le service de leurs anciens Maîtres, & se jetter dans celui du Roi Philippe V. Toute la penetration du General Staremberg ne pouvoit pas prévoir un coup aussi fatal pour les interêts de son commandement ; il fit tous ses efforts pour le reparer en quelque façon, & ses soins furent si grands, que malgré tous les malheurs qui lui étoient arrivez, & ausquels tout autre que lui eut succombé, il se vit encore en état d'assembler une armée de vingt-sept à vingt-huit mille

CHARLES VI. 1711.

CHARLES VI. 1711.

hommes sans compter les Milices Catalanes. Il est vrai que Charles pour engager ce General à travailler avec plus de zele à ses interêts en Catalogne, l'en avoit créé Vice-Roi avec toutes les marques de distinction; mais il faut dire à la loüange de ce grand Capitaine que le seul desir de la gloire a toûjours animé ses actions, & qu'éloigné de toutes sortes d'interêts, il n'a songé qu'à soutenir l'honneur du Generalat par sa vertu & par un courage superieur à tous évenemens.

Expedition des Armées du Roi Philippes V.

La Cour de Madrid de son côté ne fut pas moins occupée à faire l'ouverture de la Campagne. Le Duc de Vendôme qui devoit commander les Armées du Roi d'Espagne étoit parti de Sarragosse dès le 16. du mois de Juin pour aller en Catalogne, pendant que le Duc de Noailles cherchoit à faciliter la jonction des Troupes qui avoient hiverné dans le Roussillon, & qui étoient destinées à servir en Espagne : Elles netoïerent en peu de jours plusieurs postes, dans les gorges défenduës par les Catalans, & s'étant avancées à la

Sueda d'Urgel Ville Epiſcopale ſur la Segre, la garniſon fut obligée d'abandonner la Place. La Ville d'Arens eut le même ſort; le Marquis d'Arpajon la ſurprit & attaqua enſuite le Château, dont la Garniſon ſe rendit priſonniere de Guerre, de là aïant pouſſé vers Venaſque, il l'emporta aux mêmes conditions: cette derniere Place ſituée ſur un roc eſcarpé ſervoit de retraite aux rebelles d'Arragon, & inquietoit la communication avec la frontiere de France en favoriſant les courſes des Catalans; elle avoit paſſée juſqu'alors pour imprenable, parce qu'on ne pouvoit pas s'imaginer qu'il fut poſſible d'y conduire du Canon. Caſtel Leon tomba à peu près dans le même tems dans la Vallée d'Arens; quoique cette Place ne fut pas à beaucoup près ſi forte que Venaſque. on ne laiſſa pas d'y trouver de la difficulté, les avenuës en étant preſque impraticables. Le Duc de Vendôme ne ſe contenta pas de ces premiers exploits; il entreprit de chaſſer les Troupes de Staremberg du poſte de Calaf d'où elles tiroient des vi-

CHARLES VI. 1711.

CHARLES VI. 1711.

vres en assez grande abondance pour pouvoir subsister, de même que des montagnes circonvoisines qui leur fournissoient des bestiaux : à l'approche de ce Prince, l'armée Allemande abandonna Calaf, & aïant bordée la riviere de Pradel Rey, elle en fut encore repoussée. Le Duc de Vendôme y établit son quartier general, de sorte que les Troupes alliées se trouvant extrêmement reserrées eurent bien de la peine à pourvoir à leur subsistance, & il fallut tous les soins & toute l'habileté d'un parfait General pour se maintenir & ne point absolument quitter la partie.

Ce qui se passe sur la frontiere de Portugal.

Les affaires de Charles n'eurent pas un plus heureux succès cette année sur la frontiere de Portugal. Les Troupes Espagnolles reprirent Carvajalez, ensuite s'étant avancées vers Vinniosa, située à quelques lieuës de Bragance, la Ville & le Château tomberent en même tems, & la Garnison fut faite prisonniere ; il en fut de même de la Ville & du Fort de Puebla sur la riviere de Tora, où l'on trouva des Magazins im-

menſes de toutes ſortes de proviſions; peu de jours après Elvas fut bombardé & tout le païs mis ſous contribution. Le Marquis de Bay quoi qu'inferieur en nombre à l'armée Portugaiſe voulut terminer ſa campagne par une affaire generale en lui preſentant le combat; mais quelque choſe qu'il pût faire, il lui fut impoſſible de l'attirer dans la plaine, ni la faire ſortir du camp avantageux qu'elle occupoit ſur les hauteurs & aux environs de Badajox.

D'un autre côté le General de Staremberg chercha à avoir ſa revanche en Catalogne, par le deſſein qu'il forma de ſurprendre la ville de Tortoſe que le Duc d'Orleans avoit réduite à l'obéïſſance du Roi d'Eſpagne en 1708. Son armée étoit en preſence de celle du Duc de Vendôme près de Pradel Rey, ſans pouvoir ſe joindre à cauſe de la riviere qui les ſeparoit, de ſorte que ne craignant pas d'être attaqué, il fit faire pluſieurs détachemens à ſon armée le plus ſecretement qu'il put, ſous prétexte d'aller aux fourages, ou

Entrepriſes du General Imperial en Catalogne.

CHARLES VI. 1711.

d'escorter les convois des vivres qui lui venoient des côtes de la mer: toutes ces Troupes ainsi détachées avoient eu cependant ordre de se joindre à une certaine distance & formoient un corps de six mille hommes; il ne fut pas difficile au General Wezel qui étoit à la tête de cette expedition, d'approcher de Tortose à la faveur d'un broüillard épais qui s'étoit formé quelques heures avant le jour; ses Troupes entrerent dans le chemin couvert, descendirent dans le fossé sans être apperçuës, se saisirent d'un corps-de-garde qu'ils enleverent, & s'étant emparées de la demi-lune de la porte du Temple, où il n'y avoit point de Troupes, ils avoient déja appuïé leurs échelles à la tour de l'angle du bastion de saint Jean; mais comme cette derniere attaque ne pouvoit pas s'executer sans bruit, la Garnison se trouva bien-tôt sous les armes. Quoique le General Wezel se vît decouvert, il ne se rebuta pas si-tôt, dans l'esperance de lasser, par la vivacité de ses gens, la foiblesse de la Garnison, qui n'étoit composée que de Troupes

pes de nouvelle levée, & qui n'étoit au plus que de quatre bataillons; son espérance se trouva bien-tôt trompée, car la Bourgeoisie s'étant jointe aux Soldats, & y aïant donné toutes les marques de zele & d'attachement pour son Roi par la vigoureuse résistance qu'elle fit, les assaillans furent contraints de se retirer, après avoir perdu bien des Braves,

CHARLES VI. 1711.

L'affaire qui arriva peu de tems après sur Cardonne fut plus heureuse pour le General Staremberg. La Ville qui porte ce nom avec le titre de Duché, à trois lieuës de Solsone, fut attaquée par le Comte de Muret Lieutenant General. Le siege commença dès le 14. de Novembre; dès le 17. tout se trouva prêt pour donner l'assaut à trois attaques differentes, & les retranchemens furent emportez l'épée à la main par les Troupes de France. Il n'en fut pas de même du Château situé sur un rocher escarpé. Staremberg en laissa former le siege sans faire aucun mouvement, & sans paroître avoir dessein de le secourir. Les assiegeans

Staremberg fait lever le Siege de Cardonne.

CHARLES VI. 1711.

étant persuadez par l'inaction de ce General, qu'il abandonnoit cette garnison à sa bonne ou mauvaise fortune, continuerent les travaux & l'attaque pendant près d'un mois pour faire cette conquête à leur aise, lorsqu'au 20. de Décembre le General Allemand s'étant mis à la tête d'un détachement de quatre mille hommes d'élite & d'un plus grand nombre de Miquelets, vint fondre sur le camp des François, lorsqu'ils s'y attendoient le moins, le défit, jetta du secours dans le Château & obligea le Comte de Muret d'en lever le siege.

Propositions de paix de la part des confederez.

Les choses étoient dans cet état sur la fin de l'année 1711. lorsqu'on commença à parler de paix, ou du moins d'une suspension d'armes entre les Princes qui étoient en guerre depuis plus de dix ans. Les premieres démarches en furent faites par la France & l'Angleterre; & quoique ces deux Roïaumes parussent être les plus portez à un accommodement, on peut dire que tous les Princes de l'Europe le souhaitoient avec empressement. Le Roi de Por-

tugal n'aïant encore rien gagné dans cette guerre, & ſes Etats étant tous les jours en proïe, on ne doutoit point qu'il n'allât au devant de la paix, pourpeu que la choſe dépendît de lui, & qu'il y pût conſentir ſans trop intereſſer ſon honneur. Le Duc de Savoye avoit déja obtenu au de-là de ce qu'il eût dû eſperer, & pouvoit compter encore que ſes interêts ſeroient menagez de part & d'autre dans le Traité qu'on projettoit. On offroit à la Hollande toutes les ſûretez & les avantages qu'elle pouvoit ſe promettre raiſonnablement, & qu'elle n'eût pû aquerir que par l'épuiſement de ſes Provinces en continuant la guerre, & en ſe flattant même des ſuccès qu'elle avoit eu depuis quelques années.

CHARLES VI. 1711.

Comme la France étoit d'accord avec l'Angleterre pour rendre la tranquillité à l'Europe, il ne fut plus queſtion que de convenir du Congrez qui devoit traiter un ſi grand ouvrage, & du lieu où on le tiendroit. La Reine Anne avoit propoſé d'abord quatre Villes à Loüis XIV. pour l'Aſſemblée des Plénipo-

CHARLES VI. 1711.

tentiaires, qui étoient Utrecht, Nimegue, Liege & Aix-la-Chapelle. Le Roi par un retour de déference renvoïa le choix à cette Princesse, & lui fit observer cependant qu'il conviendroit de faire trouver les Ministres destinez pour conclure la paix, dans une Place qui ne fût occupée ni par les Troupes, ni subordonnée à des Gouverneurs & Magistrats des Puissances portées à continuer la guerre, & qu'à cela près il donneroit les mains au choix qu'elle en feroit elle-même. Ainsi quoique Liege ou Aix-la-Chapelle fussent mieux situées pour la commodité de ceux qui y étoient interessez, ces deux Villes se trouvant à la disposition de la Maison d'Autriche dont les vûës étoient encore éloignées de tout accommodement, on se détermina aisément pour Utrecht. Les Plénipotentiaires que nomma la France furent le Maréchal d'Uxelles, l'Abbé de Polignac depuis fait Cardinal, & Menager, connu dans la suite sous le nom de Comte de S. Jean. Ceux de la Reine d'Angleterre, l'Evêque de Bris-

La Ville d'Utrecht, marquée pour le lieu du Congrez.

tol & le Comte de Strafford. Le Comte del Borgo, & Meillaredo pour le Duc de Savoye. Messieurs Buis, Vanderdussen, Goslinga, & Renswoude de la part de la Hollande. Quoique tous ces Ministres se fussent rendus à Utrecht dès le mois de Décembre de cette année, ils ne purent commencer si-tôt les conferences, parce qu'on y attendoit ceux du Roi de Portugal, de quelques Princes & Etats d'Allemagne & d'Italie; car pour l'Empereur il refusa tout accommodement, & crut ne devoir pas démentir la politique de sa Maison, qui lorsqu'elle n'a pas été elle-même l'arbitre ou le premier mobile de la paix, a toûjours cherché à faire son traité séparément; de sorte que les Assemblées ne purent s'ouvrir que le 29. Janvier de l'année suivante.

CHARLES VI. 1711.

Le tems qui se passa jusques là ne fut pas cependant emploïé inutilement, & les Ministres trouverent à propos de faire un reglement touchant l'ordre qu'on observeroit pendant la tenuë du Congrez, pour obvier aux incidens qui pourroient

CHARLES VI. 1711.

naître tant du côté du cérémonial, que de quelques autres points préliminaires, dont l'observation est si nécessaire dans ces sortes de rencontres. Comme cet ouvrage ne sçauroit être qu'utile à la posterité par les sages précautions qu'il renferme, on a crû le devoir inférer ici tel qu'il a été dressé dans ses treize Articles.

Reglement fait entre les Plenipotentiaires assemblez au Congrez d'Utrecht.

I. Les Prénipotentiaires viendront au Congrès dans un Carosse à deux chevaux & peu de suite. Ils entreront dans la Maison de Ville par la porte qui conduit à leur appartement dont ils sont convenus pour leur commodité; & pour éviter toute contestation entre les cochers, ils rangeront leurs carosses du côté par où leurs Maîtres seront entrez.

II. Toutes les conférences se tiendront sans cérémonie, en sorte que les Plénipotentiaires s'assiront du côté de leur entrée dans la salle où il n'y aura ni haut ni bas bout: mais ils seront tous ensemble indistinctement & pêle mêle.

III. On empêchera les querelles de part & d'autres entre les cochers

CHARLES VI. 1711.

» & bas domeſtiques, auſquels il ſe-
» ra même ordonné de ſe traiter &
» recevoir réciproquement avec
» douceur & honnêteté, & d'être
» diſpoſez à ſe rendre mutuellement
» toutes ſortes de ſecours & de ſer-
» vices en toute occaſion.

IV. Lorſque deux caroſſes ſe ren-
» contreront dans des endroits trop
» étroits pour y paſſer l'un & l'autre
» en même tems, loin de diſputer à
» qui prendra le deſſus, ou à qui paſ-
» ſera le premier, & de cauſer ainſi
» aucun embarras, les cochers ſeront
» obligez au contraire d'ouvrir & de
» faciliter réciproquement le paſſa-
» ge autant qu'il leur ſera poſſible, &
» celui qui aura été le premier averti
» de la difficulté, s'arrêtera & ſera
» place à l'autre, s'il paroît qu'il la
« puiſſe faire plus facilement de ſon
» côté.

V. Dans les promenades tant de-
» hors que dans la Ville, on obſer-
» vera la coutume établie entre ceux
» qui s'y rencontrent, de conſerver
» la droite chacun de ſon côté auſſi
» bien que dans les ruës & dans les
» chemins publics, & generalement

CHARLES VI. 1711.

» par tout ou cela se pourra commodément, sans la moindre contestation ni aucune affectation de préséance.

VI. Les Pages, les Valets de pied & generalement tous les gens de livrée ne porteront ni bâtons ni armes ; comme épée, coûteaux, pistolets de poche, ou autre de quelque espece que ce puisse être, cachez ou à découvert, tant dans la Ville qu'aux promenades. Au surplus, il sera défendu à tous les domestiques de sortir la nuit après dix heures, à moins que ce ne soit par l'ordre exprès, ou pour le service de leurs Maîtres; desorte qu'on en puisse autrement trouver aucun hors de la maison à des heures indues, & ceux qui contreviendront seront punis severement & châtiez sur le champ.

VII. Lorsque quelque domestique des Plénipotentiaires aura été convaincu de quelque crime capable de troubler la tranquillité publique, le Plénipotentiaire à qui il appartiendra renoncera à son droit de le punir lui-même, & en se

CHARLES VI. 1711.

» dépoüillant de toute protection ou
» privilege, sera ensorte qu'il soit re-
» mis entre les mains du Juge ordi-
» naire du lieu où le délit aura été
» commis, soit à la Ville ou ailleurs,
» & demandera même qu'il soit pro-
» cedé contre le coupable suivant
» les loix établies : & si dans le mê-
» me cas l'Officier Criminel, vulgai-
» rement appellé *Schout*, arrêtoit
« quelqu'un en flagrant délit, soit
» par lui-même, soit par ses Officiers
» ou autres, il leur sera permis de
» s'en saisir, & même de le mettre
» en prison, quoiqu'il le reconnois-
» se pour être domestique ou de la
» suite de quelque Plénipotentiaire,
» jusqu'à ce qu'ils en puissent avertir
» son Maître, ce qu'ils seront obligez
» de faire aussi-tôt & sans aucun re-
» tardement. Le même se fera (à
» quoi le Schout est aussi requis) en
» cas qu'on trouve quelqu'un des-
» dits domestiques de nuit dans les
» cabarets, ou lieux suspects après
» que la grande cloche aura achevé
» de sonner. Après quoi ce que le
» Plénipotentiaire ordonnera sera
» executé, soit qu'il desire qu'on re-

CHARLES VI. 1711.

» tienne son domestique dans les » prisons ou que l'on le relâche.

VIII. Si quelque domestique de » Plénipotentiaire faisoit insulte ou » querelle à quelque autre domesti- » que d'un autre Plénipotentiaire, » l'Agresseur sera aussi-tôt remis au » pouvoir du Maître de celui qui au- » ra été attaqué ou insulté, & il en » sera justice comme il le jugera à » propos.

IX. Tous les Plénipotentiaires fe- » ront défendre sévérement à leurs » domestiques, tant Gentilshommes » qu'autres, d'avoir entre eux aucu- » nes querelles ni démêlez, & s'il s'en » découvroit, nonobstant ces défen- » ses, quelqu'un qui fût assez hardi » pour se mettre en état d'en sortir » par la voïe des armes, il sera à l'inf- » tant chassé de la maison du Pléni- » potentiaire & même de la Ville, » sans aucun égard à ce qu'il pour- » roit alleguer pour excuse, soit de » l'excès de l'affront ou de ce qu'il » auroit été attaqué le premier, & il » sera même obligé de répondre sur » la plainte qui en aura été faite de- » vant le tribunal de son Prince na-

» turel, où il sera puni selon les loix. CHARLES VI. 1711.

X. Les Maîtres de côté & d'autre » s'entrepromettent de ne point re- » cevoir dans leur service aucun do- » mestique qui aura été chassé par » son Maître.

XI. Si quelque Ministre souhaite » de faire punir aucun de ses valets » par la prison, les Magistrats seront » priez de le mettre pour un tems à » la prison de la Ville aux dépens du » Ministre.

XII. On est d'accord que les ca- » rosses se rangeront devant la mai- » son de Ville, selon qu'ils arrive- » ront, laissant toûjours assez de pla- » ce pour que ceux qui suivent puis- » sent commodément aborder & se » ranger ensuite, ensorte qu'il reste » un passage suffisant entre les caros- » ses & la maison.

XIII. Tout ce que dessus, dont » on est convenu d'un commun ac- » cord pour la police & le bon or- » dre de cette Assemblée, ne pourra » être allegué pour exemple, ni tirer » à conséquence en aucun autre lieu, » tems ou conjoncture differente, & » personne n'en pourra prendre a-

CHARLES VI. 1711.

» vantage, non plus qu'en recevoir » préjudice en aucune autre occa- » sion.

Politique de la Maison d'Autriche quand il s'agit de faire la paix.

Quoique l'on n'ignorât pas à la Cour de Vienne les démarches sérieuses qui se faisoient à Utrecht pour parvenir à la paix, l'Empereur, outre les motifs en général qu'il trouvoit dans les maximes de sa Maison, en avoit de particuliers & d'essentiels dans cette occasion pour differer tant qu'il pourroit à la conclure. Il avoit été jusqu'alors sous la tutelle, pour ainsi dire, de l'Angleterre & de la Hollande; mais devenu chef de l'Empire, il falloit faire connoître qu'il s'en étoit entierement soustrait, & qu'il ne convenoit plus à sa dignité de recevoir des impressions des Puissances Etrangeres qui lui étoient inferieures. La dissipation & les grandes dépenses de son Prédecesseur, jointes à l'avidité de quelques Ministres, n'avoient rien laissé dans l'Epargne : quoique la plûpart des Regimens Imperiaux n'eussent point été païez, il étoit d'une conséquence infinie qu'à son avénement il donnât des marques

de générosité & de justice à l'égard des Troupes, ce qu'il ne pouvoit faire qu'en continuant les taxes sur ses Roïaumes hereditaires pour soûtenir les frais d'une guerre qu'il disoit ne pouvoir point encore finir à moins de sacrifier l'honneur de la Nation & la liberté de l'Europe. Il crut d'ailleurs devoir prévenir les esprits en sa faveur, persuadé que l'idée d'un Prince guerrier est toûjours celle qui frappe le plus, sur tout dans un nouvel établissement où les Grands aussi bien que le peuple attentifs à ces premieres démarches, jugent de toute la suite d'un regne par ces commencemens. Enfin les précautions qu'il crut être obligé de prendre à l'égard de la Catalogne, où il avoit laissé l'Imperatrice sa femme, fut un des motifs les plus interessans pour lui faire prolonger la guerre. Quoiqu'il prévît par les dispositions où se trouvoit pour lors l'Europe, qu'il seroit forcé d'abandonner cette Province à sa mauvaise fortune, il ne laissa pas de lui promettre par des lettres réïterées la continuation de ses soins pour la

CHARLES VI. 1711.

CHARLES VI. 1711.

maintenir dans ses privileges & lui faire renouveller le serment de fidelité qu'il en avoit reçu; ensorte que ces peuples bien loin de craindre que l'éloignement de ce Prince & son élevation sur le Trône Imperial pussent jamais leur être desavantageux, ils se flattoient au contraire de trouver dans ce changement un nouveau soûtien qui devoit les garantir de tous les événemens dont ils étoient d'ailleurs menacez.

Dans ces dispositions Charles n'oublia rien pour traverser une paix que la plûpart de ses Alliez recherchoient avec empressement. Il adressa pour cet effet un écrit en forme de Manifeste aux Electeurs & Princes de l'Empire, de même qu'aux Etats de Hollande, où il se plaignoit du procedé de la Reine d'Angleterre, avec laquelle il avoit formé son alliance, à condition qu'elle ne se départiroit pas de ses interêts que la Monarchie d'Espagne ne fût réünie à sa Maison. Il exposoit en même tems que l'ennemi affoibli par tant de mauvais succez qu'il avoit eus dans les dernieres Campagnes ne

L'Empereur éloigne la Paix autant qu'il peut.

pouvant plus se soûtenir long-tems, il ne falloit point s'éloigner du premier projet qui avoit été de porter la guerre jusques dans le cœur de la France. Après tout, s'il étoit necessaire d'en venir à un Traité, que ce fût du moins à condition que les préliminaires proposez à la Haye & à Gertuidenberg y servissent de fondement & de base sans y souffrir la moindre altération. Ce fut sur ce principe que le Comte de Gallas Envoïé de l'Empereur à la Cour de Londres, eut ordre de son Maître de regler toutes ses démarches. En effet la Reine Anne n'eut pas plûtôt approuvé & accepté les préliminaires de la paix & nommé les Plénipotentiaires qui devoient la regler, que ce Ministre ne garda plus aucunes mesures Son zele, sans doute trop outré, l'aïant porté à blâmer hautement la conduite de cette Princesse en des termes peu convenables à la dignité d'une Souveraine, jusqu'à tenter même de former une cabale, pour donner atteinte à une des plus grandes prérogatives de la Cour d'Angleterre, qui est le

Démarche du Comte de Gallas à la Cour de Londres.

CHARLES VI. 1711. pouvoir absolu de faire la paix, ou de déclarer la guerre sans consulter personne. La Reine lui fit dire d'une maniere juridique que l'entrée de sa Cour lui seroit dorénavant interdite, & que si par la suite l'Empereur avoit quelque négociation à faire proposer, ce seroit par le canal d'un autre Ministre.

1712. Charles ne voulut pas paroître sensible à l'exil du Comte de Gallas, & témoigna même par son rappel précipité qu'il desavoüoit sa conduite, quoiqu'au fond il n'eût agi que suivant les instructions qu'il avoit reçuës du Conseil de Vienne. Il envoïa en sa place dès le commencement de l'année 1712. le Prince Eugene de Savoye qu'il chargea de tous les ordres necessaires pour rompre, s'il étoit possible, les mesures qu'on avoit prises en Angleterre pour conclure la paix. Les tentatives de ce General, quelque bon accüeil qu'il trouvât à cette Cour, furent aussi infructueuses que celles de son prédecesseur, & quoi qu'il pût faire par ses Mémoires réïterez auprès de la Reine, elle ne voulut jamais

Le Prince Eugene va à Londres pour déconcerter les projets de Paix.

jamais consentir à faire revenir ses Ministres du Congrez d'Utrecht. Cependant pour ne point s'attirer les reproches de ses Alliez d'avoir fait une démarche trop précipitée & leur donner tout le tems d'examiner leurs veritables interêts, elle fit faire tous les préparatifs comme à l'ordinaire pour la Campagne prochaine. Le Duc d'Ormont fut déclaré Generalissime de ses Troupes à la place de Milord Marlbouroug qui venoit d'être disgracié avec toute sa famille.

Motifs de divers Princes dans l'Empire pour continuer la guerre.

Les difficultez que l'Empereur rencontra dans son projet de continuer la guerre, ne furent pas à beaucoup près si considerables du côté de l'Empire. La plûpart des Princes & Electeurs ne se séparerent pas de son alliance, soit qu'ils y trouvassent des avantages personnels, ou qu'ils eussent d'ailleurs des interêts à ménager par rapport à leurs Etats & à l'investiture des hauts fiefs que le nouvel Empereur n'avoit point encore donnée, ou enfin par la crainte d'encourir l'indignation de la Cour de Vienne dont ils avoient des exemples assez récens.

CHARLES VI. 1712.

L'affaire de la succession du Duc de Saxe-Cobourg mort sans enfans, & dont les Ducs de Saxe-Gotha & de Saxe-Miningen se prétendoient également heritiers, quoique naturellement dévoluë aux décisions de la Diete de Ratisbonne, devoit selon toute apparence être reglée par le Conseil Aulique, comme presque toutes les affaires les plus importantes de l'Empire l'avoient été depuis long-tems, & tenoit par conséquent les Princes des differentes branches de cette maison dans une dépendance plus étroite à l'égard de l'Empereur. Le Duc de Hanover venoit de s'emparer depuis peu du Château & de la ville de Peina, de même que de celle de Hildesheim, sous prétexte que le Chapitre n'avoit pas executé certains articles d'un Traité fait avec ce Duc : les plaintes en avoient été portées à la Cour de Vienne aussi bien que contre le Duc de Wolfembutel, qui s'étoit saisi de Brakel, d'Alcfeld & de Cron qui sont de la dépendance de l'Evêché de Hildesheim. Ce fait regarde notre Histoire d'assez près pour le rap-

porter ici en peu de mots.

CHARLES VI. 1712.

En 1521. la Diete generale de l'Empire assemblée à Worms, après les formalitez ordinaires, mit au ban de l'Empire l'Evêque & le Chapitre de Hildesheim, & les déclara l'un & l'autre déchus de la possession de tous fiefs & benefices. Cette Déclaration faite, la Maison de Brunswic-Lunebourg fit l'acquisition de cet Evêché en 1523. & le posseda jusqu'en 1643. que par l'entremise de l'Empereur Ferdinand III. les Ducs de Brunswic le remirent à Ferdinand Electeur de Cologne, qui en fut nommé Evêque, mais ce fut à condition que les Protestans qui y avoient été établis sous la domination de ces Princes y fussent dans la suite maintenus dans l'exercice libre de leur Religion. La même clause fut renouvellée & confirmée en 1651. par le Traité qu'on nomma *Le Recez Consistorial*, & ratifié en 1652. par Maximilien-Henry Electeur de Cologne, alors Evêque de Hildesheim. On y ajoûta même qu'outre que les Protestans joüiroient de la liberté d'exercer leur Religion sur le pied

CHARLES VI. 1712.

de 1624. les affaires consistoriales ne seroient plus du ressort de la Chancellerie de l'Evêque ; mais qu'elles seroient jugées par un Consistoire particulier établi à cet effet. Cependant au préjudice de cet accord, le Chapitre avoit fait démolir depuis peu une Eglise Lutherienne, dont ces mêmes Princes demandoient le rétablissement, & le maintien de tous les droits & privileges des Protestans de la Confession d'Ausbourg. L'affaire étoit également importante & délicate dans les commencemens d'un regne où il sembloit que les Protestans cherchoient à tater le nouvel Empereur sur les dispositions où il pouvoit être à leur égard, dans la crainte où ils étoient que le long séjour que ce Prince avoit fait en Espagne ne lui eût inspiré des sentimens opposez à ceux de ses Prédecesseurs, & éloignez de la condescendance que la Maison d'Autriche, par une politique indispensable, avoit toûjours eu pour leur Religion depuis qu'elle s'étoit fortifiée en Allemagne. Cependant l'Empereur étoit devenu

Attention pour les Princes Protestans de l'Empire.

CHARLES VI. 1712.

l'arbitre de leurs differends, & il en pouvoit suspendre la décision autant que ses interêts l'exigeoient par rapport au besoin qu'il pouvoit avoir de leur alliance & de leurs Troupes pour la continuation de la guerre.

Celui de tous les Princes d'Allemagne qui s'y livra avec le plus de zele fut sans contredit l'Electeur Palatin; il ne fallut point de ménagemens ni d'instances auprès de lui, & ses interêts particuliers l'y engageoient assez par eux-mêmes. Il s'agissoit de se maintenir dans la donation que l'Empereur Joseph lui avoit faite dès l'année 1708. du haut-Palatinat de Baviere, & des prérogatives attachées à cet Electorat, dont il ne pouvoit continuer de joüir qu'à la faveur de la guerre, puisqu'il ne pouvoit douter qu'une des premieres conditions du Traité de paix qui concerneroit l'Empire, ne fût le rétablissement de cet Electeur dans ses Etats. Ce fut ainsi par des vûës differentes d'engagemens, que la Cour de Vienne sçut encore retenir dans son alliance la plus forte partie

CHARLES VI. 1712.

de l'Empire, pendant que la plûpart de ſes Alliez au dehors ne ſongeoient qu'à mettre l'Europe dans le calme.

Quoiqu'il en ſoit, l'Empereur étoit retourné dès le 26. Janvier à Vienne Capitale de ſes Etats hereditaires. Il y fut reçû ſans cérémonie, de même que dans toutes les autres Villes par où il avoit paſſé, parce qu'il avoit défendu de faire aucuns préparatifs pour ſa réception; afin que les peuples en épargnant cette dépenſe, fuſſent plus en état d'augmenter le don gratuit qu'il leur fit demander pour la continuation de la guerre. Car quoique la face des affaires eût bien changé depuis la mort de ſon Prédeceſſeur, & qu'il eût reconnu par lui-même, lorſqu'il fut à Madrid, l'impoſſibilité de monter jamais ſur le Trône d'Eſpagne contre le gré de la Nation, il ſe flattoit encore qu'à ſon exemple & à celui de pluſieurs Princes de l'Empire, non ſeulement les Cercles, mais même les Anglois, les Hollandois, le Roi de Portugal & le Duc de Savoye augmenteroient leurs

L'Empereur retourne à Vienne au commencement de 1712.

Troupes & feroient un dernier effort jusqu'à ce qu'il eût retiré de cette guerre du moins une partie des avantages qu'il s'en étoit promis. CHARLES VI. 1712.

Il étoit averti cependant tant par le Prince Eugene que par son Ministre à la Haye, que les Conferences d'Utrecht avoient commencé avec succès, de sorte que sa politique crut devoir se conformer en quelque façon, du moins en apparence, aux vûës generales de toute l'Europe qui ne respiroit que la paix; outre qu'il ne risquoit rien d'avoir part au Congrez, il étoit à propos pour ses interêts qu'il sçut par ses propres Ministres ce qui s'y passeroit, & qu'il developât par ce moïen les intentions secretes de chacun de ses Alliez pour être en état de prendre des mesures plus justes. Ces raisons le déterminerent enfin à nommer aussi ses Plenipotentiaires qui furent les Comtes de Zinzendorff, de Consbourg & de Goës. On ne manqua pas d'ajouter à leurs instructions qu'ils formassent tous les obstacles qu'ils pourroient, & fissent traîner la negociation jusqu'à ce que les puissances interessées

CHARLES VI. 1712.

à continuer la guerre eussent fait les préparatifs necessaires pour l'ouverture de la Campagne.

Il paroissoit en effet que presque tous les Alliez de l'Empereur avoient été portez à l'envie les uns les autres à rendre le Traité difficile, par les demandes outrées qu'ils firent d'abord, & ausquelles on ne pouvoit donner les mains sans détruire les maximes de la plus saine politique, & anéantir cet équilibre necessaire dans l'Europe, que de certaines puissances ont tant de soin de reclamer, lorsqu'il s'agit de se liguer contre un Prince dont les forces leur deviennent suspectes. Comme ces demandes ont été pour la plûpart faites par les Alliez de la Maison d'Autriche, on a cru devoir les inserer ici comme un fait qui interesse particulierement l'Histoire, puisqu'elles nous découvrent les vûes & les interêts de chaque puissance confederée, qu'elles renferment les motifs qui les ont fait agir, & qu'en les confrontant avec les Traitez qui les ont suivis, l'Histoire nous apprendra que les Princes ne doivent jamais

Demandes formées au Congrez d'Utrecht, par les Puissances de l'Europe.

mais se prévaloir du succès de leurs armes, puisqu'une seule campagne peut rendre vaines les Conquêtes les plus rapides, & confondre la confiance qui paroît la mieux établie.

Demandes de l'Empereur.

» 1°. Que la France soit dépoüillée de tout ce qui lui a été cedé » ou attribué par les Traitez de » Munster, de Nimegue & de Riswic » qui peut avoir été autrefois possedé ou par l'Empire ou par les » Princes de la Maison d'Autriche.

» 2°. Que la France rende tout » ce que le feu Duc de Lorraine » Charles IV. a cedé autrefois à la » Couronne de France avec cessation de toute obligation feodale » d'hommage & de vassélage, dont » l'Empereur se reserve une plus » grande explication.

» 3°. Que l'Empereur sera mis en » possession de toute la Monarchie » d'Espagne, telle que la possedoit » le Roi Charles II. sauf néanmoins » les conventions faites ou à faire

CHARLES VI. 1712.

» avec le Roi de Portugal, le Duc » de Savoye, la Reine d'Angle- » terre & les Etats Generaux de Hol- » lande.

Demandes de la Reine d'Angleterre.

» 1°. Que le Roi Très-Chrétien » reconnoîtra la succession à la Cou- » ronne Britannique dans la Maison » d'Hannover, suivant qu'elle est li- » mitée dans le Parlement.

» 2°. Que le Roi de France ne » reconnoîtra pour Roi ou Reine de » la Grande Bretagne, que Sa Ma- » jesté presentement regnante, & » ceux qui lui succederont en vertu » des Actes du Parlement.

» 3°. Que le Prétendant fils du feu » Roi Jacques II. sortira du Roïau- » me de France, & que Sa Majesté » T. C. ne donnera ni aide ni assis- » tance à aucune personne qui vou- » droit à l'avenir le regne de Sa Ma- » jesté Britannique, ou de ses suc- » cesseurs, en faveur desquels la suc- » cession se trouvera ouverte.

» 4°. Que dès à present les Pleni- » potentiaires de France & ceux

» d'Angleterre arrêteront un Traité de Commerce entre les deux » Roïaumes. CHARLES VI. 1712.

» 5°. Que Dunkerque ſera raſé » & le Port comblé, ſans pouvoir » à l'avenir relever les fortifications.

» 6°. Qu'en ratifiant la paix, le » Roi de France remettra à la Reine » un Acte en forme, par lequel la » France cede à l'Angleterre les Iſles » de S. Chriſtophe, Terre Neuve, » avec la Ville de Plaiſance; l'A- » cadie avec la Ville de Port Royal » & leurs dépendances.

» 7°. Que le Roi reſtituëra à l'An- » gleterre le détroit d'Hudſon, & » qu'on y reglera les limites. Que » les François & les Anglois établis » dans ces Mers là ne pourront ja- » mais les paſſer pour aller les uns ſur » les Terres des autres.

» 8°. Que les dommages que les » François auront cauſez en tems de » paix ſur les Colonies Angloiſes ſe- » ront reparez.

» 9°. Que les Habitans de Canada » ne troubleront point le commerce » des Anglois avec les Indiens ſou- » mis ou dans l'amitié de la Grande » Bretagne.

CHARLES VI. 1712.

» 10°. La Reine demande que le » quatriéme article du Traité de » Riſwic concernant la Religion » ſoit aboli.

Demandes des Etats de Hollande.

» 1°. Que le Roi Très-Chrétien » pour lui & pour tous autres Princes » ſes Alliez renonce à tout droit & » prétention ſur les Païs-Bas Eſpa- » gnols, tels que Charles II. les a » poſſedé en vertu du Traité de » Riſwic : que les Troupes de Fran- » ce & celles de ſes Alliez evacuë- » ront Luxembourg, le Comté de » Chiny, Namur, Charleroi & » Neuport avec tout ce qu'elles oc- » cupent encore dans les Païs-Bas » Eſpagnols, en y laiſſant l'Artille- » rie, Armes, Munitions de Guerre, » Fortifications, Arcenaux, Maga- » zins pour être rendus à l'Empereur » dès que Sa Majeſté Imperiale ſera » convenu avec les Etats Generaux » de la maniere dont ces Provinces » doivent ſervir de barriere aux Hol- » landois qui auront le haut quartier » de Gueldres & toute ſouveraineté » & proprieté.

» 2°. Que les Places de Menin, » l'Isles, Doüay, le Fort de Scarpe, » Orchie, Laleu, Gorgue, Tournay, » Aire, le Fort François, Terroüanne, Lilliers, S. Venant, Bethune, » Bouchain, avec leur Bailliages, » Châtelenies, Gouvernances, & » toutes leurs dépendances, seront » cedez aux Etats Generaux en toute proprieté & souveraineté à perpetuité, sans que le Roi Très-Chrétien, ses successeurs nez & à naître » y puissent jamais rien prétendre.

» 3°. Qu'aux mêmes conditions, » quinze jours après la ratification » de la paix, le Roi de France mettra les Etats Generaux en possession des Villes & Forteresses de » Furnes, Furnambach, Laknocke, » Loo, Dixmuiden, Ypres, Bailleul, » Warneton, Commines, Warsvisck » Poperingen, Cassel, Valenciennes, Condé & Maubeuges avec » leurs Forts, Artilleries, Arcenaux, » Magazins de bouche & de guerre » & toutes leurs dépendances, pour » en joüir en souveraineté & proprieté, sans que lesdites Villes ou » Païs puissent jamais revenir en la

CHARLES VI. 1712.

» poſſeſſion d'aucun Prince ou Princeſſe iſſus de la Maiſon Roïale de » France.

» 4°. Que les Hollandois pourront encore tenir garniſon dans les » Villes, Châteaux & Citadelles de » Huy, Liege & Bonn.

5°. Que le Roi de France accordera aux Hollandois tous les avantages de Commerce & Navigation promis par le Traité de Riſwic » avec l'exemption du droit de cinquante ſols par Tonneau: que le » Tarif de 166. livres ſubſiſtera & » tous les autres annullez.

» 6°. Que les François refugiez » & établis en Hollande auront permiſſion d'aller en France recuëillir les heritages & ſucceſſions qui » leur ſeront échûs par donation, » Teſtament ou autrement; que » tous leurs biens, meubles & immeubles leur ſeront rendus; qu'il » ſoit libre à leurs parens de ſortir » du Roïaume; que liberté de conſcience ſoit accordée à ceux qui » reſteront en France, & qu'en general les refugiez François devenus ſujets des Etats Generaux

» joüiſſent dans l'étenduë de la do-
» mination de France de tous les
» droits & avantages dont les autres
» ſujets de l'Etat doivent y joüir.

» 7°. En qualité d'Executeurs
» Teſtamentaires du feu Roi Guil-
» laume, ils demandent qu'on les
» mettent en poſſeſſion de la Prin-
» cipauté d'Orange & des autres
» biens qui ont appartenus à ce
» Prince, enclavez dans la France ;
» la démolition de Dunkerque ; & la
» revocation du quatriéme article
» du Traité de Riſwic touchant la
» Religion.

Demandes du Roi de Portugal.

» 1°. Qu'en cedant à l'Empereur
» Charles VI. toute la Monarchie
» d'Eſpagne & des Indes, il en ſoit
» diſtrait en faveur de la Couronne
» de Portugal les Villes, Bourgs,
» Châteaux, Villages, territoires &
» Païs, tant en Europe qu'en Ame-
» rique, que feu l'Empereur Leo-
» pold promit de faire donner au
» Roi Pierre II. de Portugal pour
» être unis à perpetuité à la Couron-
» ne de Portugal.

CHARLES VI. 1712.

» 2°. Que la France lui cede à » perpetuité tout le droit qu'elle a » sur les contrées du Cap du Nord, » situées entre les fleuves des Ama- » zones & de Vincent Pinson, no- » nobstant tous les Traitez qui ont » décidé & autorisé la possession des » François; comme aussi que la » France renonce à tous les droits » qu'elle a ou peut avoir sur aucun » Païs de la Monarchie de Portu- » gal.

Demandes du Duc de Savoye.

» 1°. Que par le Traité de paix à » faire, son Droit à la succession de » la Monarchie d'Espagne, après la » Maison d'Autriche, conformé- » ment au Testament du Roi d'Es- » pagne, soit maintenu en entier.

» 2°. Que le Duché de Savoye & » le Comté de Nice sera rendu à » son A. R.

» 3°. Que le Roi T. C. cedera » au Duc de Savoye, Exilles, Fe- » nestrelles, les Vallées du Mont » Genevre, du Château Dauphin, » de Quairas, Briançon & le Brian-

» çonnois, le Fort de Barreaux, Goncelin, la Rochette, les Terres, Lieux & Villages qui sont en delà du Rhône, du côté de la Savoye; que le Rhône sera commun entre le Roi & le Duc, depuis Genêve jusqu'à Saint Genis d'Aoste; que l'on donnera à S. A. R. le Fort de Monaco, laissant le Roi T. C. chargé d'indemniser le Prince de ce nom. CHARLES VI. 1712.

» 4°. Que le Roi reconnoîtra & approuvera les cessions qui ont été faites à S. A. R. par l'Empereur Leopold, des lieux, Païs, Etats, Places, Terres & Droits mentionnez dans les Articles secrets d'Alliance du 8. Novembre 1703.

» 5°. Qu'il sera loisible à S. A. R. de fortifier tous les lieux qui ont été cedez ou acquis par ces Traitez.

» 6°. Que le Traité de Thurin, Article VI. à l'égard du Commerce de France en Italie, sera observé.

» 7°. Que S. A. R. pourra vendre librement la Baronie des Essarts & autres biens qu'elle peut avoir en France.

CHARLES VI. 1712.

Demandes du Roi de Prusse.

» 1°. D'être reconnu Roi de Prus-
» se, sans restriction ni condition.

» 2°. D'être reconnu Prince Sou-
» verain d'Orange, & qu'on lui res-
» tituë tous les biens qui ont appar-
» tenus aux Maisons de Châlons-
» Orange, & Châtel-Belin, dont il
» se dit Successeur legitime.

» 3°. Qu'il sera reconnu aussi
» Prince Souverain de Neufchâtel
» & Valingen, en vertu de la Sen-
» tence des Etats du Païs, pronon-
» cée en sa faveur le 3. Novembre
» 1707.

» 4°. Que tous les Arrêts, Juge-
» mens, Declarations, Actes d'E-
» changes, & autres contraires à la
» proprieté & souveraineté des Prin-
» cipautez d'Orange, Neuchâtel &
» Valengin seront revoquez, annu-
» lez & aneantis.

» 5°. Qu'on unira à l'Etat de
» Neuchâtel cette partie de la Fran-
» che-Comté, qui est en deçà de la
» Riviere de Doux, y compris le
» Château de Joux & ses dépen-
» dances.

CHARLES VI. 1712.

» 6°. Que ſes Sujets joüiront des » mêmes avantages du Commerce, » qui ſeront accordez aux Anglois » & Hollandois; & ne païeront pas » de plus grands Droits.

» 7°. Que la Ville de Gueldres, » le Canton de cette Province, la » Ville & Païs d'Ezklens ſeront ce- » dez en Souveraineté à Sa Majeſté » Pruſſienne, puiſque ſes armes en » ont fait la conquête pendant cet- » te guerre.

» 8°. La même choſe que les » Hollandois, tant en ce qui regar- » de les Proteſtans François, que » l'Article IV. du Traité de Riſwic.

Demandes de l'Electeur de Tréves.

» 1°. La reſtitution de la Ville de » Tréves; Fort S. Martin, la Ville » & Château de Sarbrug dans l'état » que ces Places ſont à preſent, ſans » y rien démolir, avec les Canons, » qui y furent trouvez lors de leur » priſe.

» 2°. Qu'on mette ſon A. E. en poſ- » ſeſſion du Village de Feppin & de » tous les lieux, revenus & droits,

CHARLES VI. 1712.

» que les Electeurs de Tréves ont » posſedé ou dû posſeder, tant avant » qu'après la Paix de Munſter.

» 3°. Qu'elle ſoit rétablie dans la » posſeſſion du Grand Prieuré de » Caſtille, & de l'Abbaïe de Paler- » me, avec la reſtitution des reve- » nus, dont il a été privé pendant » la Guerre.

Demandes de l'Electeur Palatin.

» Qu'il ſoit maintenu dans la poſ- » ſeſſion du haut Palatinat & du » Comté de Schamb, qu'il a priſe » en vertu d'un décret de l'Empe- » reur Joſeph, du conſentement, » dit-il, & avec l'Approbation de » tout le College Electorale, avec » toutes leurs dépendances & avec » l'ancienne prééminence de ſa di- » gnité Electorale : comme auſſi » qu'il ſoit rétabli dans tous les » Lieux, Terres & Villes dont il a » été dépoſſedé par les Armes de » France.

Demandes des Cercles Aſſociez.

» Les Cercles, c'eſt-à-dire, l'E-

» lecteur de Maïence, qui se sert de leur nom, demande.

CHARLES VI. 1712.

» 1°. Que la France restituë generalement tout ce qui lui a été » cedé par les Cercles, & par la » Maison d'Autriche dans la Paix de » Munster & autres Traitez qui ont » suivis cela.

» 2°, Que la France restituë tout » ce qui a autrefois appartenu aux » Duchez de Lorraine & de Bar avec » cessation de toute obligation féo- » dale & de Vasselage.

Demandes du Landgrave de Hesse-Cassel.

» Qu'on lui cede en Souveraineté » & propriété la Forteresse de Rhin- » fels, la Ville de S. Goard, le Fort » de Katz, & le petit Bailliage qui » en dépend. Que les Articles IV. » & XLV. du Traité de Riswic soient » annullez : Que les biens apparte- » nans à la succession d'Orange en- » clavez dans la France, soient re- » mis aux Etats Generaux, pour en » disposer en faveur de qui il ap- » partiendra.

CHARLES VI.

1712.

Demandes de l'Evêque de Munſter.

« Que le Roi Très-Chrétien ſoit » tenu de réparer les dommages que » les Troupes des Alliez ont cauſez à ſes Sujets par leurs marches » dans ſes Etats, avec d'autant plus » de Juſtice, que par la Paix de Weſtphalie, les Evêques de Munſter » & de Paterborn furent obligez de » païer une groſſe ſomme d'Argent » à la Suede à titre de ſatisfaction.

Demandes du Duc de Wirtemberg.

« 1°. Son rembourſement des Dépenſes qu'il a faites pendant cette » Guerre & des dommages qu'il en » a ſouffert ſuivant l'Etat qu'il en » donnera.

« 2°. Qu'on le confirme dans la » poſſeſſion déja obtenuë de la Seigneurie de Weiſenſthein qui appartient à la Maiſon de Baviere.

« 3°. La reſtitution entiere de la » Principauté de Montbeliard & ſes » dépendances, comme le Comté » de Horbourg, Reichenweiller,

» Granches, Clerval & Paſſavant; » comme auſſi Hericourt, Chatelot, » Blamont, Hemont, pour relever » le tout immédiatement de l'Em- » pire Romain, tant pour le ſpiri- » tuel que pour le temporel.

CHARLES VI. 1712.

» 4°, Une ſatisfaction de ce que » la Ville & Fortification de Neuf- » briſach ont été bâties ſur le terri- » toire du Comté de Horbourg.

Demandes du Duc de Lorraine.

» 1°. Que le Roi Très-Chrétien » évacuë la Ville de Nancy que ſes » Troupes occupent depuis plus de » dix ans. Que pour ſon indemnité, » il lui ſoit permis à ſes frais de re- » lever & rétablir les Fortifications » de ſa Ville Capitale.

« 2°. Que la France rende les Pla- » ces de Bitche, Hombourg, Sar- » guemines, Saralbe & Boulay en » l'Etat qu'elles ſont preſentement » & dont la France s'eſt emparé pen- » dant le cours de cette Guerre.

« 3°. Que la Principauté Souve- » raine d'Arches & Charleville é- » chuë par droit d'hérédité & ſuc-

CHARLES VI. 1712.

» ceſſion au Duc de Lorraine par la » mort du Duc de Mantouë lui ſoit » renduë, avec les fruits depuis ſon » decez.

» 4°. Que la Ville de S. Hyppolite ſituée ſur la Frontiere d'Alſace dont Charles IV. ſon grand » Oncle étoit en poſſeſſion en 1670. » ſoit renduë par la France avec la » reſtitution des fruits depuis la Paix » de Riſwic.

» 5°. Que faute par la France d'avoir donné au Duc de Lorraine » l'équivalent de la Ville & Prefecture de Longwy ſuivant le Traité » de Riſwic, le Duc de Lorraine » demande la reſtitution de ladite » Ville & Prefecture, avec les vivres, munitions & artillerie qui » ſont dans la Place, au moïen de » quoi la France ſera déchargée de » l'équivalent & de la reſtitution des » fruits.

» 6°. Que pour ce qui regarde » d'autres difficultez anciennes & indeciſes, le Duc de Lorraine ne » pouvant s'en remettre à des Commiſſaires, il offre de convenir » d'Arbitres, à la charge que la

» France

» France en conviendra de sa part » pour les faire terminer dans six » mois; se reservant d'ajoûter à ses » demandes ce qui sera jugé con- » venable dans la suite des Négo- » ciations.

CHARLES VI. 1712.

La confiance avec laquelle ces differens Princes exposerent leurs prétentions dés l'ouverture des conferences d'Utrecht, & l'impossibilité que l'Empereur sentit de son côté d'y faire consentir la France, fit concevoir à ce Prince plus d'esperance que jamais de continuer la Guerre; il ne voulut cependant se reposer que de la bonne sorte sur la fermeté de ses Alliez, & instruit par lui-même de l'inconstance du sort, il crût devoir dessors prendre son parti, comme s'il devoit être bientôt abandonné de tout secours étranger & soûtenir tout le poids de cette entreprise. Il donna d'abord toute son attention pour augmenter ses Finances, & corriger les abus qui s'étoient introduits dans le ministere sous les derniers Regnes, en établissant un Conseil dont il donna la Direction & la Presidence

Charles VI. rétablit l'Ordre dans ses Finances & dans le ministere.

CHARLES VI. 1712.

au Prince Adam de Liechtenstein, de la vigilance & de l'integrité duquel il pouvoit tout attendre. Ce Tribunal devoit faire la recherche de tous les biens alienez par engagemens ou donations sous les deux précédens Empereurs, & examiner les comptes de ceux qui avoient eu le maniement des Finances. Charles n'avoit que trop reconnu par sa propre experience, pendant son séjour en Espagne, combien il étoit aisé, faute d'argent, de voir échoüer les plus grandes entrepriſes. D'ailleurs comme le peu de ſecours qu'il recevoit de ſa maiſon, l'avoit mis dans une entiere dépendance à l'égard des Anglois & des Hollandois ſur qui tomboient tous les frais, il avoit lieu de ſe flatter que ces deux Puiſſances demeureroient à l'avenir d'autant plus attachées à ſes interêts, qu'elles ne ſe verroient plus chargées toutes ſeules d'une dépenſe, à laquelle il étoit preſentement en état de ſuppléer par lui-même.

Quelque étonnée que fut la France de voir faire à ſes voiſins des propoſitions auſſi outrées, elle crut de-

voir s'expliquer auſſi de ſon côté par la réponſe qu'elle chargea ſes Plenipotentiares de remettre aux differens Miniſtres qui ſe trouvoient à Utrecht. Elle eſt conçûë dans les dix-huit Articles ſuivans.

Propoſitions de Paix faites de la part de la France.

« 1°. Le Roi reconnoîtra en ſi» gnant la Paix, la Reine de la » Grande Bretagne en cette qualité, » auſſi-bien que la ſucceſſion à cette » Couronne, ſuivant l'établiſſement » preſent & de la maniere qu'il plai» ra à Sa Majeſté Britannique.

« 2°. Sa Majeſté fera démolir tou» tes les Fortifications de Dunker» que immédiatement après la Paix; » moïennant un équivalent à ſa ſa» tisfaction.

« 3°. L'Iſle de S. Chriſtophe, la » Baïe & le détroit de Hulſon, ſe» ront cedez entierement à la Gran» de Bretagne; reſpectivement l'A» cadie, avec le Fort & le Port » Roïal, ſeront reſtituez en leur en» tier à Sa Majeſté.

« 4°. Quand à l'Iſle de Terre-neu» ve, le Roi offre de la céder en» core à la Grande Bretagne, en ſe

CHARLES VI. 1712.

» réservant le Fort de Plaisance & » le Droit de pêcher & sécher la » Moruë comme avant la Guerre.

» 5°. On conviendra de faire un » Traité avant ou après la Paix au » choix de l'Angleterre, dont on » rendra les conditions égales entre » les deux Nations, le plus qu'il sera » possible.

» 6°. Le Roi consentira en signant » la Paix, que les Païs-bas Espa- » gnols, cedez à l'Electeur de Ba- » viere par le Roi d'Espagne, ser- » vent de Barriere aux Provinces- » Unies, & pour l'augmenter, il y » joindra Furnes & Furnambacht, la » Knocke, Ypres & sa Chatelle- » nie, Menin avec sa Verge. En » échange Sa Majesté demande pour » former la Barriere de France, » Aire, S. Venant, Bethune, Doüai, » Bouchain & leurs dépendances.

» 7°. Si les Etats Generaux veu- » lent tenir des Garnisons dans les » Places fortes de la Barriere ainsi » formée des Etats cedez à son Al- » tesse Electorale, & de ceux que la » France y joint du sien, Sa Majesté » consent qu'ils y mettent leurs

» Troupes en ſi grand nombre qu'il » leur plaira, & de plus qu'elles » ſoient entretenus aux dépens du » Païs.

» 8°. Au moïen de cette ceſſion » & de ce conſentement, le Roi de » ſon côté demande pour l'équiva- » lent de la démolition de Dunker- » que, les Villes & Citadelles de » l'Iſle, & de Tournay avec leurs » Chatellenies & dépendances.

» 9°. La Barriere ainſi reglée en- » tre la France & les Etats Gene- » raux, le Roi accordera pour aug- » menter le commerce de leurs ſu- » jets, ce qui eſt ſtipulé par le Trai- » té de Riſwic & le Tarif avanta- » geux de 1664. à l'exception ſeu- » lement de ſix genres de marchan- » diſes dont on conviendra, & qui » demeureront chargées de mêmes » droits qui ſe païent aujourd'hui, » enſemble l'exemption de cinquan- » te ſols par Tonneau ſur les Vaiſ- » ſeaux Hollandois venant en Fran- » ce des Provinces-unies & des » Païs Etrangers.

» 10°. A l'égard du commerce » d'Eſpagne & des Indes Eſpagnols,

CHARLES VI. 1712. » le Roi s'engagera non seulement » aux Etats Generaux, mais encore » à la Grande Bretagne, & à tou- » tes les autres Puissances, en vertu » du pouvoir qu'il en a, que ces » commerces se feront précisement » & en tout, de la même maniere » qu'ils se faisoient sous le Regne » & jusques à la mort de Charles » II. & promettra, que les François » s'ajusteront, comme toutes les au- » tres Nations, aux anciennes Loix » & Reglemens faits par les Rois » Predecesseurs de Sa Majesté Ca- » tholique au sujet de la Navigation » des Indes Espagnols.

» 11°. Sa Majesté de plus con- » sent que toutes les Puissances de » l'Europe entrent en garentie de » cette promesse.

» 12°. Sa Majesté promet, que le » Roi son petit-fils renoncera pour » le bien de la paix à toutes préten- » tions sur le Roïaume de Naples » & de Sardaigne, aussi-bien que » sur le Duché de Milan, dont elle » consentira audit nom que la par- » tie cedée au Duc de Savoye de- » meure à S. A. R. bien entendu,

» que moïennant cette cession, la » Maison d'Autriche se désistera pareillement de toutes prétentions » sur les autres parties de la Monarchie d'Espagne, d'où elle retirera » ses Troupes immediatement après » la paix. CHARLES VI. 1712.

» 13°. Les Frontieres de part & » d'autres sur le Rhin seront remises » au même état qu'elles étoient avant la présente guerre.

» 14°. Moïennant toutes les conditions ci-dessus, le Roi demande, que les Electeurs de Cologne » & de Baviere soient rétablis dans » la pleine & entiere possession des » Etats, Dignitez, Prérogatives, » Biens meubles & immeubles, dont » ils joüissoient avant la presente » guerre, & réciproquement Sa Majesté reconnoîtra dans l'Allemagne & dans la Prusse, tous les Titres, que jusqu'à present elle n'a » point reconnu.

» 15°. Le Roi restituera au Duc » de Savoye ce qu'il a pris pendant » cette guerre; comme pareillement » son A. R. lui rendra ce qu'elle a » pris sur la France; de sorte que les

CHARLES VI. 1712.

» limites de part & d'autres seront » les mêmes qu'elles étoient avant » la déclaration de la guerre.

» 16°. Les choses pour le Portu- » gal seront rétablies, & demeure- » ront sur le même pied en Europe, » qu'elles étoient avant la presente » guerre, tant à l'égard de la Fran- » ce que de l'Espagne ; & quant aux » Domaines qui sont dans l'Ameri- » que, s'il y a quelques differends à » regler, on tâchera d'en convenir » à l'amiable.

» 17°. Le Roi consentira volon- » tairement & de bonne foi à pren- » dre avec les Alliez les mesures les » plus justes, pour empêcher que » les Couronnes de France & d'Es- » pagne ne soient jamais réünies sur » une même tête, c'est-à-dire, qu'un » même Prince puisse être tout en- » semble Roi de l'une & de l'autre.

» 18°. Tous les précedens Trai- » tez, sçavoir, celui de Munster & » les suivans seront rappellez & con- » firmez, pour demeurer dans leur » force & vigueur, à l'exception » seulement des Articles auxquels » le Traité de paix à faire présente-

» ment

» ment, aura dérogé ou changé » quelque chose.

Comme les Propositions faites de la part de la France avoient été dressées de concert avec la Reine d'Angleterre, elle ne manqua pas de les appuïer auprès de l'Empereur, pour l'y faire consentir, & envoïa pour cet effet à sa Cour le Comte de Petersborough, qu'elle chargea de représenter fortement à ce Prince la nécessité indispensable de conclure la paix, & l'avantage qu'il y trouveroit en particulier, dans la situation où étoient les affaires de l'Europe, s'il y vouloit donner les mains; si au contraire il persistoit à la refuser, de lui déclarer, qu'elle ne pouvoit se dispenser de prendre son parti, en se détachant de ses interêts. Cette Proposition ne s'accommoda pas aux vûës de la Maison d'Autriche, qui ne croïoit point devoir encore se borner; & le Ministre Anglois, bien loin de recevoir une réponse favorable de l'Empereur, n'eut pas même la satisfaction de voir rendre à son caractere les civilitez de bienséance, qui ne se refusent jamais;

Conduite de l'Empereur à l'égard de la Reine d'Angleterre, dans la personne de son Ministre.

CHARLES VI. 1712.

outré de ces marques de mépris & ne trouvant que de la fierté de la part d'un Conseil qui avoit agi jusques-là avec tant de ménagement pour l'Angleterre, il ne voulut plus voir personne, & n'attendit que les Ordres de sa Cour, pour sortir des terres d'Autriche. Ce procedé eut bientôt les suites ausquelles on devoit s'attendre : la Reine ne crut pas devoir balancer plus long tems à executer son projet avec la France & l'Espagne, & comme il ne s'agissoit plus que de prendre des mesures convenables, pour se retirer de l'alliance avec l'Empereur, l'occasion s'en présenta bientôt d'elle-même dans la campagne que l'on étoit à la veille d'ouvrir.

Le Prince Eugene de Savoye, n'avoit que trop reconnu de son côté les dispositions prochaines où étoit l'Angleterre de se détacher, & il sentit d'avance combien cette séparation alloit reculer les affaires de la Cour de Vienne, & sa gloire personnelle, en lui faisant perdre la qualité de Généralissime des Troupes de l'Empire & de ses Alliez,

qu'il avoit commandé depuis plusieurs années avec une fortune presque toujours égale : il ne compta plus dès-lors sur les Anglois, & ne songea qu'à s'assûrer de l'union des autres Etats confederez, & sur tout de la Hollande. Ce fut avec elle qu'il concerta les moïens de continuer la guerre indépendemment de tout ce qui pourroit arriver. Assuré de ce côté-là, il crut pouvoir former de nouvelles entrepriſes, dont le succès engageroit le reſte des Alliez de l'Empereur à demeurer unis à ſes interêts. Il propoſa d'abord le ſiege du Quênoi, qui fut inveſti le 10. Juin, & malgré la bonne défenſe des Aſſiegez, emporté le 4. Juillet, aux conditions que la garniſon ſeroit priſonniere de guerre, & menée en Hollande. Cette Place ſituée proche de la petite Riviere de Rovelle, qui va ſe jetter dans l'Eſcaut à Valenciennes, dont elle n'eſt éloignée que de deux lieuës, avoit été conquiſe par la France ſur les Eſpagnols en 1654. & par le Traité des Pirenées en 1659. il fut dit que le Roi de France & ſes Succeſ-

CHARLES VI. 1712.

Le Quênoi Aſſiegé par le Prince Eugene & pris.

CHARLES VI. 1712.

seurs en joüiroient à perpetuité : cet Article avoit été confirmé depuis par les Traitez d'Aix-la-Chapelle en 1668. de Nimegue en 1678. de Tréves en 1684. & de Riſwic en 1697.

Les Anglois ſe détachent des interêts de l'Empereur.

Quoi qu'il en ſoit, cette expedition fut la derniere où les Troupes Angloiſes eurent part. Le Duc d'Ormond qui les commandoit ne fut pas long-tems à recevoir des ordres de la Reine d'Angleterre de ſe ſéparer de l'Armée des Princes Alliez. Ce General les communiqua au grand Conſeil qui ſe tint le 26. Juin peu de jours avant la priſe du Quênoi : ils contenoient en ſubſtance que l'Europe étant à la veille de faire un Traité de paix general, il étoit à propos de n'en pas troubler la négociation par des entrepriſes qui ne tendoient qu'à ſacrifier le ſang & la vie des hommes qui méritoient d'être mieux ménagez : Sa Majeſté étoit d'avis qu'on publiât une ſuſpenſion d'armes à la tête des armées, comme elle l'avoit déja fait inſinuer au Congrès d'Utrecht par l'Evêque de Briſtol ; que dans cette vûë elle lui

ordonnoit de la faire publier dans trois jours ; après quoi il envoïeroit dix Bataillons à Dunkerque, pour prendre poſſeſſion de cette Ville, que le Roi de France lui confioit pour ôtage & ſûreté de l'execution des promeſſes qu'il faiſoit à tous les Princes intereſſez dans l'alliance. Le Duc d'Ormond ajoûta de ſa part qu'il ne lui ſeroit pas permis de donner un long délai à l'execution d'un commandement auſſi précis que celui de ſa Reine : Que l'Aſſemblée devoit s'y attendre au premier jour, & qu'il n'attendoit pour cela que la fin du ſiege dont il vouloit bien que les Troupes de ſa Nation euſſent encore l'honneur de partager les travaux avec eux.

CHARLES VI. 1712.

L'effet ſuivit de près la parole du General Anglois, & ce fut le 17. Juillet qu'il ordonna la publication d'une ſuſpenſion d'armes avec la France pour deux mois, pendant que le Maréchal de Villars en fit faire autant le même jour à la tête de ſon camp. Dans le même tems une Eſcadre de quinze Vaiſſeaux de guerre commandée par l'Amiral

Suſpenſion d'Armes publiée entre la France & l'Angleterre.

CHARLES VI. 1712.

Lacke débarqua à Dunkerque cinq mille Anglois sous les ordres de Milord Hill. Ces Troupes furent auſſi-tôt diſtribuées dans la Citadelle & dans les autres Forts de la Ville, que Loüis XIV. confia à cette Nation pour la garder en dépôt juſqu'à ce qu'il eût fait executer tout ce qu'il avoit promis à la Reine d'Angleterre, pour parvenir au Traité que ces deux Couronnes avoient projetté enſemble en faveur de la paix. A meſure que les Troupes Angloiſes entrerent dans Dunkerque, le Comte de Laumont Lieutenant General qui y commandoit en ſortit avec la garniſon Françoiſe, qui fut conduite à Berg S. Vinox. Les Vaiſſeaux & les Galeres de France avoient eu cependant ordre de reſter dans le Port, & les Magiſtrats d'y continuer leurs fonctions & d'y rendre la juſtice au nom du Roi. On eut ſoin en même tems de faire dreſſer des inventaires de tout ce qui ſe trouvoit dans la Citadelle, dans les Forts, dans les Caſernes & autres endroits que l'on faiſoit occuper par les Troupes Angloiſes, & tout ſe

passa dans la délivrance de cette Place avec tant d'intelligence & de marques d'amitié de part & d'autre, qu'on eut de la peine à croire qu'il y eût eu une guerre longue & sanglante entre les deux Nations.

Le Prince Eugene à la penetration duquel rien n'avoit encore échappé jusqu'alors, ne sentit que trop combien la séparation de plus de douze mille hommes des Troupes Angloises les plus aguéries alloit déconcerter les projets de l'Empereur. Il avoit tenté en vain d'arrêter ce coup ; mais rien ne fut capable d'ébranler la fermeté que la Reine d'Angleterre fit paroître dans la conduite, aussi bien que dans l'execution de son dessein. Il chercha cependant à tirer parti d'un malheur auquel il n'etoit plus possible de remedier entierement : il n'oublia rien par ses soins empressez & ses caresses auprès des Officiers Generaux des Troupes de Brandebourg, de Hanover., Palatin, Saxe, Dannemarc & Hesse Cassel, qui se trouvoient dans son Armée à la solde de l'Angleterre, & les mesures qu'il concer-

CHARLES VI. 1712.

ta avec eux furent si bien prises, que lorsque le Duc d'Ormond ordonna aux Troupes qui étoient sous ses ordres de se séparer de la grande armée, toutes celles qui appartenoient à ces differens Princes refuserent d'obéïr, & allerent se ranger vers le camp du Prince Eugene; ensorte qu'il n'y eut que deux bataillons & quatre Escadrons de Holstein-Gottorp, avec le Regiment de Dragons de Waleff, qui voulussent aller joindre le Duc d'Ormond dans sa retraite.

Les Troupes Angloises ainsi détachées par les ordres de leur Reine ne laisserent pas de trouver de la contradiction. Les Imperiaux leur refuserent le passage sur les ponts d'Oudenarde, & elles se virent contraintes de marcher entre la Lis & l'Escaut pour se rendre à Gand où elles camperent le long du canal qui va de cette Ville à Ostende. Ce fut là que le Duc d'Ormond attendit le terme prescrit par la suspension d'armes, & les ordres de la Reine, sur ce qu'il auroit à faire, pendant que le Comte de Strafford qui étoit venu pour autoriser cette démarche

par sa presence, reprit la route de la Hollande pour aller rejoindre le Congrès d'Utrecht. CHARLES VI. 1712.

Quoiqu'on ne doutât pas dans les deux Armées que la séparation des Anglois, qui avoit rendu les Troupes Françoises superieures, ne dût décider en quelque façon du sort de cette Campagne, le Prince Eugene ne laissa pas de continuer son premier plan, qui étoit d'entamer les Frontieres de la France, & s'ouvrir de grandes Provinces par le siege de Landreci, dont il esperoit venir à bout aussi facilement que du Quênoi. La Place fut investie le 17. Juillet, le propre jour de la suspension d'armes entre la France & l'Angleterre. Il destina à cette expedition trente-quatre bataillons & trente Escadrons, dont la plûpart étoient de ces mêmes Troupes Allemandes qui avoient refusé le Duc d'Ormond. Le commandement en fut donné au Prince d'Anhalt-Dessau General des Troupes de Prusse, qu'on avoit engagé le premier à se détacher du service d'Angleterre par l'assurance que le Prince Eugene lui

Le Prince Eugene forme le Siége de Landreci.

CHARLES VI. donna d'avoir la principale part à la gloire de cette Conquête.

1712. Les mouvemens extraordinaires que l'on vit faire pendant ce tems-là au Maréchal de Villars, ne permettoient pas de douter que les François n'eussent pris la resolution de secourir une place aussi importante, & qui, par les progrès étonnans que les Alliez avoient faits jusqu'alors, étoit devenuë la principale frontiere du Roïaume. Comme le Prince Eugene ne voulut rien négliger pour rendre cette conquête certaine, il fit couvrir le camp des Assiegeans par un retranchement de seize pieds de largeur sur quatre de profondeur, que l'on borda d'artillerie chargée à cartouche. Le General Fagel eut ordre de veiller à leur défense avec quarante bataillons que l'on confia à ses soins. Le Prince Eugene avec la grande Armée favorisoit le siege & observoit les marches differentes du Maréchal de Villars, pendant que le Comte d'Albemarle avec un corps de dix-huit bataillons & quelques Escadrons retranchez au camp de De-

nain, assuroit les convois de vivres & de munitions qu'on tiroit de Marchienne & des autres magasins sur la Scarpe, & couvroit en même tems les places de Doüai & de Bouchain. CHARLES VI. 1712.

Telles furent les précautions que ce Prince avoit prises pour emporter une Place dont la conquête devoit en quelque façon décider du sort d'une si longue guerre ; mais ses esperances furent bien-tôt trompées, & il se vit contraint d'abandonner ce siege presque aussi-tôt qu'il eut commencé à le former. Le Maréchal de Villars s'étant proposé de dégager Landreci à quelque prix que ce fût, avoit envoié dès le 18. Juillet vers S. Quentin les gros équipages de l'armée, & après avoir passé l'Escaut au dessus & au dessous de Cambrai, il se trouva bien-tôt près de Crevecœur, & campa le 19. dans la plaine sur quatre lignes. Le lendemain l'Armée de France marcha sur sept colonnes appuïant sa gauche vers Cambrai, & étendant sa droite du côté de Landreci. Les Maréchaux de Villars & de Montesquiou avoient concerté cette dispo-

CHARLES VI. 1712.

sition pour persuader d'autant plus au Prince Eugene qu'il s'agissoit uniquement du secours de la Place assiegée, & comme on sçavoit que ce Prince ne manquoit pas d'espions dans l'armée des François, ces deux Generaux se servirent encore d'une ruse qui réüssit. On fit dire à l'ordre que la retraite que l'on battroit à l'ordinaire serviroit de signal pour la generale, & qu'immédiatement après on défileroit par la droite pour marcher vers Landreci.

Un Camp entier de Troupes Hollandoises défait prés de Denain.

La chose tourna comme on l'avoit prévûë. Le Prince Eugene informé sur le champ de l'ordre qui venoit d'être donné dans l'Armée de France, ne manqua pas de prendre le change & de redoubler son attention pour la garde des retranchemens devant la place assiegée, en faisant resserrer son aîle droite vers sa gauche. Ce mouvement se trouva favorable à l'entreprise du Marêchal de Villars, & tel qu'il se l'étoit promis. Il en profita sans perdre un moment, & aïant fait avancer en faveur de cette diversion l'élite de toute son infanterie,

CHARLES VI. 1712.

le camp que formoient les Troupes d'Hollande fut forcé en très-peu de tems : on fit main-basse sur tout ce qui se trouva avoir les armes à la main : le Comte d'Albemarle & les principaux Generaux furent faits prisonniers : Tous ceux qui ne s'étoient pas sauvez avant l'action furent tuez, pris ou noïez dans l'Escaut. On trouva dans ce camp douze pieces de canon, quantité de munitions de bouche & de guerre & beaucoup d'équipages dont la dépoüille fut abandonnée aux soldats.

Suite de la déroute de Denain.

Cette défaite entraîna la perte de plusieurs Places sur la Scarpe dont les François s'emparerent. S. Amand, les Abbaïes d'Anchin & d'Amon, Mortagne & Marchienne se rendirent les uns après les autres. Ce dernier poste étoit le magasin general de l'Armée Imperiale & des Hollandois : la quantité prodigieuse de munitions de guerre & de bouche qu'on y trouva ne se peut exprimer. La levée du siege de Landreci ne pouvoit manquer d'arriver à la suite d'un avantage si considerable de l'Armée de France. Ce fut le premier d'Août

CHARLES VI. 1712.

que le Prince Eugene fit retirer les Troupes Imperiales de devant cette Place & alla prendre poſte du côté de Tournai, pour être à portée de recevoir plus ſûrement les vivres qui lui venoient de Bruxelles & de tout le Brabant; il ſe mettoit encore par-là en état de couvrir les Places voiſines & d'inquieter les François dans leur ſiege de Doüai que le Maréchal de Villars avoit fait inveſtir le même jour que ſe fit la levée de celui de Landreci.

Remarque ſur la Ville de Landreci.

La ville de Landreci ſituée ſur la riviere de la Sambre dans la Province de Hainault, a fait depuis plus de cent cinquante ans l'objet d'une conquête importante. Dès le ſeiziéme ſiécle elle ſouffrit un ſiege conſiderable où l'Empereur Charles V. ſe trouva en perſonne: quoique ce Monarque l'attaquât avec une armée forte de plus de cinquante mille hommes, & que ſon artillerie qui conſiſtoit en cinquante pieces de canon eût battu la Place ſans relâche, il fut obligé d'en lever le ſiege après ſix mois de tranchée ouverte. Rentrée depuis ſous la domination d'Eſ-

pagne où elle demeura long-tems, le Cardinal de la Valette l'assiegea & la prit en 1647. Peu de tems après les Espagnols l'aïant reprise, les François l'assiegerent de nouveau & s'en rendirent maîtres en 1655. ils en demeurerent en possession jusqu'en 1659. que cette Ville fut cedée à la France par le Traité des Pirenées. CHARLES VI. 1712.

La grande perte que firent les Alliez dans cette occasion des amas prodigieux de vivres qu'ils avoient faits sur la Scarpe, aïant réduite leur armée à manquer de toutes choses, ils se virent contraints d'épuiser les Villes de Brabant & de la Flandre pour en tirer des provisions necessaires pour faire subsister leurs Troupes, en attendant qu'on y put remedier d'ailleurs. Cependant le Siege de Doüai, dont les François avoient ouvert la Tranchée, s'avançoit avec succès malgré plusieurs tentatives que fit le Prince Eugene pour secourir cette Place : le Fort de la Scarpe s'étant rendu, la Ville subit le même sort peu de jours après, & capitula le 8. de Septembre; la garnison ne

Les François prennent la Ville de Doüai.

CHARLES VI. 1712.

put obtenir de meilleures conditions que celles du Quênoi, & fut faite prisonniere de guerre.

Le Marêchal de Villars ne s'étoit rien moins proposé que de déconcerter tous les desseins que pourroit former le Prince Eugene, & de réparer dans une seule campagne les pertes que la France avoit faites les années précedentes dans le Païs Bas, & quoique la saison fut déja avancée il resolut d'entreprendre le Siege du Quênoi & de Bouchain : La premiere de ces Places fut attaquée si vivement, que la Tranchée y aïant été ouverte du 18. au 19. Septembre, elle fut emportée dès le 4. d'Octobre, & la Garnison eut le même traitement que la précedente : Bouchain suivit de près & se rendit dans le même mois, quoique les assiegeans y eussent trouvé de grands obstacles par les pluïes continuelles qui avoient rendu le païs presque impraticable : cette derniere expedition mit fin à la Campagne, & la saison ne permettant pas de songer à de nouvelles entrepriſes, on fit marcher les Troupes de France en quartier

Siége & prise du Quênoy & de Bouchain par les François.

quartier d'hiver. Le Prince Eugene, qui depuis la déroute de Denain s'étoit retiré derriere la riviere de Troüille, en fit autant de son côté, & ne put tirer d'autre avantage de toute la Campagne, que celui de surprendre le Fort de la Kenoque, dont un détachement de la Garnison d'Ostende travesti en païsans s'empara le 4. d'Octobre. Il ne songea ensuite qu'à se rendre à la Haye le plus promptement qu'il put pour rassurer les esprits, que des succès aussi malheureux pouvoient avoir ébranlez, & pour concerter avec les Ministres de l'Empereur & les Députez des Etats de Hollande, les moïens de réparer une partie des pertes que l'affaire de Denain avoit entraînées.

CHARLES VI. 1712.

Ce fut à peu près dans le même tems que le Comte de Zinzendorff communiqua aux Etats Generaux, le dessein que l'Empereur avoit formé de se faire proclamer Souverain dans la Flandre Espagnole avec les cérémonies accoutumées ; d'en prendre possession & recevoir le serment de fidelité des Etats de Bra-

Difficulté que les Hollandois font à l'Empereur au sujet des Païs-bas Espagnols.

CHARLES VI. 1712.

bant. Soit que la Hollande ressentit encore trop vivement les pertes qu'elle venoit de faire, & qui lui paroissoient presque irréparables, ou qu'elle eut d'ailleurs quelque vûë essentielle d'interêt sur ces Provinces, ses Députez furent chargez de faire réponse à ce Ministre, que cette soumission que l'Empereur exigeoit des Païs-Bas Espagnols étoit inutile pour le present; que comme la conquête en avoit été faite aux frais de la Hollande, si par la paix generale qui paroissoit inévitable, ces Provinces devoient rester à la Maison d'Autriche, il seroit toûjours tems de prendre des mesures convenables pour que ces Etats servissent de barriere aux Hollandois, comme ils en étoient convenus avec les Empereurs Leopold & Joseph; qu'au surplus les revenus des Païs-Bas affectez au Souverain étant à peine suffisans hors les tems de guerre pour païer les Etats Majors & les Garnisons que l'on tient dans les Places fortes, on ne pouvoit donner les mains à cette inauguration qu'après la paix concluë,

CHARLES VI. 1712.

à moins qu'on ne voulut les rembourser dès-à-présent de toutes les dépenses de la guerre : qu'ils prioient donc l'Empereur de faire attention à des motifs qui étoient d'autant plus justes, qu'ils s'accordoient avec ses propres interêts; puisque la moindre mésintelligence qui paroîtroit entre eux, ne pourroit tourner qu'à l'avantage de leurs ennemis communs. La Cour de Vienne qui avoit presenti tout ce que la Hollande pouvoit lui opposer dans cette occasion, ne crut pas devoir insister davantage, pour ne pas lui donner sujet de suivre sitôt l'exemple des Anglois, & en retirant ses Troupes, de conclure un accommodement particulier.

Plaintes que les Païs-bas font en Hollande au sujet de leurs privileges.

Si le Conseil de Vienne parut avoir laissé tomber cette affaire, ce ne fut que pour donner une nouvelle attaque aux Hollandois, quoique par une voix plus ouverte : on se servit pour cela des Etats du Brabant, de la Flandre & du Hainaut. Ces Provinces envoïerent des Députez en Hollande pour se plaindre des atteintes que le nouveau Gou-

CHARLES VI. 1712.

vernement donnoit sans cesse à leurs libertez & privileges ; ils remontrerent que ceux qui devoient composer les Etats étant presque dépoüillez de toute leur autorité, les peuples se trouvoient aux abois par une infinité de taxes & de gros quartiers d'hiver : ils demanderent en même tems à être maintenus dans l'exercice de leurs fonctions, & que puisque les armées avoient occupé les Païs-Bas au nom de l'Archiduc Charles, élevé depuis sur le Trône Imperial, il fût du moins permis aux Etats du même païs de s'adresser à ce Prince pour lui representer leurs griefs, dans l'esperance qu'il les maintiendroit dans les anciens Privileges dont ils avoient joüi sous leurs précedens Souverains. Il ne fut pas difficile à la Hollande de voir d'où pouvoit partir ce coup, & comme elle s'étoit déja déterminée en secret de se désunir d'avec l'Empereur, les Députez furent reçûs avec beaucoup de hauteur : On leur fit réponse que les Etats Generaux n'étant redevables de la possession des Païs-Bas qu'à la conquête qu'ils

en avoient faite, il ne s'agissoit plus des privileges : que les deux Puissances maritimes s'étant chargées du Gouvernement Souverain des Provinces de la Flandre Espagnole, & la Hollande voulant se la conserver pour sureté de sa barriere, jusqu'à ce que l'affaire fut entierement reglée avec l'Empereur, les Magistrats établis dans ces differentes Provinces, devoient se restraindre dans les bornes qui leur avoient été prescrites, sans s'émanciper à vouloir diriger les affaires publiques, dont le Souverain seul pouvoit connoître.

CHARLES VI. 1712.

Le Prince Eugene qui avoit menagé cette démarche de concert avec le Comte de Zinzendorff, aïant vû le peu de succès qu'elle avoit eu, ne songea plus qu'à engager la Hollande de doubler la dépense & les fonds de la Guerre pour la campagne prochaine, où il se proposoit de faire un dernier effort pour voir regagner la superiorité à son parti. Il lui fit entendre qu'en augmentant l'Armement de Terre & de Mer dont elle avoit toute la facilité, on remplaceroit de reste les forces que

CHARLES VI. 1712.

les Alliez avoient perduës par la Suspension d'Armes d'Angleterre & du Portugal qui s'étoit aussi détaché depuis: mais soit que la Hollande ne voulût pas achever de s'épuiser, ou que sa politique ne lui permît plus de faire voir le même zele qu'auparavant pour les interêts de la Maison d'Autriche, son état de la Guerre pour l'année 1713. fut reglé sur le même pied que celui de la précedente, & l'on fit en même tems entendre aux Ministres de l'Empereur que si leur Maître & les Princes d'Allemagne fourniſſoient, à proportion de leurs forces, autant que la République de Hollande faisoit de son côté, & avoit fait jusqu'alors, l'Alliance pourroit aisément se passer des secours de l'Angleterre, du Portugal, & même du Duc de Savoye, sur lequel on commençoit déja à ne plus compter. Ces dispositions parurent peu favorables au Prince Eugene, & un plus long sejour en Hollande lui devenant inutile, il prit le parti de se rendre à Vienne pour y exercer sa Charge de Chef du Conseil de

Guerre, & former quelque nouveau projet pour rétablir les affaires de son Maître.

Le Conseil de l'Empereur ne doutant plus que la Hollande ne se détachât incessamment de ses interêts, sur le rapport que lui en fit le Prince Eugene, voulut tenter une derniere ressource pour retarder du moins l'execution du dessein que les Alliez de la Maison d'Autriche venoient de former. On engagea, sous main, les quatre Cercles associez à demander à l'Angleterre, que, puisqu'elle étoit réfoluë de faire sa paix en particulier, elle les dédommageât de tous les frais qu'ils avoient été obligez de faire pendant cette guerre; que par le Traité de Nortlingue étant entrez dans la grande Alliance de l'Empereur, du feu Roi Guillaume d'Angleterre & des Etats Géneraux, ils en avoient remplis toutes les conditions, qu'ils avoient soutenus les plus grands chocs de l'ennemi toujours à leurs dépens, sans avoir demandé aucuns subsides aux Anglois, & qu'il n'étoit pas juste que la Reine travaillât à présent à

Quelques Cercles de l'Empire tachent de traverser les projets de Paix.

CHARLES VI. 1712.

faire un Traité, qui ne pouvoit manquer d'être suivi d'une paix générale, sans auparavant determiner ce que les Cercles devoient avoir pour leur barriere, pour leur sûreté, & pour l'indemnité de tant de millions que cette confédération leur avoit coûté. Quelques fortes que fussent leurs instances, la Cour de Londres n'y eut aucun égard, & leurs Députez n'en rapporterent d'autre réponse, sinon, que cette guerre aïant été faite au sujet de la succession d'Espagne, les Cercles y étoient entrez par des vûës particulieres en faveur de la Maison d'Autriche, & comme ses amis: qu'ils avoient contribué par leurs dépenses à procurer à cette Maison son agrandissement, & qu'avant de s'engager dans son alliance, ils avoient dû stipuler avec l'Empereur la part qu'ils devoient avoir aux avantages que ce Prince, ou ses Prédecesseurs s'en étoient proposé; que s'ils ne l'avoient pas fait, un défaut de prévoïance, dont l'Angleterre ne devoit point être garante, ne pouvoit être reparé que par des effets de générosité

nerosité & de retour d'amitié du nouvel Empereur, & que sans que la Reine fut obligée de s'en mêler, ils trouveroient bien par eux-mêmes la maniere de se menager la récompense qu'ils croïoient avoir meritée auprès de la Cour de Vienne. CHARLES VI. 1712.

Quoique l'Empereur dût s'attendre à une déclaration peu favorable après tout ce qui venoit de se passer, tant en Angleterre qu'en Hollande, il étoit de sa politique, que les Cercles en fussent instruits par eux-mêmes, & qu'ils trouvassent dans un procedé qui leur parut injuste, un nouveau motif de ne le point abandonner, comme ils firent en effet: ainsi ne pouvant plus compter sur les secours du dehors, il se restraignit à ceux qu'il trouvoit dans l'intérieur de l'Allemagne, avec lesquels, pourvû qu'ils fussent bien menagez, son Conseil le persuada qu'il seroit en état de soûtenir seul une Campagne décisive. L'augmentation considerable qui se trouva cette année dans ses revenus par la grande reforme qu'il avoit faite dans la Cour, & par l'imposition du Di-

L'Empereur veut attirer toute la Guerre sur le haut Rhin.

CHARLES VI. 1712.

xiéme sur tous les biens de ses Païs hereditaires, n'avoit pas peu contribué à l'affermir dans cette confiance ; il ne pouvoit manquer d'ailleurs d'avoir pour cela les suffrages de ceux qui composoient son Conseil, dont le credit & les vûës d'interêt ne pouvoient s'affoiblir qu'à mesure que l'Empire alloit reprendre le calme & la tranquillité. Ce fut dans ce projet que l'on résolut d'abord de retirer vers le cœur de l'Allemagne toutes les Troupes Imperiales qui étoient emploïées depuis plusieurs années en Flandre, en Italie & en Espagne, pour attirer tout le fort de la guerre sur le haut Rhin ; d'autant plus que les Frontieres en étant bien munies, on ne seroit point obligé de tenir de si fortes Armées en Campagne.

La Diete de Hongrie s'assemble pour faire le Couronnement de son Roi.

Pendant que toutes ces choses se passoient dans les Païs-Bas, & dans la Haute Allemagne, la Diete qui devoit representer les Etats de Hongrie, s'étoit assemblée à Presbourg dès le 21. Avril au sujet du couronnement du nouveau Roi. L'Empereur avoit déja pris la qualité de Roi

de Hongrie avant son départ de Barcelonne, & l'Imperatrice sa Mere, qui gouvernoit les Etats hereditaires pendant son absence, lui avoit donné ce Titre dans toutes les Lettres qu'elle avoit écrites en son nom, de même que dans les Patentes qu'elle avoit fait expedier, de sorte qu'il ne fût plus question d'aucune formalité d'élection, & Charles crut que la cérémonie seule du couronnement suffiroit pour lui donner toute l'autorité & les Droits sur ce Roïaume, qu'il avoit herité dans la succession de l'Empereur Joseph son frere. Cette Nation cependant demandoit encore quelque sorte de menagement de la part de la Cour de Vienne, par rapport aux derniers soulevemens qui ne paroissoient point entierement étouffez, & dont les Chefs n'attendoient qu'une occasion favorable pour recommencer à donner des marques de leur peu de satisfaction. On sçavoit en effet que le Prince Ragotzi s'étoit rendu à Bender dans les Etats du Grand Seigneur, pour s'y aboucher avec le

CHARLES VI. 1712.

CHARLES VI. 1712.

Roi de Suede, que de là il avoit envoïé deux Députez à Constantinople pour demander la protection du Sultan, afin d'être mis & maintenu par la force de ses armes en possession de la Principauté de Transilvanie, en vertu de son élection faite en 1704. & en conséquence des Traitez signez avec l'Empereur Leopold, en qualité de Roi de Hongrie en 1686. Le Comte Berezini, dont l'ambition n'étoit pas moindre, s'étoit joint à lui en dernier lieu, & ils avoient de concert fait signifier à la Diete de Presbourg une protestation de nullité, au nom des trois Etats du Roïaume, contre tout ce qui s'y passeroit au sujet du couronnement, parce que la Diete, disoient-ils, n'étoit point assemblée legitimement.

Charles VI. se rend en Hongrie pour y être reconnu Roi.

Des raisons aussi pressantes ne permettoient pas de déliberer plus long-tems dans le Conseil de Vienne. L'Empereur partit de cette Ville le 18. Mai pour se rendre à Presbourg, où il fit son entrée le lendemain, & fut couronné le 22. Le peu de confiance que ce Prince eut

encore dans la fidelité des Hongrois, lui fit prendre une précaution, que ſes amis ne crurent pas inutile dans la ſituation preſente. Il fit des défenſes de venir au devant de lui avec les Milices du Roïaume, les Tymbales, les Trompettes & Tambours, quoique l'ancien uſage du Païs l'autoriſât, & il voulut ſe contenter en entrant dans la Hongrie de ſes Gardes, du Regiment de Rabutin Cavalerie, & de celui de Neubourg Infanterie, ſous prétexte de ne point fatiguer les Troupes de la Nation, & ne pas engager la Nobleſſe à une dépenſe ſuperfluë. Toutes les autres cérémonies furent obſervées ponctuellement. Le nouveau Roi s'étant rendu à cheval depuis la cour du Château, à l'Egliſe Cathedrale, il fut conduit dans la Sacriſtie, & revêtu des habits Roïaux de S. Etienne, qui ſe conſervent depuis plus de ſept cens ans. Il ſe préſenta enſuite aux pieds de l'Autel, où le Cardinal de Saxe-Zeith, Primat du Roïaume, aſſiſté de l'Archevêque de Colocza & de quelques autres Prélats, après que l'Epitre

CHARLES VI. 1712.

Cérémonies particulieres du Couronnement du Roi de Hongrie.

CHARLES VI. 1712. fut chantée, lui mit sur la tête la Couronne de S. Etienne, le Manteau Roïal sur les épaules, & le Sabre en main : le Prince l'aïant tiré du foureau à l'instant, & s'étant tourné vers le peuple, fit trois croix en l'air, pour marquer qu'avec la force du glaive, il étoit prêt de defendre son Roïaume contre tous ses ennemis. Après cela on le plaça sur le Trône, qui étoit élevé à côté de l'Autel, & le Primat entonna le *Te Deum* en action de graces, au bruit d'une salve de toute l'Artillerie du Château, & de la Ville. La Messe étant finie, on conduisit le Roi à l'Eglise des Cordeliers, où il créa vingt-cinq Chevaliers de S. Etienne. De là il alla dans celle de la Misericorde pour prêter le serment accoûtumé de maintenir les Droits & les libertez du Roïaume, ce qui fut encore accompagné d'une décharge générale de l'Artillerie : la cérémonie se termina par une seconde cavalcade, & Charles s'étant remis à cheval, après avoir traversé le Faubourg d'un pas assez grave, dès qu'il fut arrivé au pied de la col-

line qui est près du Danube, il se mit au galop jusqu'au sommet, où il tira encore une fois le sabre, & en fit quatre croix en l'air, en se tournant vers les quatre Parties du Monde. L'attachement qu'ont les Hongrois à l'observation de ces cérémonies, est si grand, que, quoiqu'elles aïent la plûpart pour origine la superstition des premiers tems, aucun des Princes qui sont parvenus à cette Couronne, n'a encore osé tenter d'y faire le moindre changement.

Les réjoüissances publiques qui accompagnerent le couronnement du nouveau Roi de Hongrie, n'empêcherent pas que la Diete assemblée dans cette Capitale ne continuât ses séances les plus sérieuses au sujet des griefs de la Nation contre le gouvernement. Quelque soin que le Prince eût pris pour calmer par sa présence & ses graces, les esprits des Chefs des Etats, & regler avec eux les interêts de cette Couronne à l'avantage de sa maison, on ne recevoit de leur part que de nouvelle preuves de leur peu de con-

CHARLES VI. 1712.

fiance par les demandes inquietes que les Députez proposoient sans cesse au nom de toute la Nation. Entre plusieurs autres, voici celles auxquelles les Hongrois insisterent le plus fortement : Qu'on ne parlât plus comme du passé de transmettre l'heredité de la Couronne de Hongrie aux branches feminines de la Maison d'Autriche. En second lieu : Qu'il seroit fait un accord irrévocable entre le Souverain & la Nation, aïant force de loi fondamentale de l'Etat : que toutes les principales Charges & Emplois considérables du Roïaume ne pourroient être possedez dans la suite que par des Hongrois naturels. Enfin que les biens de la Noblesse, des particuliers & des Consistoires Protestans, dont les deux derniers Empereurs avoient disposé sous le titre de confiscation en faveur des personnes de leur Cour, seroient restituez à leurs premiers maîtres. Comme les deux derniers Articles regardoient plus particulierement les Ministres de Charles, & ceux qui même sous le prétexte de la Religion avoient enga-

Plaintes & griefs des Etats de Hongrie.

gé ce Prince à les enrichir des dépoüilles des Hongrois mécontens, on ne se hâta point de remedier aux plaintes de cette Nation, & l'Empereur se contenta d'y laisser le Cardinal de Saxe-Zeith en qualité de Commissaire general pour adoucir par sa dexterité l'aigreur de la Diete & la fatiguer assez par ses longueurs, pour lui faire accepter l'accommodement que l'on verra dans la suite. CHARLES VI. 1712.

Entreprises des Troupes Imperiales en Italie.

Les Troupes Imperiales qui étoient restées en Italie n'étant plus si nombreuses à beaucoup près que les années précedentes, parce que l'Empereur n'avoit plus de conquêtes à faire dans cette contrée-là, & que la France de son côté en avoit retiré presque toutes les siennes, elles ne furent occupées qu'à contenir le Roïaume de Naples & le Milanois dans le devoir, à inquieter quelques Princes ou Etats particuliers qui ne s'étoient pas declarez assez hautement pour la maison d'Autriche, ou enfin à donner de tems à autre de nouvelles marques de ressentiment au Pape sur sa partialité. En effet le General Zumjungen, auquel l'Em-

CHARLES VI. 1712.

pereur avoit laissé le commandement de ses Troupes dans la Lombardie, n'y avoit fait d'autres expeditions pendant tout le cours de cette année, que d'hiverner dans les Etats du Grand Duc, & après en avoir tiré de grosses contributions il avoit marché à la fin de la Campagne pour aller attaquer Porto-Ercole, qui est une des Places appartenantes à l'Espagne sur les Côtes de la Toscane : ce General aïant fait occuper toutes les avenuës pour bloquer la Place par terre, il fit avancer avec une diligence extrême la grosse artillerie & des munitions de guerre d'Orbitello, avec le convoi nouvellement arrivé de Naples pour pousser vivement le siege. Les Imperiaux s'étant rendus maîtres du Fort Philippe au bout d'un mois de tranchée ouverte, la Ville fut contrainte de capituler peu de jours après. Ce fut par les conseils du Duc d'Uceda que la Cour de Vienne avoit formé cette entrepriſe ; ce Seigneur Espagnol connoissoit le foible de la Place, parce que quelques mois auparavant se trouvant chargé

Infidelité du Duc d'Uceda envers le Roi Philippe V.

des interêts de Philippe V. il avoit eu ordre de ce Prince de veiller à la sûreté de la Ville & avoit reçu des sommes considerables de la Cour de Madrid pour mettre un poste aussi important en état de ne rien craindre; soit que l'argent fût un assez puissant appas pour lui, ou qu'il eût d'autres raisons secretes de mécontentement, sa fidelité échoüa dans cette occasion, & il avoit quitté dès l'année précedente le service d'Espagne, pour se jetter dans le parti de la Maison d'Autriche, quoiqu'il se trouvât actuellement dans la confidence la plus intime avec son maître pour toutes les affaires d'Italie. Charles ne doutant pas de trouver dans ce Duc des secours importans par rapport au secret de l'Etat dont il étoit le dépositaire, le reçut avec empressement, & pour commencer à le dédommager de la perte qu'il pouvoit faire dans sa Patrie, il lui avoit donné place parmi les Conseillers d'Etat dans la promotion qu'il fit à son passage à Inspruck, & dont il a été parlé ci-dessus.

CHARLES VI. 1712.

Comme ce Seigneur étoit parfai-

CHARLES VI. 1712.

tement au fait des interêts particuliers de l'Italie, l'Empereur le nomma bien-tôt après pour réſider à Genes en qualité de ſon Plénipotentiaire: cependant il ne joüit pas long-tems de la confiance de ſon nouveau maître & on fut perſuadé que ce fut plûtôt pour l'éloigner de la Cour, où il étoit toujours ſuſpect, que pour l'occuper utilement dans un païs où il reſtoit peu de choſe à ménager pour le ſervice de la maiſon d'Autriche; le Duc ne fut pas long-tems à s'en appercevoir lui-même par le peu d'attention que l'on eut à lui faire toucher les douze mille écus d'appointemens attachez à ſa réſidence, & que l'on avoit affectez ſur le Roïaume de Naples; mais comme les ordres ne marquoient pas en particulier ſur quels droits cette ſomme ſeroit affectée, & que d'ailleurs preſque tous les Domaines de cet Etat avoient été vendus ou alienez ſous les regnes de Philippe IV. & de Charles II. il en ſollicita en vain la ſûreté auprès du Comte Boromeo Vice-Roi de Naples; toutes les réponſes qu'il en reçut ne furent qu'un ren-

Sort peu avantageux du Duc d'Uceda.

voi à la Cour de Vienne, où ſes demandes ne furent pas plus écoutées, & il n'eut par la ſuite que des regrets, fruits ordinaires de la trahiſon, d'avoir ſacrifié en ſe deshonorant, les biens de ſa maiſon & l'eſperance de ſe maintenir avec dignité dans ſon propre païs.

CHARLES VI. 1712.

Démêlé ſurvenu en Italie entre le Pape & l'Empereur.

Il s'éleva preſque dans le même tems un démêlé entre l'Empereur & le Pape qui attira des attentions ſerieuſes de part & d'autre.

Ce fut à l'occaſion de quelques Vaiſſeaux & Galeres de Naples, qui aïant fait rencontre de pluſieurs Bâtimens appartenans aux Sujets du S. Pere, & portant ſa banniere, les avoient pris & conduits à Porto San Stephano, après avoir mis aux fers les Officiers de même que les Matelots. La Cour de Rome en fit porter des plaintes au Vice-Roi de Naples, & le Nonce du Pape, eut des ordres précis pour les appuïer & pour en avoir ſatisfaction ; mais toutes les voïes de remontrances s'étant trouvées inutiles, & le Comte de Boromeo autoriſant ſous main ce qui venoit d'arriver, le Pape crut être en

CHARLES VI. 1712.

droit d'uſer de repreſailles, & ordonna que l'on ſe ſaisît de tous les Vaiſſeaux Napolitains qui ſe trouveroient dans les Ports de Civitta-Vechia, de Fuimicino & d'Anzio. Quoique le jugement de la Conſulte parût fondé ſur le droit des gens & ſur l'équité réciproque qui doit ſe maintenir entre les Souverains; le Conſeil dans l'examen qu'il fit de cette affaire, au lieu d'ordonner un châtiment exemplaire ſur une violence & une voïe de fait ſi contraires au repos public, ſe contenta de ſtatuer, que les Vaiſſeaux ſeroient relâchez de part & d'autre, ſans qu'il fût donnée d'autre ſatisfaction au Pape, quoiqu'il eût été le premier offenſé; il fallut qu'à Rome on paſsât tout ſous ſilence & que l'on acquieſçât à une déciſion ſi peu attenduë. C'étoit beaucoup même, vû la ſuperiorité que le ſuccès des armes avoit donné à l'Empereur ſur toute l'Italie, que ce Prince ne ſe ſervit pas de cette occaſion pour donner quelque nouvelle marque de ſon reſſentiment à la Cour de Rome, comme avoit fait ſon Pré-

deceſſeur preſque tout le tems de son regne, & en dernier lieu dans l'entrepriſe ſur Comachio, dans celle du Ferrarois & dans les expeditions faites par les Troupes Imperiales en traverſant les Etats de l'Egliſe. CHARLES VI. 1712.

L'experience avoit fait connoître depuis pluſieurs années au Conſeil de Vienne, que moins on plioit à l'égard de Rome, plus il étoit aiſé de réüſſir dans les projets qui regardoient ce païs-là, & que l'on ne riſquoit rien de marquer de la fermeté, pourvû que les interêts de quelque autre Puiſſance n'y fuſſent pas mêlez. *Maxime de politique du Conſeil de Vienne à l'égard de Rome.*

Clement XI. fit bien-tôt voir par ſa conduite que cette maxime de politique n'étoit que trop veritable, ſoit qu'il craignît les reſtes d'une armée Imperiale, qui étoit encore aſſez forte pour le chagriner, ou qu'il crût devoir diſſimuler juſques à un tems plus favorable, bien loin de paroître ſenſible à la déciſion qui avoit été faite à Vienne, & qui fut executée à la lettre dans le Conſiſtoire qu'il tint le premier Août, il

CHARLES VI. 1712.

proposa à la nomination de l'Empereur un Sujet de Catalogne nommé Isidore Bertrand, pour être préconisé à l'Archevêché de Terragone. Cet Ecclesiastique s'étoit distingué parmi ses compatriotes par le zele qu'il avoit marqué pour la Maison d'Autriche, pendant le séjour que Charles fit en ce païs-là: comme c'étoit à lui que ce Prince étoit redevable en partie de l'affection dont les Catalans avoient continué de lui donner des marques, il jugea que son zele ne lui seroit pas moins utile dans la suite, s'il l'élevoit aux premieres Dignitez. Les Cardinaux de la Trimoüille, Gualterio, Aquaviva & Ottoboni, qui s'interessoient aux affaires de France & d'Espagne, & qui se trouverent à l'Assemblée qui se tint pour la préconisation, representerent en vain au Pape les inconvéniens qu'il falloit craindre en faisant cette démarche, & quelle tache ce seroit à son Pontificat, s'il mettoit au rang des Evêques un homme en qui l'on ne voïoit d'autre mérite que celui d'avoir excité sa patrie à agir en faveur d'un Prince, dont

CHARLES VI. 1712.

dont les droits n'étoient pas encore assez certains pour nommer aux Prélatures du Païs. Quelques vives que fussent les remontrances des Cardinaux, le Pape n'y eut aucun égard, l'acte passa au Consistoire & il ne leur resta que la liberté de faire des protestations autentiques au nom des deux Couronnes dont les interêts leur étoient confiez.

La crainte d'irriter l'Empereur dans les circonstances délicates, ne fut pas le seul motif qui fit agir le Pape dans cette occasion. Il avoit à ménager avec ce Prince un point de cérémonial & de préséance, qui lui tenoit d'autant plus à cœur, qu'il l'avoit déja tenté plusieurs fois sous les deux précedens regnes, sans y avoir pû réüssir, & dont il se flattoit pouvoir venir à bout, à present que l'Empereur ne pouvoit lui faire aucun reproche d'avoir manqué de complaisance pour lui. Il s'agissoit de faire avoir au Gouverneur de Rome le pas sur les Ministres de la Cour de Vienne, dans les Fêtes solemnelles & dans les cérémonies publiques, où les Ambassadeurs Imperiaux a-

Cérémonial reglé entre le Gouverneur de Rome & les Ministres de l'Empereur.

CHARLES VI. 1712.

voient évité de se trouver de tout tems pour ne pas mettre l'affaire en compromis. La question fut enfin décidée cette année dans la personne du Marquis de Prié Ambassadeur de Charles VI. qui avoit résidé plusieurs mois à Rome sans avoir pris caractere. Ce fut le 7. de Septembre qu'aïant notifié sa qualité dans l'audience que le Pape lui accorda, il communiqua en presence des autres Ministres étrangers les ordres qu'il avoit reçus de sa Cour de commencer dès le lendemain à donner la préséance au Gouverneur de la ville de Rome dans la solemnité qui se feroit à la fête de la Nativité. La satisfaction que le Pape eut de cette marque de déference fut complotée, & il se crut par là assez dédommagé de toutes les traverses qu'il avoit été obligé d'essuïer de la part de la Maison d'Autriche depuis qu'il étoit parvenu au Pontificat.

Il restoit encore à l'Empereur une difficulté à terminer en Italie pour mettre la derniere main à ses interêts en ce païs là. C'étoit au sujet des promesses faites au Duc de Sa-

voye par les Empereurs Leopold & Joseph, & dont on n'avoit point vû jusqu'alors l'execution. L'affaire contestée avoit été mise dès l'année précedente à l'arbitrage de la Reine d'Angleterre & des Etats de Hollande, & comme il convenoit d'en confier la connoissance à des personnes qui fussent à portée, ces deux Puissances en avoient donné commission & plein pouvoir d'en connoître en leur nom à leurs Envoïez auprès des Cantons Suisses. Ce furent Stanian de la part de la Reine Anne, & Vander Meer pour la Hollande qui se rendirent à Milan où se trouverent aussi les Commissaires que l'Empereur & le Duc de Savoye y avoient envoïez pour soutenir leurs prétentions. La Sentence arbitrale fut prononcée au commencement de Juillet, & Charles y fut condamné de satisfaire aux promesses de ses prédecesseurs, en abandonnant au Duc la proprieté & le Domaine souverain du territoire de Vige-Venasque & tout le Novarois qui se trouve situé entre le Canal de la Cogna & la Riviere

Jugement arbitrale rendu en faveur du Duc de Savoye contre l'Empereur.

CHARLES VI. 1712.

de Seisia. La décision ne pouvoit pas être plus favorable pour la Maison de Savoye qui trouva dans les fruits de son alliance & de ses services dequoi étendre sa domination jusqu'au Testin à trois lieuës de la Ville de Milan. Quoique l'Empereur parut acquiescer au jugement rendu, & qu'il ne fit aucune démarche pour s'y opposer directement, son Conseil ne laissa pas de chercher un moïen pour y donner atteinte, en suscitant une partie intervenante au Procès dans la personne du Chancelier de Milan qui fit peu de tems après une protestation juridique au nom de l'Etat, & comme Tuteur né des Droits souverains du Duché contre la Sentence, & en fit publier un Acte d'appel solemnel pardevant qui il appartiendroit, & pour les raisons à déduire en tems & lieu: Le principal motif exprimé dans la declaration de ce Ministre portoit que les Empereurs Leopold & Joseph n'aïant possedé le Milanois qu'en qualité d'usufruitiers, ni eux ni aucuns des Princes qui ont été en possession de ce Duché n'ont jamais été

en pouvoir de le démembrer ou d'en disposer par donation au préjudice de la loi fondamentale. Cependant le Duc de Savoye peu en peine de ce qui seroit statué dans la suite sur cet incident, ne perdit point de tems pour s'approprier une acquisition si considerable, & en fit prendre aussitôt possession, de même que du Montferrat, Mantoüan & de l'Alexandrin. CHARLES VI. 1712.

Les Troupes que l'Empereur avoit laissées en Catalogne étoient restées dans une assez grande inaction depuis long-tems, de même que celles de France & d'Espagne, & il paroissoit que ce païs étant à la veille de changer de domination & d'être rendu à son premier Maître, tout y penchoit déja vers le calme auquel toute l'Europe s'attendoit avec impatience; cependant le General Staremberg qui y commandoit l'armée Imperiale, ne pouvant s'accommoder d'une si grande tranquillité, forma le dessein de surprendre quelques postes occupez par les Troupes Espagnoles; & comme le Pont de Suert sur la Riviere de Bibager- *Entreprises de Staremberg en Catalogne.*

CHARLES VI. 1712.

çana lui pouvoit faciliter le passage pour entrer dans le Roïaume d'Aragon; il crut devoir commencer par là, & détacha dès l'entrée de la Campagne le General Nebot avec deux mille hommes qu'il chargea de cette expedition. Le Gouverneur de Venasque ne fut pas plutôt averti de la marche de ce corps détaché, qu'il sortit de sa place à la tête d'une partie de sa Garnison pour aller au secours du Pont qui en est éloigné d'environ quatre lieuës, & qu'on ne peut faire qu'en traversant les Montagnes & les Vallées qui occupent le terrain entre les Rivieres de Bibogerçana & d'Essera. Nebot averti de la résolution du Gouverneur de Venasque ne manqua pas de lui dresser des embuscades dont il étoit difficile de se garantir. Le détachement Espagnol ne fut pas long-tems à s'en appercevoir; mais comme il étoit déja engagé trop avant dans les Gorges pour pouvoir retourner sur ses pas, il fallut disputer le passage à la pointe de l'épée: le combat, quoique très-sanglant, dura assez long-tems, presque à forces égales;

mais ce Gouverneur aïant été à la fin blessé, on força le détachement à se rendre Prisonnier de Guerre avec le Chef. Les Troupes Allemandes songerent à profiter de cet avantage, & aïant marché droit à Venasque, ils sommerent le Lieutenant de Roi de livrer la Place, en le menaçant que, s'il refusoit ou differoit d'obéïr, on alloit faire mourir sous ses yeux le Gouverneur qui étoit tombé entre leurs mains, & qui se trouvoit être son frere : mais cet Officier sans écouter d'autres sentimens que ceux de l'honneur, fit reponse que sa fidelité pour son Roi & la gloire du service lui étoient infiniment plus cheres que la vie même d'un frere, quelque attachement qu'il pût avoir pour lui ; qu'ils s'étoient toûjours estimez heureux l'un & l'autre de répandre leur sang pour la défense du Roïaume & les interêts de leur Prince legitime. Qu'au reste il ne pouvoit pas empêcher un Commandant de Troupes ennemies de faire une action aussi barbare que celle dont on le menaçoit ; mais que pour lui il alloit lui prouver d'une manie-

CHARLES VI. 1712.

CHARLES VI. 1712.

re à n'en pouvoir douter, qu'il ſçavoit depuis long-tems défendre en bon & fidele ſujet la Place, que ſon Maître avoit daigné lui confier : & en même tems il fit tirer ſur les Catalans pluſieurs volées de Canons chargez à cartouche. Cette fermeté jointe à l'approche de Dom Miguel Pons qui venoit d'être détaché de l'armée d'Eſpagne pour dégager la Ville de Venaſque, obligea le General Nebot d'abandonner ſon entrepriſe, de rappeller les Troupes qu'il avoit laiſſées au Pont de Suert, & de retourner ſur ſes pas pour regagner les Montagnes de Catalogne.

Deſſein de Staremberg ſur Cervera échoüé.

Staremberg ne ſe rebuta pas du peu de ſuccès de cette entrepriſe : La mort du Duc de Vendôme qui avoit commandé les Armées du Roi d'Eſpagne lui donna de nouvelles eſperances & lui fit faire de nouveaux projets. Ses premieres vûës ſe porterent ſur Cervera Place importante par ſa ſituation, & qu'il avoit déja tenté deux fois de ſurprendre ſans pouvoir y réüſſir. Il fit un détachement de Troupes reglées

&

& des plus anciens Regimens Imperiaux soutenu d'un grand nombre de Miquelets. On arriva devant le 15. Juin devant la Place, & sans perdre de tems on planta des échelles pour l'escalader: mais le Commandant qui le jour d'auparavant avoit reçû un renfort de six cens Grenadiers venus de Balaguer, s'étant apperçû de l'approche des Troupes Allemandes, fit faire un si grand feu de Canon & de Mousqueterie, que le détachement se vit contraint de se retirer avec tant de précipitation qu'ils abandonnerent leurs échelles, tous leurs outils, & une bonne partie de leurs munitions avec quelques pieces de Canon.

CHARLES VI. 1712.

Cependant l'armée de l'Empereur étoit augmentée depuis peu considerablement en Catalogne par les nouveaux renforts de Troupes qu'on y avoit envoïé d'Italie, & qui mirent le Comte de Staremberg plus en état qu'il n'avoit jamais été de soutenir la campagne avec quelque avantage. La Cour de Vienne outre cela venoit d'envoïer des ordres au Vice-Roi de Naples de faire

CHARLES VI. 1712.

tenir à l'Imperatrice qui étoit restée à Barcelone, une somme de six cens mille Ducats tant pour sa Maison que pour l'entretien des Troupes Imperiales: Staremberg crut qu'il ne pouvoit trop se hâter de mettre à profit des secours venus si à propos pour tirer vengeance de la Ville de Roses; dont une partie de la Garnison étoit venu brûler en dernier lieu ses Magazins de Fourages qu'il avoit eu tant de peine d'amasser à quatre lieuës de Barcelone. En effet il forma le dessein de se rendre maître de cette Ville par surprise, & se flatta d'autant plus d'y réüssir que dans les autres tentatives où il avoit échoüé auparavant, que pour donner le change à l'Ennemi, il avoit rappellé depuis peu de jours les Troupes qui cantonnoient aux environs de Roses, afin de persuader la Garnison qu'elle n'avoit plus rien à craindre. Quelques jours après il fit embarquer le plus secretement qu'il pût deux mille Grenadiers avec des petards & des Echelles. Ce détachement arriva le 10. de Septembre devant la Place,

Staremberg tente de surprendre la Ville de Roses.

& l'entrepriſe lui avoit paru ſi bien concertée, que le même jour il en parla ouvertement à la Cour de l'Imperatrice comme d'un évenement certain. Le General Wetzel qui étoit revenu avec les Troupes du blocus de Gironne, eut ordre de retourner ſur ſes pas pour ſoutenir l'expedition que les Grenadiers embarquez devoient executer. Ils débarquerent heureuſement à quelque diſtance de la Ville, & s'en étant approché ſans avoir été apperçûs, ils s'emparerent au premier choc d'un Corps de Garde hors de la Barriere de Caſtillon, & s'étoient déja attachez à la porte pour la briſer à coups de haches, ne pouvant pas croire que la Garniſon pût être aſſez tôt ſous les armes; mais la vigilance de Franco Lieutenant de Roi qui ne s'étoit tenu d'abord en repos que pour mieux laiſſer approcher le gros vers le corps de la Place, ſe fit bientôt ſentir par la maniere dont ils furent reçûs un moment après. Le feu de la Mouſqueterie fit d'autant plus d'effet, que l'affaire ſe paſſa au clair de la Lune,

CHARLES VI. 1712.

CHARLES VI. 1712. de sorte que les Imperiaux après d'inutiles efforts se trouvant repoussez, furent obligez de laisser aux vainqueurs tous les préparatifs qu'ils avoient faits pour cette expedition, avec deux cens hommes tuez ou blessez. La prudence ne permit pas au Commandant de faire poursuivre les fuïards dans leur retraite, & la crainte de donner dans quelque embuscade, fit que l'on arrêta l'ardeur de la Garnison qui se contenta d'apprendre le lendemain que les Barques des Ennemis qui avoient eu ordre de se tenir sur la côte pendant que l'on feroit l'expedition, avoient remis à la voile pour retourner à Barcelone, & que les Troupes du General Wetzel avancées pour soûtenir le détachement avoient repris la route du Ter & repassé la Fluvia.

Ce fut ainsi que Roses une des plus importantes Places de l'Espagne fut garantie du danger où elle se trouva d'être surprise. Franco qui n'oublia rien dans cette occasion pour donner des marques de son zele & de sa capacité fut vaillament

CHARLES VI. 1712.

secondé par les soins du Comte de Reveſt & de l'Abbadie Commandans des Troupes Françoiſes qui faiſoient partie de la Garniſon de Roſes. Cette Ville eſt ſituée ſur la Mediterrannée, dans cette contrée de la Catalogne que l'on nomme le Lampourdan: ſon Port qui eſt très-beau, & où les Vaiſſeaux ſont à couverts des vents du Septentrion & du Midi qui ſont les plus à craindre ſur cette Mer, eſt formé par le Golfe de Caſtillon qui donne l'Embouchure aux Rivieres de Lobrega, de Hortina, & de Muga: l'entrée en eſt défenduë par le Fort de la Trinité conſtruit ſur un Rocher au bord de la Mer à environ cinq cens toiſes de la Ville; les cinq Baſtions dont cette Place eſt fortifiée portent les noms de S. Marie, de S. Jacques, de S. André, de S. Georges & de S. Jean. Les François l'aſſiegerent & la prirent en 1645. ſous les Ordres du Comte d'Harcourt, Lorraine & du Pleſſis-Prâlin: Elle fut renduë aux Eſpagnols à la Paix des Pirenées & leur reſta juſqu'en 1693. que le Duc de Noailles en fit la conquête.

Deſcription de la Ville de Roſes.

CHARLES VI. 1712.

Le Traité de Riſwic qui ſurvint en 1697. l'a fait rentrer ſous la domination du Roi d'Eſpagne, & elle eſt reſtée depuis à cette Couronne.

La mauvaiſe fortune qui s'étoit pour ainſi dire attachée à tous les pas que faiſoient les Troupes Imperiales cette année en Catalogne, leur en venoit de donner encore une marque par la levée du Blocus de Girone, que le General Wetzel, dont nous venons de parler, avoit formé avec une bonne partie de l'Armée; l'extrêmité où la longueur du Blocus avoit réduit cette Place malgré le ſecours qu'on étoit parvenu d'y faire entrer, l'auroit fait tomber indubitablement d'elle-même, ſi le Maréchal de Barwick qui étoit venu prendre le commandement de l'Armée de France & d'Eſpagne après la mort du Duc de Vendôme n'eût formé un deſſein convenable pour la délivrer. Ce General ne fut pas long tems à connoître combien il lui importoit de ſe conſerver une Place dont la perte lui ôteroit beaucoup de facilité de ſubſiſter. Il y marcha avec la plus grande partie

Blocus de Gironne levé par les Troupes Imperiales.

CHARLES VI. 1712.

de ſes Troupes de l'une & de l'autre Nation : ce mouvement preſque general produiſit l'effet qu'on en attendoit : les Troupes Allemandes eurent ordre d'abandonner tous les poſtes qu'elles occupoient autour de Girone, & ne jugeant pas à propos d'attendre des forces auſſi conſiderables qui étoient prêtes d'arriver, elles leverent le Blocus avec tant de précipitation, qu'elles n'eurent pas le tems de faire ſortir de leurs retranchemens une grande quantité de proviſions, de Chariots, & quatre pieces de Canon qu'elles y laiſſerent. Le Comte de Staremberg pouvoit d'autant moins ſe diſpenſer de prendre ce parti, qu'en s'opiniatrant, il couroit riſque de perdre Oſtabrie qui étoit le ſeul endroit par où il pouvoit ſe conſerver la communication avec Barcelone, & s'expoſoit en même tems de manquer de Vivres dans le tems qu'il s'efforceroit d'empêcher que l'on n'en fit entrer dans Girone.

Tant de malheurs ſuivis de près, joint au rappel des Troupes Angloiſes & Portugaiſes n'allarmerent

CHARLES VI. 1712.

pas peu les principaux d'entre les Catalans qui s'étoient declarez chefs du parti que la Maiſon d'Autriche avoit trouvé en ce païs-là. Comme ils enviſageoient de près le châtiment que leur peu de fidelité avoit merité, ſans preſque oſer eſperer la clemence du Roi ſous la domination duquel ils ſe voïoient à la veille de rentrer par une paix prochaine, ils n'oublierent rien pour s'oppoſer au départ de la jeune Imperatrice, dès qu'ils ſçurent qu'elle ſe diſpoſoit à s'embarquer pour l'Italie, & à aller joindre en Allemagne l'Empereur ſon époux: Cette Princeſſe les flatoit à la verité qu'une des Archiducheſſes viendroit prendre le Gouvernement de la Catalogne au nom de ſon frere, mais rien ne pouvant les perſuader d'un pareil changement auquel ils ne voïoient aucune apparence, ils ne s'apperçurent que trop, quoique tard, que leur zele n'avoit ſervi qu'à ruïner la patrie, & à les rendre les victimes de l'ambition. Dans cette extrêmité qu'ils regardoient d'avance comme un évenement inevitable, la politi-

Les Catalans commencent à s'allarmer ſur leur deſtinée.

que leur suggera de demander au nouvel Empereur la continuation de sa bienveillance, & de le prier que, lorsqu'il traiteroit avec le Roi d'Espagne, il voulut bien leur menager à la faveur de sa protection une Amnistie convenable dans laquelle fût comprise la conservation de leurs biens. CHARLES VI. 1712.

Les Catalans allarmez écrivent à l'Empereur.

Ce fut dans cet esprit qu'ils adressèrent à ce Prince une lettre très-touchante & telle que devoit leur dicter l'inquiétude où ils étoient de se voir dépoüillez avec justice de leur fortune, & peut-être de leurs vies. Après l'avoir loué beaucoup sur la fermeté avec laquelle on les assuroit qu'il rejettoit toutes les propositions de paix, qu'il ne fût en possession de toute la Monarchie d'Espagne, ils lui remontroient avec les expressions les plus tendres & les plus pressantes que sa presence en Catalogne contribueroit plus que tout le reste à l'execution d'un dessein si équitable & si digne de lui, s'offrant en cas qu'il voulût bien encore leur faire cette grace, de l'assister de toutes les forces de la Principauté, & de faire

CHARLES VI. 1712.

leurs derniers efforts pour lui prouver l'excès de leur zele, & le seconder jusqu'à la derniere goute de leur sang à avoir la satisfaction qui lui étoit duë ; mais comme ils prévoïoient que les soins attachez à sa nouvelle dignité ne lui permettroient pas aisément de prendre ce parti, ils le conjuroient qu'au cas qu'il ne pût pas obtenir la Monarchie d'Espagne en son entier par le Traité de paix que l'Europe attendoit, il fît du moins ensorte que la Catalogne lui restât avec les Provinces qui en dépendent. Ils ajoûtoient enfin qu'aïant été les premiers & les plus ardens à lui offrir leurs soumissions, à le reconnoître pour leur Souverain & à le soûtenir dans les tems les plus difficiles, ce seroit une fatalité déplorable, si des Sujets aussi fideles, que nul revers de fortune n'avoit pû ébranler, se voïoient livrez à la vangeance d'un autre gouvernement ; & si la Province aussi bien que la Ville qui lui avoit rendu des hommages préferablement à tout autre, se trouvoit réduite à des extrêmitez, que l'on ne pouvoit en-

CHARLES VI. 1712.

viſager qu'avec fraïeur.

Le Conſeil de l'Empereur fut peu ſenſible à des inſtances auſquelles on n'étoit guéres en état de ſatisfaire ; cependant pour garder encore quelques meſures avec les Catalans, ce Prince leur fit réponſe en termes generaux, que quoique la ſituation de ſes affaires ſe trouvât differente à preſent, & ne lui permit plus de ſe rendre en perſonne en Catalogne, ils pouvoient également compter ſur l'amitié de la Maiſon d'Autriche : que les marques d'attachement & de zele qu'il avoit reçû d'eux les devoient perſuader qu'il ne les abandonneroit jamais : Que c'étoit dans cette vûë qu'on leur avoit laiſſé les Troupes Imperiales ſous le commandement d'un des plus habiles Generaux de l'Europe pour défendre leur Province & étendre même les frontieres par les conquêtes qu'on y ajoûteroit : Que ces Troupes y reſteroient tout le tems qu'ils le voudroient eux-mêmes par les marques de fidelité qu'ils continueroient à lui donner : Que ſi le ſuccès de ſes armes ne répondoit pas tou-

Réponſe de l'Empereur faite aux Catalans.

CHARLES VI. 1712.

jours à ſes intentions, il leur promettoit du moins, en cas qu'il fallût traiter du ſort de la Catalogne, d'emploïer tous ſes ſoins pour leur procurer les avantages auſquels ils pouvoient s'attendre & de les maintenir dans les loix & les privileges de leur Nation.

Les Catalans n'eurent pas de peine à voir par cette réponſe qu'il n'étoit plus tems de ſe laiſſer ébloüir, & ils jugerent dès-lors que toutes les eſperances dont ils s'étoient flattez de ſe fraïer, à la faveur des troubles du païs, un chemin à la liberté & aux honneurs, étoient entierement évanoüies. C'eſt ainſi que le repentir & les retours de regret ſe trouvent d'ordinaire être les fruits de revolte, auquel une Nation s'eſt abandonnée. Les Princes qui la fomentent s'en ſervent autant qu'elle peut concourir à l'execution de leurs deſſeins, & lorſque le ſuccès qu'ils ſe ſont propoſé n'eſt point favorable, ils abandonnent à leur mauvaiſe deſtinée, quoiqu'avec une apparence de ménagement, ceux qui ont été aſſez aveuglez pour en être les au-

CHARLES VI.

1712.

teurs. Quoiqu'il en soit, la sûreté de la personne de l'Imperatrice qui n'étoit point encore partie de Barcelone, & que l'on attendoit avec impatience à Vienne, ne fut pas un des moindres motifs qu'eût cette Cour de ménager encore les esprits des Catalans, dans la crainte qu'elle eût qu'une Nation naturellement portée au trouble, ne fût capable de se livrer à quelque extrêmité, si on ne lui laissoit plus lieu de rien esperer pour l'avenir. La diversion d'ailleurs que les Troupes Imperiales, quoique beaucoup inferieures, continuoient de faire dans cette seule Province, occupoit toutes les forces de l'Espagne, de même qu'une partie de celles de la France, & paroissoit devoir favoriser les projets que ce Prince s'étoit reservé de faire éclater l'année suivante sur le Rhin, où la Campagne de 1712. se passa presque sans rien faire de part & d'autre.

Motifs qu'a l'Empereur de ménager les Catalans.

Le Maréchal d'Harcourt qui y commandoit les Troupes Françoises ne fut occupé qu'à garder les lignes de Wissembourg dans la basse Alsa-

CHARLES VI. 1712.

ce, & se contenta de les faire subsister, tant par les secours de cette Province que par les contributions de quelques Etats de l'Empire les plus à portée du Rhin. Il n'en fut pas tout-à-fait de même de l'armée Imperiale: le Duc de Wirtemberg auquel l'Empereur en avoit donné le commandement reçut des ordres de la Cour de Vienne de se mettre en mouvement pour attaquer les lignes des François, suivant le plan qu'on lui adressa en même tems: ce General ne balança pas sur l'execution, mais avant que de l'entreprendre il jugea à propos de se servir d'une ruse qui devoit faire soupçonner toute autre chose à l'ennemi. Il eut soin de faire publier dans son camp qu'il avoit resolu de faire un détachement considerable pour renforcer l'armée de Flandres, & que les ordres qui lui étoient venus, portoient qu'après qu'il auroit pourvû Landau & Philisbourg de bonnes garnisons & de tout ce qui étoit nécessaire pour la défense de ces deux Places, il repassât le Rhin avec ce qui lui restoit des Troupes de

Entrepriſe de l'Armée Imperiale ſur le Rhin.

l'Empire. En effet, les mouvemens qu'il fit faire durant quelques jours sembloient donner un air de verité aux bruits qu'on en avoit répandus. Cependant le General François ne s'y reposa si fort qu'il ne prît toutes les précautions qu'il jugea necessaires, soit pour défendre ses lignes en cas qu'elles fussent attaquées, ou pour faire tenir prêt un détachement qui fût de la force de celui des Imperiaux, au cas qu'il se determinassent de marcher vers les Païs-Bas. On fut ainsi à s'observer de part & d'autre jusqu'au 14. Août que l'armée Imperiale se presenta tout à coup devant les lignes, & elle eut bientôt dressé ses batteries contre la Ville de Wissembourg qui fut canonée pendant deux fois vingt-quatre heures. Comme le Marêchal d'Harcourt avoit prévû que la chose pourroit arriver de la sorte, on ne se trouva point surpris dans cette Place, & la garnison aussi-bien qu'une partie de l'armée qui soûtenoit les lignes y répondit avec un feu superieur, & rendit cette attaque inutile.

CHARLES VI. 1712.

Les Imperiaux attribuerent le peu

CHARLES VI. 1712.

de succès de cette entrepriſe à l'accident arrivé à un grand détachement que le Duc de Wirtemberg avoit fait le jour même que ſon armée devoit attaquer les lignes. Ce détachement avoit eu ordre de marcher ſur deux colones & de couler le long des Montagnes par deux chemins differens pendant la nuit pour prendre en flanc la gauche des François & l'occuper, pendant que le gros corps de l'armée s'attachant aux lignes les trouveroit moins garnies & s'en rendroit par conſéquent plus facilement le maître. Le hazard voulut que ces deux colonnes ſe joigniſſent aſſez avant dans une gorge où ces deux chemins les avoient fait aboutir à un ſeul; & comme la nuit ne leur permit pas de ſe reconnoître, ſe trouvant déja d'ailleurs aſſez proche du camp qu'elles devoient attaquer; chacun de ſon côté crut aiſément avoir affaire à l'ennemi, de ſorte que dans cette prévention, & ſans oſer s'éclaircir davantage, elles firent une ſi furieuſe décharge l'une ſur l'autre que la confuſion y fut toute entiere. Cette mépriſe rejaillit ſur toute leur armée,

armée, qui n'aïant plus l'avantage de la diversion que ce détachement devoit faire, & trouvant toute la défense des lignes réünie dans un seul endroit ne put jamais les entamer & fut obligé de décamper avec assez de précipitation la nuit du 17. au 18. pour se retirer dans le camp de Germersheim près de Spire. Le Duc de Wirtemberg n'y resta pas longtems, & aïant fait passer le Rhin à toute l'armée Imperiale le 23. Septembre, il rentra dans les lignes d'Etlingen, & finit ainsi la Campagne sans qu'il y eût eu de siege ni bataille.

CHARLES VI. 1711.

Les troubles qui agitoient pendant ce tems-là la basse Allemagne & qui étant devenus cette année plus grands que jamais, ne paroissoient pas devoir finir si-tôt, ne faisoient pas une des moindres occupations du Conseil de Vienne. L'Empereur voïoit d'un côté avec peine les plus belles Troupes de l'Empire emploïées dans la guerre du Nord qu'il regardoit comme une fatale diversion à ses grands desseins: de l'autre, il étoit persuadé qu'en interposant

Inquiétudes de la Cour de Vienne au sujet de la Guerre du Nord.

CHARLES VI. 1711.

sa médiation pour faire rentrer en paix tous ces Princes, il travailleroit en même tems au retour du Roi de Suede qui étoit toûjours dans les Etats du Grand Seigneur, & que ce Prince étant d'un naturel entreprenant, qui avoit d'ailleurs sujet de n'être pas content de la Maison d'Autriche, chercheroit toutes les occasions de lui nuire & de traverser ses entreprises. Dans cette diversité d'interêts, l'Empereur aima mieux ne point paroître partial dans les démêlez du Nord que d'y apporter aucun temperament, soit qu'il crût travailler par la plus efficacement à mettre la Couronne de Suede hors d'état de l'inquieter à l'avenir, ou qu'il vît que malgré tous ses efforts, il seroit enfin obligé de faire lui-même la paix avec la France & l'Espagne, & que le secours des Puissances du Nord lui devenant par conséquent inutiles, ces mêmes Puissances seroient en droit de lui reprocher dans la suite d'avoir arrêté le cours de leurs conquêtes, ou enfin qu'il se flattât que les avantages qu'ils remporteroient sur le Roi de

Suede, lui tiendroient lieu de dédommagement de sa part & qu'il les trouveroit dans les occasions plus zelez pour ses interêts que jamais: qu'au surplus en gardant cette conduite les Etats de l'Empire n'auroient pas lieu de se plaindre, puisqu'il leur laissoit la liberté de faire la guerre ou la paix indépendamment de son autorité: sur quoi les Princes appuïez des Loix & des Constitutions de l'Empire s'étoient si souvent récriez.

La Campagne ne fut pas si tôt ouverte dans la basse Allemagne, que l'on vit quatre Villes differentes assiegées par les Troupes Danoises & Saxones, qui s'étoient jointes dans la Pomeranie à un Corps de quarante-cinq mille Moscovites. Ce furent les Villes de Stetin, de Stralzonde, de Wimar, & de Straden, dans le Duché de Meklenbourg & dans celui de Bremen: il étoit arrivé outre cela sur les côtes de Norwege une Escadre composée de plusieurs Vaisseaux & Fregates de Moscovie, qui devoit se joindre à la Flotte de Dannemarc,

CHARLES VI. 1711.

pour faire des descentes sur les côtes Maritimes, appartenantes au Roi de Suede. Quoique toutes ces entreprises fussent autant d'infractions faites au Traité de Westphalie, parce qu'elles tendoient à troubler des Etats qui appartiennent à l'Empire, on ne vit faire aucune démarche, ni de la part de l'Empereur, ni de la Diete, pour en arrêter les progrès.

Plaintes du Roi de Suede à la Diete de l'Empire.

Le Roi de Suede en fit porter ses plaintes, tant à la Cour de Vienne qu'à la Diete de Ratisbonne, mais elles ne servirent de rien. Il représenta en vain que la marche que le Roi de Pologne & de Dannemarc avoient fait prendre à leurs Troupes par les Etats de Brandebourg, pour continuer la guerre en Pomeranie, Païs dépendant de l'Empire, étoit contraire à toutes ses Loix, que cette invasion pouvoit avoir des suites fâcheuses pour l'Allemagne ; que tous ses Etats que l'on cherchoit à envahir par la voïe des armes, étant des Fiefs perpetuels & immédiats de l'Empire, il n'y avoit pas un de ces Membres qui ne dût craindre le même sort, & qu'il étoit

inoüi que des Princes euſſent paſſé impunement dans les Provinces d'un de ſes Alliez & Feudataires. On ne fit aucune attention à toutes ſes remontrances, & ce Roi dans l'infortune ne parut plus tel qu'il ſe montra quelques années auparavant, lorſque triomphant dans le Nord, & jettant la terreur juſques dans le cœur de l'Empire, il fit ſigner le Traité d'Alt-Ranſtat, par lequel le Roi Auguſte ſe vit contraint d'abdiquer la Couronne de Pologne en faveur de Staniſlas Leſzezinski Palatin de Poſnanie, qui aïant été élû le 12. Juillet 1704. fut couronné à Warſovie par l'Archevêque de Lamberg le 4. Octobre 1705. C'eſt ainſi que le changement de fortune dans les Princes, de même que dans les particuliers, fait ſouvent ſuccomber ceux qui n'ont plus la force en main pour ſoûtenir leurs droits & l'équité.

CHARLES VI. 1711.

Le Roi de Dannemarc qui avoit profité des diſgraces de la Suede, pour ſoûmettre la Pomeranie à ſes armes, & à celles de ſes Alliez, porta ſes vûës plus loin, & quoique

CHARLES VI. 1712.

la Ville de Hambourg ne dût pas prendre part dans les démêlez du Nord, elle en devint bientôt la victime. Ce Prince fier de ſes ſuccès, fit ſçavoir au Senat, que, puiſque Hambourg avoit cherché à faire naître des obſtacles à l'expedition du Duché de Bremen, & à troubler le Commerce de ſes Sujets, il étoit juſte qu'il lui en demandât à preſent la réparation, ce qu'elle ne pouvoit qu'en lui païant quatre cens mille écus. Cette demande étoit appuïée du Corps d'Armée qui venoit de faire la conquête de Staden, & on menaçoit d'uſer des dernieres rigueurs en cas de refus. Le Senat promit de donner toute la ſatisfaction que l'on pouvoit exiger, & gagna cependant aſſez de tems, pour emploïer l'entremiſe des Miniſtres de Pruſſe, de Wolfenbutel & de Hannower qui obtinrent que cette ſomme exorbitante fût moderée à deux cens trente mille écus. Il fallut que cette Ville païât encore ſeize mille écus de plus pour le retardement qu'elle avoit apporté à convenir de ſa rançon, depuis le 28

Vengeance du Roi de Danemarc contre la Ville de Hambourg.

Octobre que les Commissaires Danois la proposerent, jusqu'au 5. Novembre qu'elle y consentit, & ce ne fut qu'à ce prix-là que le Roi de Dannemarc voulut mettre fin aux hostilitez que ses Troupes avoient exercées dans le Territoire de Hambourg, & qu'il les fit retirer des quatre Bailliages qui en dépendent, avec promesse de faire rendre aux Hambourgeois leurs Vaisseaux que l'on avoit arrêtez par ses ordres.

CHARLES VI. 1712.

Quoique cette satisfaction parût assez forte, elle n'eut rien de commun avec celle que le Conseil de Vienne prétendoit tirer à son tour de cette Ville infortunée, & le prétexte dont on se servit pour la châtier, a trop de rapport aux interêts de l'Empire, pour n'être expliqué dans ses circonstances. L'Empereur aïant prévû les reproches que lui pouvoient faire dans la suite les Etats de l'Empire au sujet de la guerre du Nord, s'il continuoit à la favoriser, ou du moins s'il la toleroit par son inaction; pour éloigner l'idée peu favorable que l'on pourroit avoir à ce sujet, il avoit

CHARLES VI. 1712. fait marcher dans ces contrées-là un Corps de Troupes assez considerable, auquel on donna le nom de Neutralité. Cette Armée bien loin de s'opposer au passage que les Troupes de Dannemarc, de Saxe & de Moscovie cherchoient pour entrer dans la Pomeranie, leur avoit facilité l'irruption qu'elles firent bientôt après dans cette Province, mais pour sauver les apparences, ses Géneraux avoient demandé à la Ville de Hambourg l'Artillerie necessaire pour entreprendre les expeditions auxquelles elle étoit destinée. Le Senat ne se trouva pas peu embarrassé dans une conjoncture qui lui parut délicate, soit qu'il craignit d'irriter de nouveau les Puissances voisines, dont la grande animosité paroissoit tombée, ou qu'il ne crut pas devoir dégarnir ses Arsenaux, dans l'appréhension de fournir des armes à ceux-là même qui avoient peut-être résolu de devenir ses Maîtres, il jugea à propos de s'excuser sur la demande que lui faisoient les Chefs des Troupes Imperiales: ce refus surprit la Cour de Vienne;

CHARLES VI. 1712.

Vienne, & si elle sçut dissimuler son ressentiment, elle ne l'étouffa pas. Ce fut à la fin de cette année, que l'Empereur chercha à en avoir raison, en faisant dire à cette Ville, qu'elle ne pouvoit expier la faute qu'elle avoit faite de refuser ses munitions de guerre à une Armée que l'Empire avoit agréée pour maintenir ses Provinces dans la Neutralité, qu'en lui païant la somme de quatre-vingt mille écus, qui étoit la dépense à laquelle ce refus avoit donné occasion.

Les desseins du Czar de Moscovie par rapport à l'Empire.

Ce ne fut pas là le seul coup que la guerre du Nord porta aux Etats de l'Empire. Pierre Alexiowitz, Czar de Moscovie, dont l'esprit superieur pour le Gouvernement, & la grandeur du courage ne s'étoit pas trouvé dans aucuns de ses Prédecesseurs, avoit formé le projet de rendre sa Monarchie redoutable au reste de l'Europe. Ce Prince se liguant avec la Pologne & le Dannemarc, s'étoit proposé de faire des conquêtes sur la Suede, & de se former de grands établissemens dans l'Allemagne; & quand bien même

CHARLES VI. 1712.

ſes armes ne duſſent pas avoir tout le ſuccès, il prévoïoit qu'il lui reſteroit toujours l'avantage d'avoir établi un bon ordre dans ſes Finances, & d'avoir aguerri ſes Troupes en les faiſant ſubſiſter aux dépens de ſes voiſins, auſquels il ſe ſeroit rendu neceſſaire, & dont il retrouveroit l'aſſiſtance dans l'occaſion. Comme le credit du Czar avoit augmenté à meſure que ſes proſperitez & celles de ſes Alliez s'étoient affermies, il ſe crut en droit, ſur la fin de cette année, de former deux demandes, dont l'Empereur & l'Empire ont dû être également étonnez. La premiere étoit, que les Maiſons d'Autriche, de Dannemarc & de Saxe lui fuſſent garantes de la poſſeſſion des Etats & Provinces de Suede, dont il s'étoit emparé pendant le cours de cette guerre. La ſeconde, qu'il fut aggregé dans le College des Princes de l'Empire, & qu'il eut droit d'entretenir un Miniſtre à la Diete de Ratisbonne, avec les mêmes honneurs & prérogatives dont joüiſſent tous ceux qui compoſent ce College. Le deſſein

CHARLES VI.

1712.

d'un Prince auſſi puiſſant ne pouvoit qu'être ſuſpect dans l'une & dans l'autre de ſes demandes. Le Conſeil de Vienne, où il s'étoit adreſſé pour cela, trouvant la négociation trop délicate dans les conjonctures d'un commencement de Regne, prit le parti de s'en débarraſſer. & lui fit entendre que l'affaire étoit de nature à devoir être propoſée à l'Aſſemblée generale de l'Empire. Ce fut par ce moïen-là que l'on ſçut rendre inutile la démarche du Czar, qui ne pouvoit renfermer qu'un projet pernicieux pour toute l'Allemagne, en l'expoſant ſans ceſſe à être dechirée par des troubles & des guerres inteſtines.

1713.

Diſpoſition de l'Empire à la veille d'une Paix forcée.

Tel étoit l'état où ſe trouva l'Empire au commencement de l'année 1713. occupé contre la France & l'Eſpagne dont les forces étoient augmentées conſiderablement, depuis que l'Angleterre, le Portugal & quelques autres Puiſſances s'étoient détachées de la Maiſon d'Autriche, par leur paix particuliere. Inquieté d'un autre côté par les mouvemens du Nord, qui paroiſ-

CHARLES VI. 1713.

soient de jour en jour plus difficiles à appaiſer, il ſe voïoit à la veille d'être obligé à demander lui-même la paix, & ne pouvoit s'attendre qu'à des regrets d'avoir ſacrifié ſi long-tems ſes interêts, & expoſé ſes Provinces à être déſolées par les Troupes ennemies.

Il ne fut pas difficile à l'Empereur de reconnoître ces diſpoſitions par les differentes démarches qui avoient déja été faites de la part de pluſieurs Membres de l'Empire, & il fallut redoubler ſes ſoins pour s'en conſerver du moins une partie dans ſon alliance, & ſe mettre en état de faire un dernier effort par la voïe des armes. Dans les conférences qu'on avoit tenuës à ce ſujet à Vienne, ſes Miniſtres crurent enfin avoir trouvé le ſeul moïen d'empêcher la concluſion d'une paix générale; ce fut de negocier une Tréve de quelques années, pendant leſquelles chacun joüiroit paiſiblement de ſes conquêtes, ſans que l'Empereur renonçât à ſes prétentions ſur la Monarchie d'Eſpagne, qu'il pourroit faire valoir après le terme expiré. Ce deſ-

Nouveau projet du Conſeil de l'Empereur pour prolonger la Guerre.

CHARLES VI. 1713.

sein parut flatteur à la plûpart des Princes de l'Empire : outre le repos qu'ils y trouvoient pour rétablir leurs affaires, ils pouvoient s'assurer d'obtenir dans cet intervalle tout ce qu'ils demanderoient à la Cour Imperiale, par la necessité où elle seroit de les menager, & de s'approprier même dans la suite les conquêtes qu'ils méditoient de faire. L'avantage que Charles se proposoit de son côté, en suspendant le Traité general de l'Empire, étoit bien plus considerable. Il se flattoit qu'étant à la fleur de son âge, & pouvant esperer de survivre la plûpart des Princes de l'Europe, il convenoit de faire voir de bonne heure à ses voisins qu'ils devoient juger de l'avenir par les commencemens d'un Regne, où tous les Etats de l'Empire lui étoient devoüez: que d'ailleurs, si la carriere de Loüis XIV. qui étoit dans un âge fort avancé, se terminoit avant que le Dauphin fut majeur, la situation d'une minorité ne pourroit lui être que favorable dans le dessein de faire de nouveaux progrès sur les Frontieres du Rhin & de la Mozelle, &

CHARLES VI. 1713.

même sur les Provinces d'Espagne, dont la conquête deviendroit plus aisée, au moment qu'elle se verroit privée du secours de la France. Que si d'un autre côté la Reine d'Angleterre, dont la santé étoit chancellante, venoit à mourir pendant la suspension, & qu'un Prince d'Hanover montât sur le Trône, il ne lui seroit pas difficile de faire rentrer ce Roi dans son alliance par les obligations qu'il avoit à sa Maison, par rapport à la dignité Electorale dans laquelle elle l'avoit soutenu, malgré les oppositions des trois Colleges.

Le Conseil de Vienne se persuadoit encore, que par le moïen de cette Tréve l'Empereur se maintiendroit dans la possession de la Principauté de Catalogne, & que les Familles les plus considerables de ce Païs-là lui étant demeurées attachées, il pourroit entretenir des intelligences en Arragon, en Valence & dans les autres Provinces d'Espagne, qui, dans la suite, lui faciliteroient la conquête de tout ce continent: qu'en restant Maître du Roïaume de Naples, des Duchez

de Milan, de Mantouë & des autres Etats, il contiendroit le Pape & les Princes voisins dans la dépendance, où ses Prédecesseurs les avoient mis, en rétablissant peu à peu l'ancienne autorité Imperiale en Italie; qu'en conservant pour quelque tems l'Electorat de Cologne, la Principauté de Liege & la Baviere, il renverroit au loin les instances réïterées qu'on lui faisoit depuis quelques années, de restituer ces Etats, & de donner d'un autre côté l'équivalent du Montferrat, Mantoüan, de la Mirandole, du haut Palatinat & de Comachio qu'il possedoit, & dont il avoit gratifié en partie quelques-uns de ses Alliez. Ce fut dans cette esperance que l'Empereur fit tous ses efforts dans les Païs hereditaires, pour retablir ses Troupes & tirer de nouveaux avantages de cette Campagne, qu'il jugea bien devoir être la derniere, ou du moins, pour obliger la France & l'Espagne d'accepter la suspension d'Armes, dont il se promettoit tant d'heureux évenemens. CHARLES VI. 1713.

La guerre du Nord jointe aux in-

CHARLES VI. 1713.

trigues que le Czar de Moscovie avoit formées dans l'Empire, & dont la Cour de Vienne avoit paru faire assez peu de cas dans les commencemens, étoit tout ce qui embarrassoit le plus l'Empereur cette fois-là. Il y voulut remedier en quelque façon, & ce fut dans cette vûë qu'il menagea une Assemblée de quelques Princes de l'Empire, dont les soins pourroient contribuer à arrêter les désordres dans la basse Allemagne : le rendez-vous fut donné à Brunswic entre les Ministres de l'Empereur, ceux du Roi de Prusse, des Ducs d'Hanover, & de Wolfembutel, de l'Evêque de Munster & du Landgrave de Hesse-Cassel ; les résolutions que l'on prit dans cette Assemblée au mois de Janvier 1713. regarderent les interêts de l'Empire d'assez près, pour en rapporter le précis dans cette Histoire.

Il y fut conclu qu'on feroit une alliance de Neutralité dont on demanderoit l'approbation à la Diete de l'Empire. Qu'on mettroit sur pied une armée de vingt mille hommes, dont le contingent seroit reparti sur

l'Empereur, le Roi de Prusse, les Electeurs Palatins & d'Hanover, l'Evêque de Munster & le Landgrave de Hesse. Que chaque Prince entretiendroit les Troupes de son contingent à ses dépens. Que cette armée iroit camper sur l'Elbe le plûtôt qu'elle pourroit, & qu'on en offriroit le commandement au Prince Eugene de Savoye. Qu'on notifieroit aux deux partis qui étoient en guerre qu'ils eussent à se retirer des frontieres de l'Empire dans le terme de trois semaines, après qu'ils auroient donné des sûretez pour l'indemnité du païs qui auroit souffert de leur voisinage. Qu'ils ne troubleroient plus l'Allemagne pendant qu'elle seroit en guerre avec la France, & qu'en cas de refus, ils seroient déclarez ennemis de l'Empire. Que cette Déclaration seroit faite aux Suedois, avec moins de ménagement qu'au Czar de Moscovie. Que les Places de Mecklembourg seroient évacuées; mais que celles qui avoient été prises en Pomeranie & dans le Duché de Bremen seroient mises en sequestre entre les mains

CHARLES VI. 1713.

Traité de Neutralité pour les interêts des Princes du Nord.

CHARLES VI. 1713.

de l'Empereur, qui laisseroit le Roi de Dannemarc joüir des revenus de ce Duché, sans qu'il pût disposer des frais du sequestre. Qu'on ne permettroit pas aux Suedois de retourner en Pologne, mais qu'on les obligeroit de repasser la mer en ne leur laissant que le nombre de Troupes qu'il leur falloit pour garder leurs places. Que les Danois, ni leurs Alliez ne s'opposeroient point au passage des Suedois pour se rendre à Stralsunde & s'y embarquer. Que si l'un ou l'autre parti venoit à être défait, l'armée de l'Empire se joindroit au plus foible; mais que si quelqu'un se liguoit avec les Suedois, l'armée de Neutralité agiroit contre lui. Qu'on ne recevroit pas les excuses du General Steimbock, sous prétexte de l'absence du Roi son Maître. Et qu'après que les frontieres de l'Empire seroient délivrées de toutes les Troupes étrangeres, si les Puissances qui sont en guerre étoient dans la volonté de traiter de la paix, l'Empereur & l'Empire offriroient leur médiation pour les reconcilier, & que le lieu de l'assemblée seroit à Lubeck.

CHARLES VI. 1713.

La partialité contre le Roi de Suede parut trop marquée dans cette confederation, pour que le General Steimbock auquel il avoit laissé le commandement de ses Troupes crut pouvoir s'y conformer. Il prit le parti dès le mois de Février de se retrancher de nouveau dans son camp de Tonningen, & de construire un pont de batteaux sur Leyder, pour être en état d'envoïer des détachemens dans tout le païs qui est entre cette riviere & l'Elbe, persuadé que les Moscovites ne pouvant point être maîtres du païs, pendant qu'il occuperoit un poste aussi avantageux, ne manqueroient pas de lui livrer combat. La chose arriva comme il l'avoit prévûë, le Czar aïant fait marcher un corps de dix mille hommes pour empêcher la construction de ce pont il y eut le 22. une affaire très-vive & qui dura près de trois heures. Quoique la perte fût à peu près égale de part & d'autre, la superiorité des Moscovites obligea les Suedois d'abandonner leur ouvrage presque achevé & de se retirer dans leur camp. L'attente de quelque évene-

Sort du General Steimbock & des Troupes de Suede dans le Holstein.

CHARLES VI. 1713.

ment favorable fit prendre la resolution à Steimbock de se maintenir dans ce poste le plus qu'il pourroit malgré les incommoditez & la disette de vivres qu'il prévit devoir essuïer dans un terrain aussi resserré : en effet, il y resta près de quatre mois dans l'esperance du retour du Roi son Maître dans ses Etats ; mais voïant à la fin son armée qui avoit été forte de plus de vingt mille hommes réduite à sept ou huit mille, & n'aïant plus de secours à attendre contre des Troupes innombrables qui le tenoient assiegé de toutes parts, il fut forcé de se rendre prisonnier de guerre par la capitulation qu'il signa le 16. de Mai.

Le peu de succès que les armes du Roi de Suede avoient eu depuis la bataille de Pultowa donnée en 1709. paroissoit devoir remettre enfin le calme dans tout le Holstein & dans toute cette partie de la basse Allemagne, qui souffroit depuis long-tems par le séjour de tant de Troupes étrangeres ; de sorte que l'Empereur ne se trouvant pas si fort inquieté de ce côté-là, donna tous

L'Empereur destine toutes ses forces sur le Rhin.

CHARLES VI. 1713.

ces soins pour faire l'ouverture de la Campagne sur le Rhin, qui devoit regler, pour ainsi dire, les conditions d'une paix que les deux partis étoient à la veille de conclure. Il avoit formé le dessein de s'y rendre en personne pour commander ses Troupes qui étoient nombreuses & en bon état: le Prince Eugene qui étoit averti de la superiorité des Troupes de France, & des grands préparatifs qu'elle faisoit pour faire des sieges sur cette frontiere, n'oublia rien pour l'en dissuader. Il obtint donc que Charles ne se mettroit point à la tête de l'armée, pendant que de son côté il se hâta de faire marcher les Troupes des differens Etats de l'Empire pour se rendre sur le haut Rhin, où l'on devoit faire les derniers efforts. Quelque soin que ce General se donnât, il lui fut impossible de prévenir les François, qui dès le commencement du Printems avoient fait marcher des Troupes considérables le long de la Saar pour être à portée de la basse Alsace. Le Maréchal de Villars que Loüis XIV. avoit chargé des dernieres expeditions de cette guer-

CHARLES VI. 1713.

re, s'étant emparé aussi-tôt de la ville & du château de Linange, & des autres postes qui couvrent le Palatinat, fit tirer une ligne depuis Frankenthal jusqu'aux Montagnes, tant pour rassurer les Troupes dans leurs quartiers que pour subsister en partie sur le païs ennemi, jusqu'à ce que tout fût en état pour entreprendre le siege de Landau.

La Ville de Landau assiégée & prise par les François.

Cette Ville avoit été assiegée & prise trois fois pendant cette guerre. L'Empereur Joseph encore Roi des Romains en fit la conquête en 1702. & ensuite en 1704. après que l'armée de France commandée par le Marêchal de Tallard l'avoit reprise en 1703. C'étoit assez qu'un parti eût de l'avantage sur l'autre pour ne pas le laisser maître d'une Place aussi importante. La France qui avoit repris le dessus depuis la Campagne de Denain, voulut encore s'assurer de cette conquête : outre qu'elle s'ouvroit par là l'entrée dans les terres de l'Electeur Palatin, elle mettoit les forces de l'Empereur hors d'état de rien entreprendre dans la basse Alsace & les obligeoit de se

retrancher du côté du Rhin. Le Prince Alexandre de Wirtemberg Gouverneur de la Ville avoit pris toutes ſes précautions pour faire une vigoureuſe défenſe ; ſa garniſon que l'on avoit compoſée de Troupes choiſies étoit forte de huit mille cinq cens hommes, & la Place munie de tout ce qui pouvoit être neceſſaire pour ſoutenir un long ſiege. Les François en ouvrirent la tranchée la nuit du 24. au 25. Juin, & il ne ſe paſſa guéres de jours qu'il n'y eût de part & d'autre des actions de valeur dans l'attaque des ouvrages differens qu'il fallut emporter. Parmi les Regimens de France qui firent le plus leur devoir, celui d'Alſace ſe diſtingua ſi fort que le Roi l'honora d'une lettre en particulier pour lui témoigner à quel point il étoit ſenſible aux marques de bravoure, & de bonne volonté qu'il lui donnoit dans une occaſion auſſi importante. La réſiſtance que l'on trouva de la part des aſſiegez retarda le ſuccès de cette expedition juſqu'au 20. du mois d'Août. L'accord fut ſigné par les Marêchaux de Villars & de

CHARLES VI. 1713.

CHARLES VI. 1713.

Besons en presence du Duc de Bourbon & du Prince de Conty, à qui le Roi avoit permis de faire cette derniere Campagne. Quelques instances que fît le Prince de Wirtemberg il ne put obtenir la liberté de sa garnison qui fut faite prisonniere de guerre, parce que les Generaux François prétendirent que la breche étant en état pour donner l'assaut general deux jours avant qu'il eût demandé à capituler, il ne pouvoit plus esperer d'être traité aussi favorablement que l'avoit été la garnison de Tournai par le Prince Eugene, que le Gouverneur de Landau alleguoit pour exemple dans cette occasion.

Cette premiere conquête étant faite, le Marêchal de Villars songea à s'assurer d'une plus considerable, quoique la saison commençât à être avancée. Les précautions que le Prince Eugene avoit prises pour garantir la Ville de Fribourg lui avoient donné une si grande confiance qu'il ne put jamais se persuader que l'armée de France, malgré sa superiorité, dût porter ses vûës de ce côté-là.

Dessein des François d'assiéger Fribourg.

Outre

CHARLES VI. 1713.

Outre les lignes qu'on avoit fait faire depuis quelques années, soûtenuës de fortins & de redoutes, qui commençoient au château de Homberg & aboutissoient jusqu'aux ouvrages anterieures de Fribourg, il en avoit fait encore élever d'autres à trois lieuës d'en delà vers le Holgraben, avec un Fort, qui par leur épaisseur & leur élevation sur des Montagnes, par elles-mêmes impraticables, sembloient mettre cette Place à couvert de toute insulte.

Quoique la Cour de France sentît toutes les difficultez que l'on rencontreroit dans cette expedition, le Marêchal de Villars reçut des ordres si précis de l'entreprendre, que dans le Conseil de guerre qu'il fit tenir à ce sujet; il ne fut plus question que de la maniere de l'executer. Le General Vaubonne à la tête d'un corps de dix-huit mille hommes avoit été chargé dès le commencement de la campagne de garder les retranchemens que le Prince Eugene avoit fait faire pour couvrir Fribourg, & son camp établi sur la montagne de Rosscopf s'étoit étendu

CHARLES VI. 1713.

dans toutes les gorges par où l'on pouvoit déboucher vers la Ville ; de sorte qu'il falloit de necessité forcer cette armée retranchée dans des lieux presqu'inaccessibles pour parvenir à en former le siege.

La résolution en fut prise le 10. Septembre, & l'armée décampa des environs de Spire dès le 11. Le Maréchal aïant passé le Rhin au Fort-Loüis avec trente bataillons & quelques escadrons, fit mine d'en vouloir aux lignes d'Etlingen, que le Prince Eugene gardoit avec le gros de l'armée Imperiale, ce qui obligea ce dernier de rappeller dans son camp toutes les Troupes qu'il avoit le long du Rhin depuis Philisbourg jusqu'à Mayence, pour être en état de le recevoir. Il parut bientôt que ce ne fut qu'une feinte, lorsque la plus grande partie des Troupes de France aïant passé ce fleuve sur le pont de Strasbourg, & une autre sur celui de Brisach sous les ordres du Comte du Bourg, toute l'armée se trouva marcher sur trois colonnes & faire face aux retranchemens de Vaubonne : l'attaque ne dura pas

Les retranchemens des Allemands forcez par l'Armée de France.

long-tems. Quelques détachemens de Grenadiers aïant gagné les hauteurs, & la droite où se trouverent le Duc de Bourbon & le Prince de Conti de même que le centre s'étant avancez pour forcer les premieres aproches vers les sept heures du soir, l'épouvante se mit tellement dans les Troupes Allemandes qu'elles ne songerent qu'à faire leur décharge & à prendre la fuite à la faveur de la nuit. Vaubonne dans sa retraite jetta douze bataillons dans Fribourg & alla camper près de Rotweil, où il reçut un renfort de Troupes sous les ordres des Generaux Bibia & Sickingen, pendant que le Maréchal de Villars s'avança par la Vallée de S. Pierre, dans le dessein d'attaquer les secondes lignes de Holgraben, où il comptoit trouver plus de resistance qu'aux premieres, puisque par la seule situation du terrain il eût été facile à un corps de quatre mille hommes d'y arrêter une armée de cinquante mille. Il fut fort étonné de les voir abandonnées, & ne trouvant aucun obstacle dans sa marche, il traversa toute cette partie de

CHARLES VI. 1713.

CHARLES VI. 1713.

la Forêt Noire le long de la Vallée de S. Pierre, d'où il envoïa plusieurs détachemens de Cavalerie & de Dragons assez avant dans la Suabe, pour y établir des contributions & favoriser l'entreprise de Fribourg, dont la tranchée fut ouverte la nuit du 1. Octobre.

On n'avoit point vû depuis longtems de Place attaquée avec plus d'intrepidité, ni défenduë avec plus de valeur, & on peut dire que les Troupes de part & d'autre s'y sont acquis beaucoup d'honneur.

Siége de Fribourg en Brisgau.

Le Baron d'Arches auquel l'Empereur avoit confié le gouvernement de la Ville donna de si bons ordres, tant pour la défense des ouvrages avancez que pour les sorties, que le chemin couvert ne pût être emporté que la nuit du 14. au 15. Cette attaque coûta plus de quinze cens hommes aux assiegeans, parmi lesquels il se trouva près de deux cens Officiers tant tuez que blessez : la perte que les Assiegez firent de leur côté fut si considerable que le Gouverneur se trouva obligé à demander une Suspension d'Armes pour

enterrer les morts. Cependant l'Artillerie continuant toûjours à battre en bréche, les Baſtions & le Corps de la Place ſe trouverent renverſez en tant d'endroits, que les Habitans ſe virent à la veille de ſouffrir les derniers malheurs ſi le Commandant par un excès de valeur s'expoſoit à un aſſaut general: Dans cette conſternation, le Clergé, tous les Officiers de la Regence, la Nobleſſe, les Magiſtrats de la Ville & les Bourgeois accompagnant le S. Sacrement ſe rendirent le 26. chez le Baron d'Arches, & n'oublierent rien par leurs prieres & leurs larmes pour l'engager à ſe rendre dans cette extrêmité, & d'épargner la vie de tant d'innocens. Une démarche auſſi touchante ne fit point d'effet, & leur aïant dit pour toute réponſe qu'il n'étoit pas encore tems de parler de reddition, & qu'il ſçavoit ce qu'il avoit à faire, le feu des remparts continua comme auparavant. Tout étoit prêt pour l'aſſaut general qui devoit ſe donner au premier de Novembre, tous les piquets de l'armée avec cent quarante Grenadiers ſou-

CHARLES VI. 1713.

tenus de soixante bataillons, étoient destinez pour faire cette grande attaque lorsqu'on apperçût deux Drapeaux blancs arborez, & que quelques Magistrats arriverent à la tranchée avec une lettre par laquelle le Gouverneur faisoit sçavoir au Maréchal de Villars qu'il abandonnoit la Ville à sa discretion, & se retiroit avec le reste de sa Garnison dans les Châteaux où il comptoit lui procurer une nouvelle occasion d'acquerir de la gloire.

Le Maréchal de Villars devenu ainsi maître d'une Ville dont il avoit été Gouverneur autrefois, ne voulut point user du droit de vainqueur, & sans donner aucune marque de severité aux Habitans, il ne songea qu'à rendre sa victoire complette en forçant les Châteaux de se soumettre à leur tour. Le parti que le Baron d'Arches avoit pris de laisser dans la Ville les Officiers & Soldats blessez au nombre de près de trois mille hommes, comme gens inutiles pour cette seconde défense, lui fournit le moïen d'achever bientôt cette conquête sans exposer de nouveau

les Troupes du Roi. Il fit avertir le Gouverneur que son procedé étant contraire aux regles de la Guerre, puisqu'il n'avoit point attendu l'assaut pour être forcé d'abandonner la Place, bien loin de se charger de la conservation & de la subsistance de cette partie de sa Garnison, il feroit porter tous les malades & les blessez sur l'esplanade qui est entre la Ville & les Châteaux où ils seroient à la merci de la faim & des boulets de Canon. Cette menace qui alloit avoir son effet, ne permit point au Gouverneur de passer outre : Il demanda une Suspension d'Armes de cinq jours pour en informer le Prince Eugene, & les premiers ordres ne se trouvant pas encore suffisans pour regler la Capitulation, on prolongea jusqu'au 15. que les pouvoirs necessaires pour traiter arriverent du Camp Imperial. Les Otages furent donnez encore le même jour de part & d'autre, & le lendemain on signa la Capitulation sans que les Châteaux eussent été attaquez : On accorda aux Assiegez toutes les marques d'honneurs

CHARLES VI. 1713.

Le Gouverneur de Friborg est contraint de Capituler.

CHARLES VI. 1713.

qu'une défense aussi distinguée avoit meritées, & la Garnison à la tête de laquelle marchoient six pieces de Canon & quatre Mortiers, après avoir été réduite à sept mille hommes de treize mille qu'elle étoit au commencement du Siege, fut conduite au Camp de Rotweil le 21. Novembre.

Ce fut ainsi que la perte de Fribourg mit fin à la derniere Campagne que l'Empereur fit sur le Rhin. Cette Ville appartenoit autrefois aux Ducs de Zeringen. La Princesse Agnés derniere heritiere de ce nom l'avoit apportée dans la Maison de Furstenberg par son mariage avec le Comte Hugon. Ses descendans en joüirent jusqu'en 1386. que les Habitans s'étant révoltez contre leurs Seigneurs se donnerent aux Ducs d'Autriche. Les Suedois la conquirent trois fois dans le dernier siecle sur les Imperiaux. Par le Traité de Munster elle fut renduë à l'Empereur qui la conserva jusqu'en 1677. que l'Armée de France sous le Maréchal de Crequi la prit en huit jours de tranchée ouverte. Par les Articles

Articles V. VI. & VII. de la Paix de Nimegue concluë en 1679. L'Empereur Leopold en ceda la Souveraineté au Roi Loüis XIV. en échange de la Forteresse de Philisbourg qui avoit été acquise à la Couronne de France par le Traité de Munster en 1648. enfin par la Paix de Riswick en 1697. Fribourg fut encore cedée comme auparavant à la Maison d'Autriche avec le Brisgau qui fait partie de ses païs hereditaires.

CHARLES VI. 1713.

L'entrepriſe du Siege de cette Ville ſuivie de l'abandonnement des lignes qui devoient ſervir de remparts à cette partie de l'Allemagne, donna l'allarme à toute la Suabe, qui alloit être de nouveau expoſée à des malheurs dont elle avoit fait une triſte experience par le paſſé. Ses Députez s'étant joints à ceux des quarante Cercles aſſociez dès le commencement de Novembre, reſolurent dans l'Aſſemblée qu'ils tinrent à Francfort de faire des remontrances à l'Empereur & de lui expoſer l'impoſſibilité où ſe trouvoient ſes Etats de continuer à ſoutenir la

CHARLES VI. 1713.

Guerre, en le priant de leur procurer une prompte paix, ou de trouver bon qu'ils demandaſſent la neutralité; perſuadez que l'Armée de France qui alloit ſe faire un paſſage dans l'Empire par la priſe de Fribourg, ne manqueroit pas de s'établir dans le cœur de la Suabe comme elle avoit fait dans les premieres années de la Guerre. Les repreſentations des Cercles eurent d'autant moins de peine à être écoutées, que tout ſe trouvoit déja diſpoſé à la Cour de Vienne pour conclure un accommodement, quoiqu'elle jugeât bien, que les conditions n'en ſeroient pas ſi favorables, qu'elles l'euſſent été dans le tems que les Armes de l'Empire auſſi bien que celles de ſes Alliez étoient dans la proſperité.

L'événement fit bientôt voir en effet que l'on n'attendoit que la réduction de cette Place, comme une affaire concertée entre les deux partis, pour commencer les negociations de la paix. Le Maréchal de Villars n'eût pas plûtôt pris poſſeſſion de Fribourg, qu'après avoir remis

le soin de commander l'armée au Comte du Bourg, depuis Maréchal de France, il se rendit dès le 25. du même mois au Château de Rastadt, appartenant à la Maison de Baden, où il attendit le Prince Eugene, qui y arriva le lendemain. Ce fut là que ces deux Generaux, qui avoient eu le plus de part au commandement des Armées de leurs Maîtres travaillerent avec un zele & une sagesse égale à les reconcilier & à rendre la paix à l'Europe.

Le Maréchal de Villars s'abouche avec le Prince Eugene à Rastadt.

Quoique les principales difficultez fussent applanies dans les premieres conferences que les deux Generaux eurent ensemble, les raisons d'Etat ne permirent point encore, que l'on convint d'aucune Suspension d'Armes entre les deux partis, de sorte que pendant qu'ils étoient le plus occupez à faire rentrer cette Frontiere dans le calme, il se passoit, pour ainsi dire, sous leurs yeux des Actes d'hostilité, qui paroissoient renverser tout leur projet. Une partie de la Forêt noire, ne voulant pas se soumettre aux contributions des François depuis la

CHARLES VI. 1713.

reduction de Fribourg, sous prétexte d'une défense suffisante que lui donnoient les Troupes Imperiales, qui s'étoient retranchées à Neustat près de Villingen, pour garder le passage de ces montagnes, quoique cette étenduë de païs dût naturellement dépendre de cette conquête. Il fallut emploïer la force, & un corps de Troupes aïant marché de ce côté-là, ce poste fut attaqué & enlevé après quelque resistance, & on emmena le Commandant prisonnier de Guerre avec une bonne partie des siens. On ne peut douter que cette expedition ne fut agréée de part & d'autre, puisqu'elle ne prejudicia en rien aux Conferences des deux Ministres, & si le Traité ne se trouva arrêté entre eux, que l'année suivante, ce retard ne peut être attribué qu'aux menagemens que la Cour de Vienne fut obligée de prendre pour s'en assurer le succès auprès de quelques Etats de l'Empire. Ainsi ce ne fut que le 6. de Mars que les dernieres resolutions étant acceptées par les deux Cours, la Paix de Rastadt fut signée. On

CHARLES VI. 1713.

convint en même tems de cesser tout Acte d'hostilité, qu'en attendant l'échange des Ratifications, l'on rendroit tous les Prisonniers de part & d'autres sans exiger de rançon & que le Commerce seroit retabli entre les deux Nations. Cependant comme on ne pouvoit rendre trop solemnel un Traité, où presque toutes les puissances devoient avoir part, il fut conclu que l'on tiendroit, pour cet effet, dans le cours de l'année 1714. un Congrez general dans la Ville de Baden en Suisse, dont les circonstances seront rapportées dans la suite.

Telle étoit la situation de l'Allemagne prête à rentrer dans le calme, si les troubles du Nord n'avoient pas continué à agiter une partie de ses Etats; quoique la Suede depuis ses derniers malheurs, & pendant l'absence de son Roi ne dût plus donner d'ombrage à ses voisins. Les Moscovites non contens d'avoir subsisté pendant presque toute cette Guerre aux dépens des autres, & d'avoir laissé par tout des traces de leur avidité, porterent de nouveau

La Ville de Hambourg est la victime de la Guerre du Nord.

CHARLES VI. 1713.

la desolation dans le Duché de Mecklembourg & dans le Holstein : Ils tournerent ensuite leur ressentiment contre la Ville de Hambourg, & l'obligerent de leur païer une somme de trois cens mil écus que le Prince de Menzikow leur General exigea avec la derniere rigueur. Cet exemple fut bientôt suivi par le Comte de Flemming qui commandoit les Troupes de Saxe ; il fit sommer à son tour de païer cent mil écus au Roi Auguste pour son contingent. La consternation où se trouva le Magistrat de Hambourg, & la crainte d'essuïer peut-être de plus grands malheurs ne lui permirent pas de s'opposer à des demandes si outrées, ensorte que sans avoir eu aucune part à la querelle du Nord, cette Ville infortunée qui avoit porté en vain ses plaintes à l'Empereur & à la Diete, fournit pendant l'espace d'une seule année plus de deux millions pour éviter les dernieres extrêmitez.

Le peu d'obstacle que les Troupes Moscowites & Saxones avoient trouvé de la part de l'Empire dans

CHARLES VI. 1713.

leurs entrepriſes ſur le Holſtein, le territoire de Hambourg, celui de Lubeck, & le Duché de Mecklembourg, les fit bientôt revenir dans la Pomeranie, qu'elles avoient fait mine d'évacuer après la reddition du General Steimbock, leur retraite ſimulée ne fut que pour avoir le tems de concerter le Siege de Stetin avec les Danois; & pour aſſurer davantage cette expedition, il fut reſolu, que ceux-ci aſſiegeroient dans le même tems Stralfund. Une diverſion auſſi forte ne pouvoit manquer de faire tomber ces deux places, parce que les Suedois reduits à peu de Troupes étoient obligez d'un autre côté de défendre leur Roïaume ſur les Frontieres de la Finlande & de la Nordwege, où le Roi de Dannemarck avec une Flotte conſiderable étoit en état de faire une deſcente & de penetrer dans le cœur de ſes Provinces, pendant que ſous divers prétextes, on differoit de mettre en liberté les Suedois qui s'étoient rendus Priſonniers à Tonningen, quoique leur rançon fut prête & qu'on eût offert de la païer depuis aſſez long-tems.

Entrepriſes des Moſcovites ſur les Etats du Roi de Suede en Allemagne.

CHARLES VI. 1713.

Il parut cette année plus que jamais, que tous les Princes du Nord avoient conspiré de dépoüiller le Roi de Suede, de ses Etats situez dans l'Empire. Le Roi de Prusse, qui, jusqu'alors n'avoit eu part qu'indirectement à ces démêlez, crut en Prince politique, devoir y entrer cette fois là ouvertement en qualité de Mediateur, parce que les progrez de ses voisins commençant à lui donner de l'ombrage de tout côté, il étoit tems qu'il songeât à les contrebalancer. Il proposa qu'on mit entre ses mains comme en sequestre les Places que les Suedois possedoient encore en Pomeranie, pour les garder jusqu'à ce qu'un Traité de Paix eut reglé toutes les contestations : qu'au moïen de ce Sequestre les Moscovites, les Suedois & les Danois, évacuëroient cette Province, que les Garnisons Suedoises de leur côté seroient embarquées pour repasser la Mer, que les Etats de Holstein-Gottorp seroient remis sous la Regence du Duc Administrateur, & que le Duché de Bremin resteroit

Le Roi de Prusse veut être le Mediateur des Guerres du Nord.

CHARLES VI.

1713.

entre les mains du Roi de Dannemarck, jusqu'à ce qu'un accommodement general en eût décidé. Le Senat, auquel le Gouvernement du Roïaume de Suede étoit confié en l'absence du Roi, sous la Regence de la Princesse Ulrique sa sœur, n'eût pas de peine à penetrer les motifs qui faisoient agir cet Electeur; il sentit en même tems combien ce Sequestre tourneroit au désavantage de la Suede; quand même on ne lui ôteroit que pour un tems les Etats qu'elle possede en Allemagne, & qui lui ont été assurez par la Paix de Westphalie; qu'elle ne pourroit esperer de se les voir restituer, que par un Traité, dont les conditions seroient incertaines, & que les partis interessez differeroient de conclure tant qu'ils jugeroient à propos. La Regence de Stockolm se contenta donc de répondre à ce Roi, qui s'offroit de calmer les troubles, que bien loin qu'on dût sequestrer les Places possedées encore par les Suedois, il seroit de l'équité & du droit naturel des Nations, de mettre en Sequestre celles qui avoient

CHARLES VI. 1713.

été enlevées par les Danois, les Moscovites & les Saxons, afin d'établir une parfaite neutralité dans la basse Allemage, en attendant que la Guerre du Nord fut terminée; que si la Negociation que l'on proposoit avoit pour motif une pareille justice, la Regence ne s'éloigneroit pas d'y donner les mains, sous le bon plaisir d'un Roi absent de ses Etats, & qui n'aïant pris les Armes que pour une cause legitime, seroit toûjours disposé à écouter des conditions raisonnables, & à se reconcilier avec ses voisins.

Quelque équitable que fut la reponse des Suedois, on n'y eut aucun égard, & le Siege de Stetin aïant été formé dans ces entrefaites, cette Place fut reduite en moins de quinze jours de Tranchée ouverte. On convint de la disposer en Sequestre au Roi de Prusse & au Duc de Holstein-Gottorp. Comme cette disposition fut faite assez secretement, pour que le Roi de Dannemarck, un des principaux Alliez, n'en pût être informé, qu'après que la chose fut mise en execution, il

en porta ſes plaintes à l'Empereur, & lui remontra combien cette entrepriſe étoit de dangereuſe conſequence, & quelle atteinte elle donnoit aux Conſtitutions Imperiales, puiſqu'elle étoit faite ſans ſon autorité. La Cour de Vienne qui avoit eu interêt d'abaiſſer la puiſſance du Roi de Suede, ne ſentit que trop dans cette occaſion les excès où les Princes du Nord s'étoient portez; mais le mal étant devenu preſque ſans remede, on prit le parti de diſſimuler. La Diete de ſon côté inſtruite de l'oppreſſion où ſe trouvoient pluſieurs Etats de l'Empire dans le Nord, fit dreſſer un reſultat, par lequel l'Empereur étoit prié, d'interpoſer ſon autorité, pour faire reſtituer à la Suede & à la Maiſon d'Holſtein tous les païs uſurpez, & pour leur procurer une juſte ſatisfaction. Cette démarche fit quelque effet ſur la fin de l'année, du moins par rapport aux Troupes Moſcovites, qui reçurent des ordres du Czar d'abandonner la Pomeranie & de revenir ſur les Frontieres: leur retraite cependant ne ſe fit point ſans

CHARLES VI. 1713.

L'Empereur ſollicité de pacifier les troubles du Nord.

CHARLES VI. 1713. de nouvelles vexations, & le Prince de Menzikow leur General, avant que de passer la Vistule contraignit la Ville de Dantzick à lui païer une rançon de cent mil écus, pour garantir son territoire du pillage.

1714. Le tems qui se passa jusqu'au Congrez general, ne fit naître aucun évenement remarquable dans l'Empire, & les Princes engagez jusqu'à present dans la Guerre, s'occuperent depuis le Traité de Rastatd, à dresser des instructions convenables, dont ils chargerent leurs Ministres députez pour avoir part à la Paix qui alloit regler les prétentions de presque toute l'Europe. L'Empereur avoit dès le mois de Mars 1714. communiqué un Decret Imperial à la Diete de l'Empire par lequel il marquoit aux Etats, que plusieurs Princes s'étant détachez de la grande alliance, la situation des affaires de l'Allemagne ne permettoit plus de faire la Guerre sans un extrême danger. Que les quatre Cercles de l'Empire les plus exposez aux invasions de l'Ennemi avoient prié Sa Majesté Imperiale d'accepter la Paix

L'Empire autorise l'Empereur de conclure la Paix generale.

à des conditions raisonnables, qu'après en avoir communiqué avec les Electeurs & les Membres de l'Empire les plus interessez, il avoit donné un plein pouvoir au Prince Eugene, de maniere que le Traité avoit été conclu en menageant l'honneur & les interêts de la Nation: que pour mettre la derniere main à un ouvrage si important, on étoit convenu d'un Congrez où devoit se signer & ratifier la Paix generale, & que le terme étant fixé pour tenir cette Assemblée, les Electeurs & les Etats de l'Empire devoient declarer sans perdre de tems, s'ils vouloient lui remettre leurs interêts entre les mains, ou y envoïer eux-mêmes des Deputez comme il s'étoit pratiqué à la Paix de Riswic. Le premier de ces deux partis fut adopté dans la Diete, de sorte que le Prince Eugene de Savoye se trouva, non seulement chargé des interêts de l'Empereur, mais encore de ceux de tout l'Empire.

Ce fut le 5. Juin de cette année, que se fit l'ouverture du Congrez de Baden; quoique la plus grande

CHARLES VI. 1714.

partie des Princes de l'Europe y eussent part, & que leurs Ministres s'y trouvassent, il fut convenu, pour en empêcher le retardement trop ordinaire dans ces sortes d'occasions, qu'il n'y auroit que les Plenipotentiaires de l'Empereur & ceux de France, qui tiendroient les Assemblées cinq fois la semaine, & que ceux qui auroient quelques demandes à former contre ces deux Puissances, ou les uns contre les autres, se contenteroient de produire leurs Titres, & ne seroient appellez à l'Assemblée que lorsqu'il s'agiroit de statuer sur leurs prétentions en particulier. Cette précaution remedia aux longueurs qui sont si ordinaires dans ces rencontres; & comme les principales difficultez avoient été applanies par le Traité de Rastatd, les Comtes de Goës & de Zeilern pour l'Empereur, de même que le Comte du Luc & M. de Saint Contest pour Loüis XIV. travaillerent avec tant de succès, que tout se trouvant en état, dès la fin d'Août, le Prince Eugene & le Maréchal de Villars, qui se rendirent à Baden dans les

La Paix signée à Baden, par le Prince Eugene & le Maréchal de Villars.

premiers jours de Septembre, le signerent le 7. en presence des Ministres d'Espagne, d'Angleterre, de Suede, de Hollande, des Electeurs de Cologne & de Baviere, de Turin, de Genes, de Lorraine, de Modene & de Parme. CHARLES VI. 1714.

Comme ce Traité, que l'on pourra voir à la suite de cet ouvrage, eut pour fondement ceux de Munster, & de Riswic, les plus sûrs garans de la tranquillité de l'Europe, l'Empire parût être rentré dans son Etat naturel: Les deux Electeurs de Cologne & de Baviere, qui, par cette Paix, se trouvoient retablis dans leurs Etats furent occupez à donner des marques publiques de la joïe que leur causoit cet évenement. L'Empereur en particulier, quoique par ce Traité il n'eut pas renoncé à la qualité de Roi d'Espagne & à ses prétentions sur cette Monarchie, avoit lieu d'en être satisfait, puisque par là il faisoit entrer dans sa Maison les Roïaumes de Naples & de Sicile, le Duché de Milan & les Païs-Bas Espagnols, ce qui égaloit presque sa puissance avec celle de Charles V.

Avantage que l'Empereur tire de cette Paix.

CHARLES VI. 1714.

La Cour de Vienne aïant eu tout le succez qu'elle pouvoit esperer dans ses negociations de paix, étoit occupée à disposer toutes choses pour faire couronner l'Imperatrice comme nouvelle Reine de Hongrie : Cette Princesse étoit revenuë en Allemagne dès l'année précedente, après avoir abandonné Barcelonne à son mauvais sort. La Ceremonie du Couronnement se fit à Presbourg le 18. Octobre par les mains du Cardinal de Saxe-Zeith, & rien n'y fut oublié pour rendre la chose solemnelle. On avoit procedé trois jours auparavant dans l'Assemblée des Etats à l'Election d'un Palatin de Hongrie, qui est la premiere Charge du Roïaume. Celui qui la possede étant le Juge né de la Noblesse, le Protecteur des Loix, des Libertez & des Privileges de la Nation. Cette Charge étoit vacante depuis la mort du Prince Esterhasi ; elle fut remplie à la pluralité des voix par le Comte Palfi, qui auparavant avoit eu celle de Gardien de la Couronne, qui est la seconde Place dans l'Etat, & cette

L'Imperatrice couronnée Reine de Hongrie.

CHARLES VI. 1714.

te derniere fut donnée au Comte Nadasti. Les Hongrois à qui Charles laissa la liberté de disposer ainsi des premieres Places du Roïaume, eurent sujet de se flatter cette fois-ci, que l'Empereur les faisant rentrer dans une partie des droits dont ils avoient été privez sous les deux précedens Regnes, l'on verroit entierement tomber le ressentiment de la Noblesse & du Peuple, qui avoient cherché à secoüer le joug de la Maison d'Autriche, & causé une Guerre sanglante. La presence de la Reine ne contribua pas peu à leur inspirer ces sentimens de confiance par ses manieres affables, & sa generosité soûtenuë d'une vertu qui la rendoient si digne du Trône où elle venoit d'être élevée.

La Diete de l'Empire que l'on avoit été obligé de transferer à Ausbourg, à cause des maladies contagieuses qui regnoient à Ratisbonne, avoit repris ses séances cette année dans cette derniere Ville. Le Traité de Paix conclu à Baden, y fut communiqué aux Etats, pour en avoir la ratification; formalité essentielle

CHARLES VI. 1714.

dans tous les engagemens, où le corps de l'Empire se trouve interessé : plusieurs Deputez des Princes Protestans ne se croïant pas assez autorisez pour y donner leur consentement, sans avoir reçûs de nouveaux ordres, la demande de l'Empereur ne put avoir son effet que dans l'Assemblée du 15. de Novembre, où l'on dressa un Decret par lequel il fut dit que l'Empire consentoit que Sa Majesté Imperiale ratifiât au nom de toute la Nation un Traité dans lequel les interêts de l'Allemagne étoient communs, puisqu'elle avoit eu le pouvoir de le conclure ; ces Députez furent chargez en même tems par leurs Maîtres de faire inserer quelques Protestations dans la Chancellerie de la Diete, pour la sûreté de la Religion Protestante en Allemagne.

La Diete autorise l'Empereur de ratifier le Traité de Paix.

Tout s'étant passé au desir des Puissances interessées, on ne fut occupé de part & d'autre dans le cours de cette année qu'à executer les Articles convenus : pendant que du côté de la France on travailloit à

CHARLES VI. 1714.

évacuer les Places situées sur la Saar & le Rhin, l'Empereur eut soin d'envoïer ses Mandemens à Cologne, à Liege & à Munich, pour y faire rétablir les deux Electeurs dans tous les Droits dont ils avoient joüi auparavant. Les premiers soins de l'Electeur de Baviere se porterent à retirer les Princes ses enfans de la Ville de Gratz en Stirie, où ils étoient gardez depuis plusieurs années : Ce fut le Baron de Malecknech, premier Ministre de l'Electeur, qui fut chargé de cette commission. Quelque plaisir que le Prince Electoral sentit de retourner dans les Etats de son pere, il ne voulut point quitter le lieu de sa détention sans écrire à l'Empereur, pour le remercier des bons traitemens qu'il avoit reçus depuis qu'il étoit monté sur le Trône imperial. Les suites ont fait voir les impressions favorables que cette Lettre, jointe au mérite personnel de ce jeune Prince, ont fait sur l'esprit de Charles VI. il lui confera dès-lors l'Ordre de la Toison d'Or, & peu de tems après lui destina l'Archi-Duchesse Marie-Amelie sa niéce

On execute de part & d'autre les articles de la Paix de Baden

CHARLES VI. 1714.

qu'il lui fit épouser en 1722. comme on le verra dans la suite.

Il s'en faloit bien que les Princes du Nord ne fussent aussi près de la pacification que le reste de l'Allemagne. Le retour du Roi de Suede dans ses Etats après une si longue absence, ne paroissoit pas devoir changer si-tôt la face des affaires : ce Prince, à son arrivée, trouva un nouveau sujet de plainte contre le Roi de Dannemarck, qui venoit de se mettre en possession de la Ville & du Territoire d'Eutin, appartenant à la Maison de Holstein Gottorp, sous pretexte que l'Administrateur, d'intelligence avec la Suede, avoit cherché à le traverser par un Traité signé en 1713. par les Ministres du Duc de Holstein, & ceux de Suede, pour livrer la Forteresse de Tonningen au General Steinbock, au préjudice des interêts de Dannemarck. Les deux partis porterent leurs prétentions à la Diete de Ratisbonne, parce que l'Empire étant garant du Traité de Westphalie, c'étoit à lui à decider sur les contestations qui pouvoient regar-

Continuation de la méfintelligence entre les Princes du Nord.

der cette affaire. Mais les raisons d'Etat ne permirent point de prononcer, & on renvoïa tout au Traité qui devoit un jour terminer les differends entre ces deux Rois. D'un autre côté le General Steinbock, que le Roi tenoit toûjours prisonnier à Copenhague, ne fut pas plûtôt informé, que le Roi de Suede son Maître étoit arrivé à Stralsond, qu'il demanda permission de lui aller rendre ses devoirs, avec offre de donner ses deux fils en ôtage, de se remettre lui-même dans un mois, & de faire serment de ne se mêler d'aucune affaire d'Etat ou de Guerre pendant son absence : le Roi de Dannemarck qui n'avoit encore rien perdu de son ressentiment contre la Suede, & qui se défioit de l'intrigue & de l'habileté de ce General, lui refusa cette grace, qui s'accorde d'ailleurs sans peine aux prisonniers de Guerre.

CHARLES VI. 1714.

Le Roi de Suede de retour dans ses Etats, crut trouver dans le seul Electeur de Brandebourg quelques dispositions favorables pour ses interêts ; ce Prince paroissoit avoir

CHARLES VI. 1714.

travaillé le plus à menager la neutralité dans le Nord, & à faire tenir cette année le Congrès de Brunswic, pour procurer la paix entre les Couronnes de Suede, de Dannemarck, de Pologne & de Moscovie. Il avoit même, du consentement de Charles XII. établi une Garnison de Prussiens dans la Ville de Stetin, jusqu'à la conclusion de la paix, pour empêcher que les Moscovites & les Saxons ne s'en emparassent, & ne fissent naître de nouveaux obstacles pour en retarder le succès. Mais toutes ces précautions devinrent inutiles, & il fallut se preparer de part & d'autre à voir continuer la Guerre. Comme les Etats hereditaires du Roi Auguste paroissoient devoir être attaquez les premiers, ce Prince n'oublia rien pour munir les Frontieres de son Electorat, pendant que le General Fylemming eut ordre d'aller solliciter le Roi de Prusse de continuer ses soins pour parvenir à une pacification.

Celui des Princes de la basse Allemagne, qui prit le plus de part au retour du Roi de Suede, fut Fride-

CHARLES VI.

ric Prince hereditaire de Hesse-Cassel, qui parvint dès le 4. Avril 1715. à conclure son mariage avec la Princesse Ulrique-Eleonore, sœur de Charles XII. dont le projet avoit été formé quelques années auparavant, pour continuer par cette alliance l'ancienne amitié qui a toûjours regnée entre ces deux Maisons. 1714.

Quoiqu'il en soit, les Actes d'hostilité commencerent de nouveau par le combat naval qui fut donné le 24. Avril entre l'Escadre de Dannemarck, commandée par le Contre-Amiral Gabel, & celle de Suede sous les Ordres du Comte Wachtmeister, l'affaire se passa à la vûë de l'Isle de Femerea : les Suedois, après s'être défendu avec beaucoup de valeur, jusqu'à l'entrée de la nuit, furent contraints d'aller échoüer sur la côte de Jusland, où ils se rendirent prisonniers de Guerre avec ce qui leur restoit de Soldats & de Matelots. Cette disgrace du Roi de Suede fut suivie de la Declaration de Guerre du Roi de Prusse dans le même mois, & par laquelle il sentit trop tard combien il avoit hazardé 1715.

L'Electeur de Brandebourg se déclare contre le Roi de Suede.

CHARLES VI. 1715.

sa confiance de ce côté-là. Les motifs que renfermoient ce Manifeste étoient, que le Roi de Suede ne pouvant pancher vers des sentimens pacifiques, n'avoit fait qu'éluder sous differens prétextes toutes les propositions équitables que la médiation de Prusse lui avoit fait jusqu'alors, pour le porter à un accommodement : que les Suedois l'aïant surpris dans plus d'une occasion, il ne pouvoit se dispenser de prendre les armes, & de se joindre aux autres alliez pour la défense de ses Païs, afin de repousser l'ennemi commun, & de procurer la tranquillité dans la basse Allemagne.

Cette déclaration avoit été précedée du Traité d'Alliance offensive & défensive que les Rois de Dannemarck & de Prusse venoient de conclure contre la Suede dans la Ville de Berlin, & on n'eut point de peine à l'attribuer à ce qui étoit arrivé sur la fin du mois d'Avril entre les Suedois & les Prussiens, au sujet de l'Isle d'Usedom, & du Fort de Pennamunder à l'embouchure de la Riviere de Penne, d'où les derniers

derniers furent obligez de se retirer, & d'en laisser la possession aux Troupes Suedoises. CHARLES VI. 1715.

Pendant que tout se préparoit ainsi à liguer les Puissances du Nord contre le Roi de Suede, la France par les motifs de son ancien attachement pour ce Prince, voulut chercher des voïes de reconciliation : ce fut pour cet effet que le Comte de Crousſy, Ambassadeur de Loüis XIV. auprès du Roi de Suede, se rendit à Berlin dès le mois de Mai, il y joignit le Comte de Rottembourg, Envoïé du Roi de France auprès du Roi de Prusse, & ces deux Ministres agissant de concert n'oublierent rien pour faire renaître le calme que l'Empire avoit tant d'interêt à souhaiter. Comme la détention de Stetin en faisoit le plus grand obstacle, ils proposerent au Roi de Prusse de rendre cette Ville à la Suede, à condition que le Roi de Suede lui rembourseroit la somme de douze cens mille livres pour le dédommager des dépenses qu'il pouvoit avoir faites à cette occasion : qu'aucune Armée Suedoise ne marche-

Mediation offerte de la part de la France pour pacifier le Nord.

CHARLES VI. 1715.

roit jamais par la Pomeranie, pour pénetrer dans la Saxe, ou dans la Pologne, & que Loüis XIV. offroit d'être garant de l'exécution de ces deux Articles conjointement avec toutes les autres Puissances qui voudroient entrer dans le Traité. On avoit d'autant plus lieu de se flatter que ces propositions pourroient être agréées, que l'Electeur de Saxe se trouvant par là plus rassûré dans la possession du Roïaume de Pologne & de ses Etats, que l'on garantissoit du côté de la Pomeranie, ne trouveroit plus les mêmes raisons pour s'opposer à la pacification du Nord: la France n'agit pas moins auprès de ce Prince pour appuïer sa médiation par le ministere du Baron de Besenval, que Loüis XIV. avoit envoïé dans sa Cour depuis plusieurs années. Des interêts du Roi de Prusse plus cachez, rendirent inutile toute la force des Negociations, & rien ne put le déterminer à quitter de vûë le projet que les Princes confederez avoient formé, pour partager entr'eux les Etats de Suede, situez en deçà de la Mer Baltique, & qui com-

CHARLES VI. 1715.

posent en partie les Provinces de la basse Allemagne.

Dans ce partage le Duché de Livonie & la Province d'Ingrie devoient être remis entre les mains du Czar. Le Duché de Curlande étoit destiné à l'Electeur de Saxe, & à ses descendans, pour relever de la Couronne de Pologne comme auparavant. On devoit réünir aux Etats du Duché de Hannower celui de Bremen avec la Ville de Staden, & la Principauté de Werden. Le Roi de Prusse, comme Electeur de Brandebourg, devoit avoir pour sa part la Ville & les dépendances de Stetin, y compris Wolgast, Asselan, & tout ce qui pouvoit servir à lui assûrer la navigation de la Riviere de Penne. Qu'à l'égard de la Ville de Stralsond, l'Isle de Rugen, & leurs dépendances, tous les Princes confederez seroient tenus de contribuer à en faire la conquête, & qu'ensuite le Roi de Dannemarck en prendroit possession avec tout le reste de la Pomeranie Suedoise : que le même Roi retiendroit pour toûjours les Etats de Holstein-Gottorp, & qu'il

Projet formé pour partager les Etats que possede le Roi de Suede en Allemagne.

CHARLES VI. 1715.

donneroit en dédommagement les Comtez d'Oldenbourg & de Delmenhorſt, lorſque la paix ſeroit faite. Enfin, que les Troupes de Dannemarck, de Pruſſe & d'Hannower feroient le Siege de Wimar, pour que cette Place fut raſée, & que le Domaine & ſes dépendances en fuſſent abandonnez au Duc de Mecklembourg.

Quelque peu fondé que fut ce plan de partage ſur les maximes de l'équité, les mouvemens du Nord redoublerent pendant la campagne de 1715. pour en procurer l'execution, tandis que les Troupes Danoiſes bloquoient la Ville de Wimar ſous les Ordres du General Legard, & que d'un autre côté les Pruſſiens cherchoient à s'emparer de Roſtock pour en faire une Place d'Armes.

Les Princes confederez ſe préparent à attaquer le Roi de Suede.

Le Roi de Pruſſe, après avoir fait déſarmer la Bourgeoiſie de Stetin, & avoir ôté les clefs au Magiſtrat, avoit fait marcher une partie des Garniſons pour groſſir ſon Armée, & la mettre en état d'attaquer les Suedois dans leurs retranchemens près de Stralzond, où Charles XII,

avoit réünies toutes ſes forces. Quoique les Troupes des Princes confederez fuſſent beaucoup ſuperieures, elles ne crurent pas devoir hazarder une affaire generale, & on reſta de part & d'autre en preſence, pendant plus de quinze jours ſans rien entreprendre de déciſif. Les Saxons & les Pruſſiens ne voulant pas cependant demeurer dans l'inaction, on en fit un détachement de près de huit mille hommes d'Infanterie, avec huit Eſcadrons, pour attaquer l'Iſle d'Uſedom défenduë par quelque Bataillons Suedois : ces Troupes commandées par le General Harneim, aïant paſſé le Bras de l'Oder, qui ſepare cette Iſle de celle de Wollin, y firent leurs deſcentes avec tant d'impetuoſité qu'ils l'emporterent après quelques heures de réſiſtance ſur des Troupes auſſi inferieures. Cet avantage leur fit entreprendre à quelques jours de là le Siege de Pennamunder, où leur Artillerie aïant fait en peu de tems des Bréches aſſez conſiderables, ils s'en rendirent les Maîtres l'épée à la main, dès le 21. d'Août; la dé-

CHARLES VI. 1715.

CHARLES VI. 1715.

fenſe de la Garniſon Suedoiſe y fut telle, qu'il n'en rechappa que quavingt-deux hommes, & que preſque tous les Officiers avec le Commandant de la Place y furent taillez en pieces. Les deux grandes Flottes de Suede & de Dannemarck s'étant rencontrées vers le même tems à la hauteur de l'Iſle de Rugen, elles en vinrent à un combat naval dès le 8. Août, qui dura plus de ſept heures, on y perdit de part & d'autre beaucoup de monde & pluſieurs Vaiſſeaux, juſqu'à ce que la nuit les eut ſeparées pour s'aller radouber dans leurs Ports, ſans qu'aucune des parties pût s'attribuer l'avantage de la victoire.

Le reſte de cette Campagne ne fut qu'une ſuite de malheurs pour le Roi de Suede, occupé à défendre ſes Païs ſituez en Allemagne. Les Députez d'Hannower aïant pris poſſeſſion des Duchez de Bremen & de Werden dès le 15. Octobre par le Traité d'échange qu'ils ſignerent avec les Miniſtres du Roi de Dannemarck dans la Ville de Staden: on déchargea les Peuples de ces

deux Etats du ſerment de fidelité envers leur ancien Maître, & on le fit prêter à Georges Roi d'Angleterre, en qualité du Duc d'Hannower : comme cette ceſſion avoit pour motif de faire entrer ce Prince dans la Ligue generale contre le Roi de Suede, l'Acte du Tranſport de ces deux Provinces, qu'il rendit public, ſervit en même tems de Manifeſte, par lequel il déclara la Guerre à Charles XII. Depuis la jonction de ce dernier Allié, il n'y eut point d'entrepriſe qui parut au-deſſus des forces des Princes confederez. On ouvrit dés le 19. Octobre la tranchée devant la Ville de Stralſond, que les Troupes de Dannemarck, de Pruſſe, & de Saxe tenoient bloquée depuis quelques mois. Les premieres approches furent repouſſées de la part de la Garniſon avec beaucoup de valeur, & la ſortie que les Suedois firent ſur les Aſſiegeans dès la nuit du 23. leur faiſant voir la reſiſtance qu'ils trouveroient, tandis que la Ville ſe trouveroit appuïée par le Camp retranché, où le Roi de Suede avoit

CHARLES VI. 1715.

Differentes diſgraces du Roi de Suede dans la Campagne de 1715.

CHARLES VI. 1715. jetté presque toutes les Troupes qui lui restoient, il fut resolu d'attaquer les retranchemens avant que de continuer le Siege. Ce fut le 5. de Novembre que Koppen, à la tête de soixante Officiers & de quinze cens hommes d'élite, commença l'attaque long-tems avant le jour par trois endroits differens, soutenu par des Troupes plus nombreuses que l'on avoit commandées pour former un assaut general. Il eut d'autant moins de peine à y pénetrer, que le Roi de Suede avoit été obligé quelques jours avant d'en tirer trois Regimens, pour les faire passer dans l'Isle de Rugen, où un Corps de Danois & de Prussiens se preparoient à faire une descente: ainsi les retranchemens qui paroissoient devoir garantir Stralsond, furent emportez le même jour à la faveur de cette diversion, il n'y perit pas beaucoup de monde de part & d'autre; mais le nombre des prisonniers que l'on fit sur les Suedois se monta à près de cinq cens hommes. Ce fut en vain que le Roi de Suede sortit le lendemain de l'Isle de Rugen à la

tête d'un gros détachement dans la réſolution de reprendre ce poſte, il en trouva l'attaque impraticable par les précautions que l'ennemi avoit priſes, & les nouveaux Ouvrages qu'il avoit eu le tems d'avancer contre la Ville, pour la reſerver de plus près; de ſorte que ne voïant aucune eſperance d'y réüſſir, après avoir jetté trois Regimens dans Stralſond, il repaſſa dans l'Iſle, où ſa preſence paroiſſoit plus neceſſaire, à cauſe de la deſcente dont elle étoit menacée de jour en jour. CHARLES VI. 1715.

L'Iſle de Rugen ſituée dans la Mer Baltique avec titre de Principauté, a environ vingt-cinq lieuës de circuit, elle eſt environnée de pluſieurs autres petites Iſles & preſqu'Iſles, qui forment differents Golphes de diſtance à autre. En 1438. elle fut cedée par les Danois aux Ducs de Pomeranie qui l'ont poſſedée juſqu'à la mort de Bogiſlas XIV. du nom, qui n'aïant point de poſterité mâle; cette Iſle paſſa dans la Maiſon de Brandebourg en vertu du pacte de confraternité établi entre les deux Familles en 1523. dans les Guer-

CHARLES VI. 1715.

res du dernier siécle, le Roi Gustave Adolphe en aïant fait la Conquête avec le reste de la Pomeranie ulterieure. Le Traité de Munster conclu en 1648. en assura la proprieté à la Couronne de Suede qui l'a possedée jusqu'à ce que Charles XII. s'en est vû dépoüillé dans le cours de cette Campagne.

Les Rois de Dannemarck & de Prusse s'étoient rendus en personne dès les premiers jours de Novembre, à Gripswald qui est à la vûë de cette Isle, pour ordonner les préparatifs necessaires à la descente & être spectateurs d'une expedition qui devoit ôter au Roi de Suede une des dernieres ressources, dont il pouvoit se flatter pour conserver les Païs qu'il possedoit en Allemagne. L'embarquement des dix-huit milles hommes destinez à cette Conquête, se fit le douze en presence des deux Rois, & la Flote aïant gagné la côte Meridionale de l'Isle vers Phusbus, comme l'endroit le plus favorable pour débarquer, elle se trouva près d'aborder la nuit du 15. Le Roi de Suede s'étoit rendu

Le Roi de Suede perd

de ce côté-là avec toutes ses Troupes qui pouvoient faire environ cinq milles hommes, & les avoit rangées en bataille derriere des retranchemens pour attendre l'ennemi à la descente ; mais une partie des Bâtimens Danois chargez, portant prés de douze milles hommes d'Infanterie, aïant pris sur la droite pendant la nuit, se trouverent à quatre lieuës de la vûë de Stretzau, & leur débarquement s'étant fait avec précipitation, ils avoient eu le tems de se retrancher avant que le Roi de Suede en put être averti : il y accourut à la tête de la moitié de ses Troupes & malgré la grande inégalité de ses forces, il les attaqua avec sa valeur ordinaire. Trois Regimens Danois furent d'abord renversez, mais le gros s'étant avancé pour les soûtenir, on repoussa les Suedois qui retournerent jusqu'à trois fois à la charge. Le Cheval du Roi fut tué sous lui à la seconde de ces attaques, & ce Prince se vit obligé de combattre encore plus d'une heure à pied le sabre à la main, jusqu'à ce qu'il fut blessé au bras d'un coup de feu. On le tira

CHARLES VI. 1715.

l'Isle de Rugen dans la Mer Baltique.

CHARLES VI. 1715. à peine de la mêlée pour le passer à la hâte à Stralsond, avec une partie de ceux qui purent échapper à la poursuite de l'ennemi, pendant que le reste se jetta dans les Ports de Suede sur les Barques que l'on avoit tenuës toutes prêtes en cas de déroute. Les Suedois perdirent dans cette affaire plus de deux milles hommes, tant tuez que prisonniers, & toute l'étenduë de l'Isle subit dans l'espace de peu de jours la loi des Vainqueurs.

Stralsond réduit par les armes des Confederés. La perte de l'Isle de Rugen entraîna bientôt celle de Stralsond où le Roi s'étoit enfermé depuis sa blessure; les brêches que l'Artillerie des Confédérez avoit faites, se trouvant en état de monter à l'assaut dès le 20. du mois, le General Ducker, qui commandoit dans la place, après avoir fait passer la Mer au Roi à la faveur de la nuit pour retourner en Suede, proposa à capituler le 22. qui fut le lendemain de la retraite de son maître : ceux de la garnison qui se trouverent être Suedois nationaux & qui ne se monterent qu'à mille hommes obtinrent une

capitulation honnête & des bâtimens de transport pour retourner dans leur Païs, & les autres furent faits prisonniers de Guerre. Ainsi tomberent en peu de tems sous les Armes des Princes voisins, presque tous les Païs que Charles XII. possedoit dans cette partie d'Allemagne qu'il s'étoit flatté de deffendre, depuis qu'il étoit de retour des Etats du Grand Seigneur.

CHARLES VI. 1715.

On étoit bien éloigné à la Cour de Vienne, d'apporter quelque obstacle aux progrès des Princes du Nord liguez contre la Suede. L'Empereur ne pouvoit douter que les grands préparatifs des Turcs ne le regardassent bien-tôt, & il étoit difficile qu'il leur opposât assez de force à moins que de retrouver des secours assurez dans ces Princes après qu'ils auroient dépoüillez le Roi de Suede de tout ce qu'il pouvoit posseder en deça de la Mer Baltique: aussi toutes les plaintes que les Ministres de ce Roi infortuné purent former à la Diete sur l'infraction des Traitez & des Constitutions Imperiales faites contre un membre de l'Empire, n'eu-

Disposition de la Cour de Vienne au sujet du Nord.

CHARLES VI. 1715.

rent aucune suite, & le conseil de l'Empereur ne fut occupé qu'à rassurer les Frontieres de la Hongrie & à disposer les Païs héréditaires aux secours considérables dont on ne pouvoit se passer pour soûtenir la Guerre contre les Turcs, qui, selon toutes les apparences éclateroit bien-tôt. Les subsides des Etats d'Autriche, aussi-bien que des autres Provinces héréditaires & des nouvelles acquisitions d'Italie, ne pouvoient point souffrir de difficulté; mais il n'en étoit pas de même des Païs-bas, qui venoient d'être cedez à l'Empereur par le dernier Traité de Paix, & où les interêts de ce Prince n'avoient point encore été reglez par rapport à la Republique de Hollande, qui de son côté étoit en droit de demander des sûretez.

L'objet que s'étoient proposez les Comtes de Konigsegg & de Cadogam dans les conferences qu'ils avoient eu dans la Ville d'Anvers avec les Députez de Hollande, regardoit l'accompliſſement du Traité de Bade pour remettre entre les mains de l'Empereur les Pais-bas

Espagnols sous le nom de Successeur de la Maison de Bourgogne, ou d'heritier de Charles II. Roi d'Espagne. L'Angleterre & la Hollande qui avoient gouverné ces Provinces en commun depuis qu'elles en avoient fait la conquête, ne refusoient point à la verité de les rendre à Charles VI. Mais il s'agissoit de garantir la Hollande de toute crainte pour l'avenir, en assurant à la Maison d'Autriche, la possession perpetuelle de ces Païs, d'une maniere qu'ils lui servissent pour toûjours d'une Barriere entre la France & Elle. Les conditions pour rendre ce projet plus stable, furent long-tems débattuës avant que de pouvoir être conciliées, & il y avoit apparence que les difficultez que les Ministres Anglois faisoient naître sans cesse en eussent encore retardé la conclusion, si le changement arrivé en France par la mort de Loüis XIV. joint aux avis que l'on eut des mouvemens qui se faisoient à Constantinople, n'eut acceleré le Traité de la Barriere, qui fut signé le 15. de Novembre.

CHARLES VI. 1715.

CHARLES VI. 1715.

Ce Traité qui comprend vingt-neuf articles semble avoir épuisé toutes les précautions que la République de Hollande pouvoit prendre pour être à l'abri de toute inquiétude : il y est stipulé, que les Provinces & Villes qui composoient autrefois les Païs-bas Espagnols, demeureront unies au Domaine de la Maison d'Autriche en Allemagne, & à ses Successeurs à perpetuité ; ensorte qu'elles ne pourront jamais être cedées & transferées sous quelque titre que ce puisse être à la couronne ni à aucun Prince ou Princesse de France. Que l'Empereur & la Hollande y entretiendront à leur frais toûjours un corps de vingt-cinq à trente mille hommes, que ce nombre dans la crainte d'une Guerre, sera augmenté jusqu'à quarante mille & au-delà, dont l'Empereur fournira les trois cinquiéme ; que les Garnisons de Namur, de Tournai, de Mennin, de Furnes, de Warneton, d'Ipres & du Fort de Knocque, seront composées des seules Troupes de Hollande, que celle d'Endermonde sera commune ; mais que le Gouverneur

Traité de la Barriere entre l'Empereur, l'Angleterre & la Hollande.

CHARLES VI. 1715.

Gouverneur y sera nommé par l'Empereur seul, à condition neanmoins qu'il prêtera serment aux Etats Generaux, de même que les autres Officiers, de ne rien permettre qui puisse leur être préjudiciable, que les Etats Majors des Places où il y aura seule Garnison Hollandoise, seront à la nomination & aux appointemens de la Republique, à condition qu'ils ne soient point désagréables ou suspects à l'Empereur, auquel il prêteront serment de garder ces Places fidelement à la Souveraineté de la Maison d'Autriche; que par rapport à la Religion toutes choses resteront dans les Païs-bas Autrichiens sur le même pied qu'elles étoient sous le Regne du Roi Charles II. & que quant aux Troupes de Hollande, elles pourront exercer la leur par tout où elles se trouveront en garnison; mais dans des endroits particuliers & proportionnez au nombre qui leur seront assignez par les Magistrats de chaque Ville, sans être en droit d'y donner aucune marque exterieure de leur Eglise particuliere. Que les

CHARLES VI. 1715.

Convois de Munitions de Guerre & de bouche de la Hollande, lorsqu'il y aura apparence de rupture avec les voisins, ne seront point sujets aux Droits de Péages de l'Empereur ; mais pourront seulement être visitez pour empêcher les fraudes & abus. Que les marches que la Republique fera faire pour les changemens de ses Garnisons, seront concertées & reglées avec le Gouverneur General des Païs-bas, de même que le renfort des Troupes que l'on croira être necessaire de jetter dans les Places qui se trouveront au péril d'être attaquées ou surprises, comme aussi pour ce qui regarde la réparation ou construction des ouvrages de Fortifications, dont les frais ne pourront point être mis à la charge de l'Empereur sans en avoir eu son consentement. Qu'au cas que les Armées ennemies entrassent dans le Brabant, la Republique pourra faire prendre poste à ses Troupes sur le Demer, depuis l'Escaut jusqu'à la Meuse, en y pratiquant les lignes & les inondations necessaires, le tout sous l'agrément

du Gouverneur General; & que pour cet effet, l'Empereur cede à la Hollande autant de territoire de la Flandre Autrichienne, qu'on aura besoin pour faire ces inondations depuis l'Escaut jusqu'à la Mer. Que les limites des Etats Generaux en Flandres, commenceront à la Mer entre Blankenberg & Heyst; que de ce dernier lieu elles continuëront sur le Driehoeck & Swarlesluys, de même que sur le Fort de S. Donas, que l'Empereur céde en toute souveraineté à la République, à condition que les Portes des Ecluses de ce Fort seront ôtées en tems de Paix. Que de S. Donas, les nouvelles limites de la Hollande, s'étendront jusqu'au Fort de S. Job; pour regagner les anciens Prez de Middelbourg & ensuite le long de Zuidlingsdick, telles qu'elles l'ont été ci-devant. Qu'à l'égard de la Ville du Sas de Gand, ses limites seront étenduës de deux mille pas géometriques, & que pour la conservation du bas Escaut, de même que pour faciliter la communication entre le Brabant & la Flandre Hollandoise,

CHARLES VI. 1715.

CHARLES VI. 1715.

la Republique retiendra en toute propriété les Villages & dépendances de Doel, de Sainte Anne & de Kereniſſe ; qu'elle aura de même en pleine Souveraineté dans le haut quartier de Gueldres, la Ville de Venlo, les Forts de S. Michel & de Sreffenſwaert, avec le terrain neceſſaire pour augmenter les Fortifications en deçà de la Meuſe & l'Ammanie de Montfort, avec tous les droits y attachez, à condition que les Privileges tant Eccleſiaſtiques que Civils, y ſeront conſervez de même que ſous le Regne de Charles II. Que pour contribuer aux frais de la Republique pour la conſervation des Païs-bas Autrichiens, l'Empereur lui fera toucher tout les ans la ſomme de cinq cens mille Ecus, monnoïe de Hollande, qu'il déclare hipotequée ſur tous les revenus de ſa nouvelle poſſeſſion ; & que pour aſſûrer le ſort des Peuples qui ont été Gouvernez par les Miniſtres de la Grande Bretagne & des Etats Generaux, comme repreſentans le légitime Souverain, l'Empereur confirme & ratifie tous

les Jugemens & Ordonnances rendus pendant leur administration sur les affaires de Regale, de Justice, de Police & de Finance. CHARLES VI. 1715.

L'Empereur assuré par ce Traité de la possession paisible des Païs-Bas, de même que des autres Domaines qui lui avoient été cedez par la Paix de Bade, se trouva en état d'attendre la rupture des Turcs que l'on ne prévit que trop devoir arriver en l'année 1716. Elle avoit été précedée de la declaration de Guerre que la Porte fit publier contre les Venitiens dès l'année précedente: Plusieurs Puissances avoient pris interêt à la conservation de cette Republique, & les secours qu'elle reçût de Rome, d'Espagne, & de l'Ordre de Malthe pouvoient lui faire esperer de disputer la Mer aux Infideles pendant quelque tems; mais la descente dans la Morée regardoit de trop près les Provinces hereditaires de la Maison d'Autriche, pour que Charles VI. ne prit toutes les mesures pour en arrêter les progrès, & éloigner le danger, dont l'Isle de Corfou, qui a été regardé com- 1716.

L'Empereur se munit contre l'irruption des Turcs.

CHARLES VI. 1716.

me le Rempart de l'Italie, étoit menacée. Tout ce que Fleischman le Resident de Vienne pût representer au Grand Vizir, ne trouvant point d'accès pour menager la Paix avec la Republique de Venise, à laquelle on demandoit que les Places conquises fussent restituées, & la Cour Imperiale ne pouvant douter que l'orage ne tombât ensuite sur la Hongrie, fit marcher un Corps de Troupes dès le commencement du mois de Mai pour se saisir d'un poste avantageux au confluant de la Save & du Danube, & qui n'est separé de Belgrade, que par le trajet de la Riviere de Save. Quoique ce terrain qui a environ cinq lieuës de long & autant de large serve de limites entre les deux Empires, on peut dire qu'une partie que ces Troupes occuperent dans cette occasion sous les ordres du General Leffekholtz, & entr'autres le Bourg de Mitrovitz, se trouvoit être de la dépendance de l'Empire Ottoman.

Bientôt on ne garda plus de mesure de part & d'autre, & les Imperiaux pour prévenir l'Ennemi firent

dès les premiers jours de Juillet un Détachement de trois mille hommes, qui s'étant avancé vers la Save à cinq lieuës de Peterwaradin & de Salankemen, s'empara du Fort de Rathza, dont il fit retirer la Garnison Turque qui se jetta dans Belgrade. CHARLES VI. 1716.

Le Sultan publie son Manifeste contre l'Empereur d'Allemagne.

Le Divan ne manqua pas de prendre cette démarche pour un Acte d'hostilité auquel il s'étoit attendu; & il n'en fallut pas davantage pour déterminer le Sultan d'adresser à tous les Bachas des Frontieres des Lettres Circulaires en forme de Manifeste, dans lequel après avoir exposé les motifs que cette Nation met en usage pour exhorter les peuples à maintenir l'honneur de la Religion Mahometanne, il declara rendre responsable l'Empereur d'Allemagne des malheurs de la Guerre que la Porte étoit forcée d'entreprendre pour repousser ses insultes. Cet écrit en rappellant les Griefs contre la Republique de Venise insinuë avec artifice, que les Negociations propofées, tant de la part du Resident Imperial, que des Am-

CHARLES VI. 1716. baſſadeurs d'Angleterre & de Hollande, n'avoient été qu'un piege pour rallentir les forces Ottomanes en gagnant du tems en faveur des Chrétiens. Que toute la confiance que le Divan avoit eu juſqu'alors en la parole de l'Empereur pour le maintien de la Paix entre les deux Empires ne devoit plus trouver place, & que la querelle des Venitiens dont la mauvaiſe foi étoit trop connuë, ne devant faire la ſienne, il lui ſeroit impoſſible de juſtifier ſa conduite, bien moins de ſe garantir des ſuites inévitables d'une rupture occaſionnée de ſa part avec tant d'injuſtice.

Depuis cette declaration où la politique du Sultan voulut que les Peuples fuſſent inſtruits des motifs qu'il pouvoit avoir d'entrer en guerre pour exciter davantage leur zele, on vit redoubler dans toute la Turquie les Armemens qui s'y préparoient depuis long-tems. Le Grand Seigneur s'étoit avancé dès l'entrée de l'Eté à Andrinople, & il ſe préparoit à ſe rendre à Sophie Capitale de la Bulgarie preſque à moitié chemin de

de Belgrade pour être plus à portée de donner ses ordres. Une Armée de deux cens mille hommes tant Turcs que Tartares, sans y comprendre les fortes Garnisons de Belgrade & de Tenisswar, devoit se partager pour couvrir d'un côté la Dalmatie & s'avancer de l'autre vers le Danube, où seroit le fort de la Guerre. CHARLES VI. 1716.

Le nombre des Troupes que l'Empereur avoit sur pied se montoit à cent quatre-vingt mille hommes, & toutes Places garnies tant dans l'interieur de l'Empire, que dans la Lombardie, au Roïaume de Naples & dans les Païs-Bas. On pouvoit compter qu'il avoit en Hongrie une Armée de près de quatre-vingt-dix mille hommes. Outre les secours ordinaires de l'Empire, la Diete venoit de lui accorder un subside de cinquante Mois Romains. Le Pape de son côté y avoit concouru par l'Indult en vertu duquel ce Prince pouvoit lever le dixiéme sur tous les biens Ecclesiastiques des Provinces hereditaires de quelque nature qu'ils fussent. Avec des forces

CHARLES VI. 1716.

aussi considerables, on ne songea qu'à ouvrir la Campagne en Hongrie, & le cours du Danube donnant la facilité de transporter les Troupes & les Munitions de Guerre, l'Armée Imperiale se trouva bientôt au rendez-vous general, & en état de s'opposer aux entrepriſes des Turcs.

Le Prince Eugene de Savoye que l'Empereur avoit nommé quelques mois avant au Gouvernement general des Païs-Bas, fut chargé de la conduite de cette Guerre. Ce choix ne pouvoit manquer d'être approuvé, & le desir de chercher la gloire sous un Chef d'une aussi grande reputation attira dans peu dans son Armée la Nobleſſe la plus distinguée de l'Empire: Des Seigneurs Etrangers y voulurent de même avoir part, & on y vit arriver dès l'entrée de la Campagne de jeunes Princes de differentes Contrées de l'Europe, parmi lesquels se trouva Emanuel frere du Roi de Portugal. Les deux Armées s'observerent pendant quelque tems, & furent occupées à chercher des Postes avantageux, jusqu'à

Premiere Campagne de cette Guerre en Hongrie par la Bataille de Peterwaradin.

ce que le Prince Eugene averti que le Grand Vizir avoit fait jetter ſes Ponts ſur la Save, où une partie de l'Armée Ottomane avoit déja paſſé. Il détacha les Generaux Palfy & Breiner avec un Corps de Cavalerie & de Dragons pour aller à la découverte. Ce mouvement engagea un Combat, où l'inegalité des forces fit retirer les Imperiaux avec quelque perte. Breiner fut du nombre des Priſonniers, & l'on ſçut depuis, que les Turcs pour premier trait de leur reſſentiment lui avoient ôté la vie. Le lendemain qui fut le cinq Août, après que le Prince Alexandre de Wirtemberg eut joint la grande Armée avec le Corps ſeparé qu'il avoit commandé auprès de Segedin, le Prince Eugene, voulant commencer par une affaire d'éclat, ordonna les diſpoſitions neceſſaires pour livrer une Bataille generale dans les Plaines de Petervaradin: il forma ſix Corps differens de ſa Cavalerie forte de plus de trente mille Chevaux, & les diſtribua par intervales ſur les deux Aîles de ſon Armée. Les Turcs ſoûtinrent la pre-

CHARLES VI. 1716.

miere attaque avec beaucoup de fermeté, & l'Infanterie avoit déja pliée, lorsque le mouvement que le General fit faire à ses gros Escadrons lui donna le tems de se rallier & de retourner à la charge. On entama le Corps des Janissaires, & les Spahis se trouvant forcez de reculer par la déroute des premiers, on penetra jusques dans le fond de leurs retranchemens, où le carnage ne discontinua point jusqu'à la déroute entiere des Turcs, qui y perdirent plus de trente mille hommes, y compris ceux qui se noïerent dans la Save. Le Camp des Infideles fut abandonné au pillage du Soldat, on y trouva, outre cent soixante & douze tant Drapeaux qu'Etendarts, cent cinquante Pieces de Canon de toute grosseur. Le Grand Vizir Mehemet Bacha Aga des Janissaires, & plusieurs Chefs furent trouvés parmi les morts, & il ne resta sur le champ de Bataille du côté des Imperiaux qu'environ quatre mille hommes; mais on regretta beaucoup les Generaux de Lancken, de Wellenstein, de Gehlen, de Gol-

dacker, de Rovero, d'Erps & de Worst, de même que plusieurs Officiers de valeur qui perirent dans cette Bataille.

L'Armée Imperiale voulut profiter d'une victoire aussi signalée par le Siege de Temiswar que le General Palfi à la tête de seize Regimens eut ordre d'aller investir cinq jours après; il passa la Riviere de Teisse proche la Riviere de Zenta sans trouver d'obstacle, & dès le dix-huit du mois d'Août il fut maître de tous les postes qui pouvoient servir aux Assiegeans: le reste de l'Armée le suivit de près, & la Tranchée fut ouverte le premier Septembre. On trouva dans les Assiegez toute la résistance qu'on devoit attendre d'une Garnison de douze mille hommes choisis dans l'Armée Ottomane: les actions de valeur dont les sorties frequentes & la défense des ouvrages furent soutenuës en retarderent la reddition jusqu'au douze d'Octobre. Après que le Prince Eugene eut fait emporter le Fort de la Palangue, l'assaut qu'il fallut livrer à ce Fort pour pouvoir esperer de faire

Siege & prise de Temiswar par l'Armée Imperiale.

CHARLES VI. 1716.

cette Conquête, coûta cher aux Troupes Imperiales, qui y perdirent outre trente Capitaines & près de deux cens Officiers, plusieurs Generaux qui furent regretez, parmi lesquels se trouverent les Comtes de Teittenbach & de Kazianet; le Baron de Beck & Smidingher; les deux Princes de Wirtemberg avec plusieurs Colonels y reçûrent des blessures. La perte de ce Fort entraîna bientôt celle de la Ville, & les Turcs aïant arboré le Drapeau blanc & battu la chamade du côté de l'attaque, on envoïa le même jour des Otages de part & d'autre, qui furent les Comtes de Walis & Philippi, Achmet Aga Commandant du Château, & Ali Effendi, pendant que l'on fut occupé à regler les Articles de la Capitulation au quartier du Prince Eugene. Elle portoit en substance qu'une des portes de la Ville seroit livrée aux Imperiaux dès le 13. Que trois jours après les Turcs évacueroient la Place. Que la Garnison seroit conduite en sureté à Belgrade avec leurs Armes & bagages pour le transport

desquels les Assiegeans leur fourniroient mille Chariots. Que les Assiegez laisseroient dans la Ville & le Château toute l'Artillerie & les Munitions de bouche & de guerre qui s'y trouvoient; & qu'à l'égard des Habitans tant Chrétiens que d'autres, il leur seroit libre d'y rester ou de se retirer où bon leur sembleroit.

Ce fut ainsi que cette importante Place rentra sous la domination des Chrétiens après avoir été sous celle des Turcs l'espace de plus de cent soixante ans. Elle est située sur la Riviere de Temes, qui après avoir traversée le Lac de Becxkercx va se jetter dans le Danube entre Belgrade & Semendria dont elle n'est éloignée qu'environ vingt lieuës. Le Conseil de l'Empereur avoit trouvé cette Conquête d'autant plus necessaire, qu'étant la Capitale d'une Province du même nom, qui confine à la Transilvanie, il falloit garantir cette Principauté de l'irruption des Turcs avant que de faire agir ses forces du côté du Danube, qui devoit être le principal Theâtre de la Guerre.

CHARLES VI. 1716.

Les Turcs en attendant qu'ils eussent reparée leur perte crurent n'avoir d'autre parti à prendre que de munir les postes qu'ils occupoient encore entre les Rivieres de Temes & de Teisse depuis Temiswar jusqu'aux bords du Danube, par où il pouvoient arrêter les progrez des Imperiaux, & leur couper la communication, qu'il étoit indispensable d'établir avec cette Place nouvellement réduite. Le Prince Eugene venoit de recevoir dans la Ville de Javarin le Bonnet & l'Estoc benits que le Pape lui envoïa par le Chevalier Rasponi pour le feliciter sur le gain de la Bataille, qui est la plus grande marque de distinction dont le Saint Siege honore les Generaux qui se signalent contre les Infideles. Il resta peu de jours dans la Hongrie depuis la Cérémonie qui en fut faite le sept de Novembre par les mains de l'Evêque, & avant que de retourner à Vienne il remit le commandement des Troupes au Comte de Mercy. Ce General termina la Campagne avec tout l'avantage qu'on pouvoit se promettre

Le General Mercy finit la Campagne de Hongrie.

CHARLES VI. 1716.

de sa valeur & de sa capacité. Il forma differens détachemens pour prendre de son côté des postes entre la Riviere de Temes & le Danube pour les opposer à ceux que l'Ennemi occupoit à Benzova & à Vi Palanka, dont les ouvrages quoi qu'à l'antique ne devoient point être insultez aisément. Le peu de hardiesse que le General Mercy remarqua dans les Garnisons de ces deux Places, qui depuis son approche n'avoient point osé se montrer, lui en fit tenter l'attaque par la jonction de ces détachemens, & il ne se trompa point. A peine se fut-il presenté, que les Commandans demanderent à composer en lui abandonnant les Forts pour se retirer à Belgrade, où ils ne firent qu'augmenter la consternation qui y regnoit depuis la journée de Peterwaradin. Cette derniere expedition par où finit la Campagne de Hongrie ne coûta pas un homme aux Troupes Imperiales, & leur assura une assez grande étenduë de païs pour hiverner commodement en tenant Belgrade en respect.

CHARLES VI. 1716.

Il est aisé de juger de l'accüeil favorable que le Prince Eugene trouva de la part de l'Empereur à son retour d'une Campagne aussi glorieuse. Toute la Cour s'empressa de lui rendre les honneurs comme au Liberateur de l'Allemagne, & ses envieux mêmes dont les hommes distinguez ne manquent pas, ne purent refuser les marques d'estime & les loüanges dûës au merite d'un si grand General. Ce Prince reprit sa place en qualité de President du Conseil, où il ne se fit pas moins admirer par la sagesse de ses projets pour réduire le reste de la Hongrie comme on le verra dans la suite.

L'Empire à la vûë de ces premiers succès, se prêta sans peine aux secours qu'il fallut donner, quoique épuisé d'ailleurs par une longue guerre qui avoit desolé une partie de ses Provinces. La naissance de de l'Archiduc Leopold qui étoit né le 13. Avril de cette année, n'avoit pas peu contribué à disposer les esprits en faveur de Charles VI. & tous les Etats concoururent avec joïe pour mettre l'Empereur en état

d'opposer à la puissance des Turcs une Armée de deux cens mille combattans. La plûpart des Etats d'Italie, qui n'étoient pas moins menacez que les Frontieres d'Allemagne, voulurent y avoir part : Le Pape outre plusieurs Galeres qu'il fit armer à Civitta Vecchia fournit des sommes considerables. Le Duc de Savoye offrit à la verité des secours ; mais à des conditions qui parurent si peu s'accorder avec les interêts communs, qu'ils n'eurent aucune suite. Ce Prince demandoit que les Magistrats du Roïaume de Sicile dont il venoit d'entrer en possession, & au sujet desquels il étoit actuellement en different avec la Cour de Rome, fussent maintenus dans leurs droits d'indépendance dont ils avoient joüi sous les precedens Regnes depuis Charles-Quint. Que le Pape & les Venitiens seroient engagez à maintenir le Roïaume de Sicile dans la Maison de Savoye, avec les clauses portées dans les Traitez à cet égard. Que si l'on parvenoit à ôter l'Isle de Chipre aux Turcs, cette Conquête seroit dé-

Plusieurs Etats concourent à seconder l'Empereur contre les Turcs

CHARLES VI. 1716.

voluë au Roi de Sicile & à ſes deſcendans, ſans qu'aucune des Puiſſances qui y auroit contribué, y pût prétendre ni en demander quelque dédommagement. Malthe comme l'Iſle la plus expoſée s'étoit munie dès l'année précedente de tout ce qui étoit neceſſaire pour s'oppoſer à l'Ennemi. Les Genois devoient équiper pluſieurs Bâtimens pour les joindre à la Flotte auxiliaire deſtinée à croiſer ſur les Côtes d'Italie.

Demêlé de la Republique de Genes avec l'Empereur.

Le démêlé que cette Republique avoit eu l'année derniere avec la Cour Imperiale venoit de ſe terminer; des Vaiſſeaux Gênois avoient fait difficulté de rendre au Pavillon de l'Empereur les honneurs que pouvoient exiger les autres Monarques de l'Europe, on en voulut avoir ſatisfaction à la Cour de Vienne, & l'Ambaſſadeur de la République n'aïant pas agi avec la vivacité qu'on lui avoit demandé pour y remedier, on lui ſignifia de ne plus ſe trouver au Palais de l'Empereur. Il étoit ſurvenu peu de tems après une conteſtation au ſujet du

Commerce entre les Gênois & les Peuples du Duché de Milan, où ces derniers prétendoient être lezés dans leurs Droits. Le Conseil de l'Empereur prit fait & cause, & le Gouverneur du Milanois eut ordre de faire avancer quelques Troupes, qui prirent poste à Novi de la dépendance de la République pour demander la réparation les Armes à la main. Le Senat ne crut pas devoir laisser aller les choses plus loin, on demanda des Commissaires dès le commencement de l'année, & il fut convenu par un accord signé que les Sujets du Milanois auroient la liberté du passage sur les Terres de la République pour le transport des Sels & d'autres Effets de Commerce qu'ils pouvoient tirer de Sardaigne & des differentes Provinces de l'Italie. CHARLES VI. 1716.

L'Empire vit remplir cette année l'Electorat de Treves par François-Loüis de Neubourg Grand Maître de l'Ordre Teutonique, qui succeda le 20. Février par l'Election du Chapitre à François de Lorraine que la petite verolle avoit enlevé à *Nouvel Electeur de Treves.*

CHARLES VI. 1716.

Vienne sur la fin de 1715. Les qualitez personnels de ce Prince jointes à l'avantage qu'il avoit d'appartenir de près à l'Empereur, rendirent la Cour infiniment sensible à cette perte. L'Evêché d'Osnabruck qu'il possedoit tomba par sa mort le 2. de Mars à Ernest-Auguste de Brunswic en vertu du Traité de Westphalie qui a établi l'alternative pour ce Benefice entre les Catholiques & les Lutheriens ; quoique les regles Canoniques ne puissent pas influer dans les Elections qui se font en faveur de ces dernieres, le Chapitre de cette Eglise observe toûjours les mêmes formalitez en presence du Commissaire que l'Empereur a soin d'y envoïer, & à la Jurisdiction spirituelle près, le Prince Protestant qui est élû pour remplir ce Siege, joüit de tous les honneurs, qui sont attachez à sa dignité.

Traité d'Alliance de l'Empereur avec le Roi d'Angleterre.

On fut touché dans la Maison d'Hannower de la maniere obligeante avec laquelle l'Empereur s'interessa à cette Election, & la bonne intelligence entre S. M. I. &

Georges Roi d'Angleterre frere du nouvel Evêque, en devint bientôt plus affermie par le Traité d'Alliance défensive que ces deux Princes conclurent ensemble le vingt-cinq Mai de la même année. Il y est stipulé que le principal objet de cette confederation se proposant un secours mutuel pour se maintenir l'un & l'autre dans les Etats & les Droits, dont ils se trouvoient actuellement en possession, celui qui seroit attaqué par une Puissance voisine le feroit sçavoir à son Allié, lequel seroit tenu d'emploïer ses bons offices pour faire poser les Armes à l'aggresseur, & que si dans l'espace de deux mois, il n'étoit point parvenu à empêcher la rupture, il feroit marcher au secours de l'Allié un Corps de douze mille hommes; & au cas que les circonstances de la Guerre demandassent des forces Maritimes & un plus grand nombre de Troupes, il en seroit convenu sans délai entre les Confederez; qu'aucune Puissance ne seroit invitée ni admise dans le Traité sans le consentement unanime des deux Alliez, &

CHARLES VI. 1716.

CHARLES VI. 1716.

que comme ils ne doutoient point l'un & l'autre que la Hollande ne fut disposée à y entrer dès-à-present, il seroit permis de faire auprès de cette République telles démarches qui conviendroient pour cet effet.

Outre le motif de l'interêt particulier qui avoit fait conclure cette Alliance, celui de la tranquillité de l'Europe y avoit beaucoup de part. Il s'en falloit bien que le Traité de Bade eut reglé toutes les prétentions entre l'Empereur & le Roi d'Espagne. Ce dernier n'avoit point souscrit au démembrement qui y avoit été fait de sa Monarchie, & on pouvoit craindre, que secondé de ses anciens Alliez, il ne cherchât à s'en faire raison. La France qui étoit gouvernée par le Duc d'Orleans depuis la mort de Loüis XIV. pouvoit adopter des maximes differentes du précedent Regne; mais le Regent à la penetration duquel rien n'échapoit, sentit toute la force & les vûës de cette Alliance. Comme il s'étoit proposé de garantir de son côté le Roïaume de tous les troubles

bles étrangers pendant son administration, & qu'il ne découvrit rien dans ce Traité qui ne répondit à son projet ; il chercha bientôt à y entrer lui-même, & contribua le plus à former la quadruple Alliance qui en devint comme une suite naturelle & qui mit l'Espagne hors d'état de rejetter l'Europe dans une nouvelle agitation.

Celle où se trouvoient depuis long-tems les Princes du Nord, continua encore cette année avec la même vivacité. Le Roi de Suede repoussé dans ses Etats, qui tout au-delà de la Mer Baltique, après la perte presque entiere de ses Troupes & de ce qui lui restoit dans l'Empire avoit fait les derniers efforts depuis qu'il étoit rentré à Stockolm pour remettre de nouvelles forces sur pied, & se venger sur quelques Etats du Roi de Dannemarck: il étoit parvenu à assembler une Armée de plus de vingt mille hommes, avec laquelle il marcha en Norwege dès que la saison le permit ; il s'empara en peu de tems des Villes de Christiana & de Friderichal de

La basse Allemagne continuë d'être agitée par la Guerre.

CHARLES VI. 1716.

même que du Château d'Aggerhus & de plusieurs autres postes ; pendant que les Troupes du Czar, des Electeurs de Saxe & de Brandebourg achevoient de réduire la Ville de Wismar, qui étoit la seule qui restât au Roi de Suede de tous les Païs qu'il possedoit en Allemagne. Le Baron de Schutz qui commandoit dans la Place ne pouvant plus soutenir contre la disette où un blocus de plus de sept mois l'avoit réduit, fut forcé de capituler le 19. Avril : tous ceux de la Garnison qui ne se trouverent point être Suedois de naissance furent obligez de remettre leurs Armes & se rendre Prisonniers de Guerre. Un des Articles de la Capitulation portoit que la Garnison qui alloit entrer dans Wismar seroit composée de Troupes égales, de Dannemarck, de Prusse & d'Hannower, qui conserveroient la Ville & ses dépendances en Sequestre jusqu'à la conclusion de la Paix. Le General Repnin, qui étoit venu à la tête de dix mille Moscovites pour aider à faire cette Conquête, s'opposa en vain à cette conven-

tion si contraire aux interêts du Czar qui venoit d'assurer ce Domaine en forme de Dot à la Duchesse de Curlande sa Niéce en la mariant au Duc de Mecklembourg Siverin. Wismar une des anciennes Villes Anseatiques d'Allemagne est comprise dans le Cercle de la Basse Saxe, & enclavée dans le Duché de Mecklembourg, son Port sur la Mer Baltique est défendu par une Forteresse considerable que l'on nomme le Walsisch ou de la Balaine. Elle fut cedée à la Suede par le Traité de Westphalie, & on donna pour compensation au Duc Adolphe-Frederic dernier possesseur les Evêchez de Mecklembourg, de Siverin & de Ratzbourg. Les Suedois établirent dès l'année 1653. un Tribunal de Justice dans cette Ville, qui leur servit depuis d'entrepôt pour tout le Commerce de la Suede avec l'Allemagne.

CHARLES VI. 1716.

Le Ministre que Charles XII. tenoit à la Diette de la Ratisbonne n'avoit pas discontinué de representer les griefs de son Maître depuis qu'il étoit revenu dans ses Etats;

CHARLES VI. 1716.

Il fit paroître cette année un Memoire fort ample qu'il eût soin de distribuer à tous les Deputez de la Diete pour les instruire à fond des motifs de ses plaintes, dans lequel après être entré dans un grand détail des infractions faites au Traité de Westphalie, il penetroit dans les vûës secretes des Princes liguez contre la Suede, & faisoit voir qu'en s'emparant de la Pomeranie, du Holstein, des Duchez de Werden & de Bremen Provinces relevantes de l'Empire, ils s'étoient proposé de jetter l'Allemagne dans l'horreur d'une Guerre qu'il seroit difficile d'éteindre. Ensuite rappellant les choses à leur principe, il montroit que le Roi Auguste & le Czar aïant été les premiers agresseurs par leur irruption dans la Livonie, le Roi de Suede avoit en vain cherché à calmer les troubles par les propositions d'une Paix raisonnable que le Roi de Dannemarck dans le dessein de renouveller tous les anciens démêlez avec sa Couronne, avoit saisi cette occasion avec empressement pour envahir les Provinces dé-

Plaintes faites à la Diete de l'Empire par le Roi de Suede.

pendantes de la Suede au préjudice de ſes Alliances, & ſur tout du Traité de Travendal dont l'Empereur & l'Empire étoient garans. Que l'Electeur de Brandebourg auquel par un motif de confiance on avoit mis la Garde de la Ville de Stetin pour la tenir comme en dépôt conjointement avec le Duc Adminiſtrateur de Holſtein, oubliant tous les devoirs de la foi publique, après s'être approprié cette place confiée, avoit donné paſſage aux Saxons, & contribué lui-même à ſubjuguer le reſte de la Pomeranie au mépris des Concordats Germaniques contenus dans le Traité de Weſtphalie. Que pour mettre le comble aux malheurs de la Suede, l'Electeur d'Hannower s'étoit joint à la ligue pour ſe rendre maître de deux Provinces que le Roi de Suede tenoit comme Prince de l'Empire, & dont il avoit été juſqu'à preſent le legitime poſſeſſeur. Ce Memoire finiſſoit par de vives inſtances à la Diete pour l'engager à dreſſer un réſultat, qui fut conforme à une des maximes les plus connuës dans le Gouvernement d'Alle-

CHARLES VI. 1716.

CHARLES VI. 1716.

magne; sçavoir, qu'un Prince de l'Empire n'est point en droit de faire des Conquêtes par la voïe des Armes sur aucun Membre de l'Empire sans être autorisé par l'Empereur & les Etats.

Il étoit difficile de supprimer des plaintes d'un si grand éclat; & quoiqu'on ne les ignorât point à la Cour de Vienne, le Commissaire Imperial à la Diete ne put se dispenser d'informer l'Empereur des dispositions où se trouvoient les principaux Deputez, pour garantir le Roi de Suede d'une ruine totale, & retablir la tranquillité de la basse Allemagne. Quelque préjudiciable que pût être aux interêts de Charles VI. la Guerre qui se faisoit depuis tant d'années entre les Princes du Nord par la diversion d'un nombre prodigieux de Troupes, dont une partie auroit été emploïée dans les Armées Imperiales, on n'avoit jamais vû beaucoup d'empressement du côté de la Cour de Vienne, pour en arrêter les progrès, & on n'y étoit point encore fâché de voir humilier le Roi de Suede, en le mettant hors

d'état d'inquieter l'Empire par des projets d'ambition, où il avoit paru même vouloir encherir sur ses Prédecesseurs. Il fallut même dans une conjoncture aussi pressante persuader les Etats que l'on n'étoit pas contraire à la pacification de tous ces troubles. Les Ministres que l'Empereur avoit dans ces differentes Cours eurent ordre dès le commencement de l'année, de proposer une Assemblée generale. La Ville de Brunswic fut choisie par les Princes confederez; on consentit à la médiation de Charles VI. & ce Prince fit partir à l'entrée du Printems le Cardinal de Schonborn pour ouvrir le Congrès. Mais cette démarche fut bientôt infructueuse par le refus que fit le Roi de Suede, de la Ville dont on avoit fait choix, parce qu'elle se trouvoit dans les Etats de l'Electeur d'Hannower devenu son ennemi, sans en avoir d'autre sujet que celui d'esperer sa part à la dépoüille de ses Provinces en Allemagne. Il proposa une de ces quatre Villes, de Hambourg, de Lubeck, de Breslaw, ou de Dantzic, comme ne devant point être

Le Roi de Suede refuse la Ville de Brunswuk pour le lieu du Congrez.

CHARLES VI. 1716.

ſuſpectes ni au Médiateur, ni à aucune des parties intereſſées. Ainſi le Cardinal, après avoir fait quelque ſejours dans Brunſwick, pour applanir cette difficulté préliminaire, à laquelle il n'avoit pas crû devoir s'attendre, & qu'il ne fut point poſſible de vaincre, vit évanoüir tout le projet de Negociation, dont il étoit chargé, & l'on continua de former des entrepriſes qui éloignerent encore la paix cette fois-là.

Le peu de ſuccez des Princes Confederez contre le Roi de Suede.

La Flotte Danoiſe avoit été attaquée dès le mois de Juin par huit Vaiſſeaux de Guerre de près de ſoixante piéces de canon, & quarante-huit Galeres Moſcowites. Le Roi de Pruſſe avoit fait paſſer dans la Mer de Coppenhague pluſieurs Bâtimens & Fregates chargez de Troupes. L'Amiral Noris croiſoit avec vingt-deux Vaiſſeaux Anglois, à la hauteur du Détroit de Sund, & tout paroiſſoit diſpoſé de tomber ſur les Provinces interieures du Roi de Suede, afin de l'obliger à quitter la Norwege, où ſes Armes avoient déja fait quelques progrez. En effet, ce Prince fut contraint de jetter des forces dans l'Iſle de

de Schonen, menacée d'une descente prochaine, & d'y faire élever des retranchemens assez forts, pour en deffendre l'entrée aux ennemis, quoique tout ce qu'il put ramasser de Troupes ne se montât qu'à environ trente mille hommes, qu'il fallut disperser dans differens endroits, les Confederez trouverent par tout une si belle contenance, & tant de précaution à prévenir les dangers, que cet Armement considerable dont le Czar avoit été déclaré Chef dans un grand Conseil de Guerre, tenu au mois d'Août à Coppenhague, ne put entreprendre aucune expedition, & se borna à désoler quelques côtes maritimes de peu d'importance. Ces Flottes avoient été d'ailleurs maltraitées par les tempêtes : ce qui les obligea à rentrer dans les Ports, & d'attendre des circonstances plus favorables, pour executer le projet qui devoit reduire le Roi de Suede à la derniere extremité.

CHARLES VI. 1716.

Le changement de domination auquel les Peuples sont sujets, entraîne d'ordinaire des difficultez,

CHARLES VI. 1716.

malgré les précautions que les Princes peuvent prendre dans les Traitez pour les éviter. Quelques Provinces des Païs-Bas Espagnols, qui venoient d'être cedées à la Maison d'Autriche, & dont le Traité de la Barriere paroissoit avoir fixé le sort, se trouvoient lezées dans leurs Droits par rapport au dix-septiéme Article qui concerne le terrain abandonné à la Hollande, pour pratiquer les inondations en cas de besoin, & qui renferme quelques autres reserves en faveur de cette République.

Griefs des Etats du Brabant contre le Traité de la Barriere.

Les Etats du Brabant & du Comté de Flandres, comme les plus interessez, furent aussi les premiers à envoïer une Députation à Vienne, pour solliciter une interpretation favorable à cet Article. Les Evêques d'Anvers & de Gand se trouverent à la tête des Députez, mais le succès répondit peu à leur attente : on se contenta de leur promettre la résidence d'un Gouverneur auquel ils pourroient exposer dans la suite leurs griefs, pour qu'il y put remedier de concert avec les Etats Generaux : ce fut le Marquis de Prié que l'Em-

pereur destina à cet emploi en l'absence du Prince Eugene. Le Rescrit du 2. Mai de cette année, que l'Empereur adressa à quelques Etats des Païs-Bas, fut une suite de cette députation, il y étoit marqué entr'autres choses, que le desir que l'on avoit eu de remettre ces Peuples sous la domination legitime, joint aux circonstances delicates où étoit l'Europe, avoit engagé la Cour de consentir à quelques propositions du Traité en faveur de la Hollande; mais que l'on seroit toûjours à tems de rectifier ce qui pourroit y être contraire aux interêts des sujets, dont le bonheur faisoit le principal objet du Souverain. Que le Ministre alloit être le dépositaire de l'autorité Imperiale, de recevoir les éclaircissemens que les Députez de Flandres & de Brabant lui donneroient, & de concerter toutes choses avec ceux de la Hollande, pour applanir les difficultez ausquelles le Traité de la Barriere avoit pu donner lieu.

Le Duché de Limbourg reste uni au Brabant.

On avoit restitué à la Maison de Baviere par le Traité de Bade le

CHARLES VI. 1716.

haut Palatinat, dont elle avoit été dépoüillée sous le Regne de Leopold : ce retablissement ôtoit à l'Electeur Palatin une nouvelle acquisition que les plus forts engagemens avec la Maison d'Autriche paroissoient lui avoir assurée. L'Empereur, pour dédommager ce Prince, lui avoit cedé le Duché de Limbourg, pour le posseder en toute souveraineté; mais cette cession se trouva contestée de la part de la Hollande qui prétendoit que, quoique Charles VI. eut acquis toutes les Provinces dépendantes des Païs-Bas, il n'étoit point en son pouvoir d'en disposer sans le consentement des Etats Generaux, dont l'interêt demandoit de n'avoir point d'autres voisins que la Maison d'Autriche dans cette partie de la Meuse. Cette affaire fut une des premieres que le Marquis de Prié negocia à la Haye, où l'on se contenta de lui opposer l'Article II. du Traité de la Barriere, qui assûre pour toûjours à la seule Maison d'Autriche & à ses Successeurs, les Provinces que l'Espagne possedoit dans les Païs-Bas.

CHARLES VI. 1716.

La mort de l'Electeur Jean-Guillaume, en faveur duquel cette cession avoit été faite, arriva fort à propos dans le plus fort de la négociation, & fit tomber cet engagement personnel pour le Duché de Limbourg, qui resta uni au Brabant.

Cette perte fut moins sensible à la Cour de Vienne, que celle du jeune Archiduc, qui mourut le 4. Novembre de la même année, âgé d'environ sept mois.

L'Empereur cependant se préparoit à continuer la Guerre en Hongrie, & à se mettre en état d'y ouvrir la Campagne de bonne heure. Outre les secours qu'il avoit trouvé tant au dedans qu'au dehors de l'Empire, son Conseil s'étoit fait un objet considerable des Villes Anseatiques; celle de Hambourg fut cottisée pour sa part à la somme de quatre-vingt mille écus, & les autres à proportion. Ces Subsides joints à la levée du Dixiéme sur les biens Ecclesiastiques devoient faire entrer dans la Caisse militaire un fond de plus de quinze millions, ce que l'on n'avoit point encore vû dans les

CHARLES VI. 1716.

plus pressans besoins de l'Empire. Il parut encore avant la fin de l'année 1716. une Ordonnance de l'Empereur, adressée à ses Etats hereditaires, pour fournir six mille chevaux & vingt mille hommes d'Infanterie, qui devoient servir à rétablir les Regimens Imperiaux ; & à l'égard des autres qui étoient à differens Princes, chacun s'étoit chargé de les recruter en son particulier, & de faire de nouveaux efforts pour repousser l'ennemi commun jusqu'aux extremitez de la Hongrie. On se promettoit d'autant plus d'y réüssir, que les Venitiens avoient eu tout le succès qu'ils pouvoient esperer du côté de la Dalmatie, le General Schuylemberg avoit défendu Corfou avec tant de valeur, que les Turcs s'étoient vûs forcez d'en lever le Siege le 22. d'Août, après avoir fait la descente dans cette Isle le 8. Juillet avec trente mille hommes. André Pisani de son côté, que la Republique venoit de nommer au Commandement de la Flotte, avoit donné la chasse à celle du Sultan, & l'avoit forcée de se retirer

dans le Golphe de Coron.

CHARLES VI. 1717.

Les Generaux s'étoient rendus dès le mois d'Avril vers le Danube, pour rassembler les Troupes des differens postes où elles avoient hiverné, & on n'attendoit que l'arrivée du Prince Eugene pour exécuter les projets qui avoient été formez dans le Conseil : les grands préparatifs que l'on avoit fait à Peterwaradin, & dans les autres Places situées le long du Danube, ne laissoient point douter au Turc, que le dessein de l'Empereur ne fut d'assieger Belgrade : depuis plus de six mois ils n'avoient pas discontinué d'en reparer & augmenter les Fortifications, & dès l'ouverture de la Campagne, ils y jetterent une Garnison nombreuse composée de leurs meilleures Troupes. Le Sultan venoit d'élever à la charge de Grand Vizir Hastchi Ali Bacha de Belgrade, qui avoit fait les fonctions de cet emploi depuis la mort du dernier tué à la Bataille de Peterwaradin. Ce choix fut fort applaudi, & on se flatta à Constantinople de trouver dans ce General des ressources, par rapport à

Disposition des Turcs à se défendre en Hongrie.

CHARLES VI. 1717. ſes qualitez perſonnelles, qui le faiſoient eſtimer depuis long-tems parmi les Troupes. Le Plan de ce nouveau Miniſtre fut de former deux armées nombreuſes ſur les Frontieres de la Hongrie. La premiere qu'il deſtina à couvrir Belgrade, fut miſe ſous les Ordres de Numan Kiuperli, homme de valeur & d'experience; & que le Grand Seigneur venoit de faire Bacha de Boſmie. L'autre qui ſeroit moindre en nombre, devoit agir ſur les confins de la Valachie, pour empêcher que les Imperiaux ne tiraſſent leurs Garniſons de la Tranſilvanie, & favoriſer par cette diverſion tout ce que la grande Armée Ottomane pourroit entreprendre ſur le Danube.

On ne ſe ſouvenoit pas d'avoir vû un Armée auſſi belle & auſſi nombreuſe que parût celle de l'Empereur à l'entrée de cette Campagne: on y compta juſqu'à plus de cent cinquante mille combattans: tout ce qu'il y eut de diſtingné parmi les jeunes Princes d'Allemagne, s'y étoit rendu: ceux de France, ne voulant pas perdre une occaſion

aussi favorable d'acquerir de la gloire, on y avoit vû arriver le Comte de Charolois frere du Duc de Bourbon, le Prince de Dombes fils du Duc du Maine, les deux Princes de Lorraine fils du Comte de Marsan & plusieurs autres Seigneurs. L'Empereur avant que de laisser partir le Prince Eugene de sa Cour pour se mettre à la tête de ses Troupes, voulut donner une marque de sa pieté qui est héréditaire dans sa Maison. Il lui fit present d'un Crucifix enrichi de Diamans, & lui recommanda d'y reconnoître sans cesse des auspices superieurs, sous lesquels il alloit combattre pour le nom Chrétien. Les sentimens de respect & de reconnoissance de la part du General, répondirent à la valeur du present; & muni d'un gage aussi précieux, il se rendit à l'Armée Imperiale assemblée près de Peterwaradin vers la fin du mois de Mai. L'Edit de l'Empereur qui parut encore dans le même mois à Vienne & qui fut publié dans tous les Etats de sa dépendance, fit voir combien ce Prince souhaitoit, qu'une telle entrepriſe

Marques de la pieté de la part de l'Empereur Charles VI.

CHARLES VI. 1717. contre les Infideles, fut secondée par la religion & la pieté des Peuples, pendant que ses Troupes seroient occupées à repousser une Armée formidable que l'on faisoit monter à plus de trois cens mille hommes. Cet Edit après avoir representé le danger dont la Chrétienté étoit menacée par les efforts extraordinaires que les Turcs avoient fait pour se vanger de leur derniere déroute & s'opposer aux entreprises de l'armée Imperiale, exhortoit tous les Sujets de contribuer à rendre le Ciel favorable à la cause de la Religion par des prieres publiques & par la fuite des vices. Il défendoit ensuite les jeux, la danse & la fréquentation des cabarets à des heures indues sous des peines rigoureuses, & ordonnoit que dans les Villes de même que dans les Campagnes, les Cloches seroient sonnées dès les six heures du matin pour faire ressouvenir les Peuples du devoir indispensable de recourir à la protection du Dieu des Armées, en qui ils devoient mettre leur confiance.

CHARLES VI. 1717.

Cependant une saison tardive n'avoit pas permis à l'Armée Imperiale de camper en front de Banniere, & les Turcs par la même raison n'aïant pû rassembler toutes leurs forces qu'au commencement de Juin, les Imperiaux en attendant formerent deux desseins qui devoient faciliter la conquête de Belgrade, & où ils n'eurent pas tout le succez qu'ils s'étoient promis: cette Ville devenant presque inaccessible d'un côté par les retranchemens d'Orsova où les Turcs avoient jetté une forte Garnison. Le General Mercy dans la résolution de leur enlever ce poste marcha à la tête d'un corps de Troupes. Les ennemis informez de cette entrepriſe s'étoient avancez au nombre de près de vingt mille hommes pour l'envelopper, pendant qu'il auroit à faire contre ceux qui défendroient Orsava; il fut à peine averti à tems du danger qui le menaçoit, & tout ce qu'il pût faire, ce fut de se retirer avec son monde, sans pouvoir executer un projet qui devoit diminuer de beaucoup les difficultez que l'on alloit trou-

Le peu de succez des Imperiaux avant l'ouverture de la Campagne de Hongrie.

CHARLES VI. 1717.

ver dans le Siége de cette Ville. D'un autre côté le Baron de Petrach General de Bataille avoit eu ordre de conduire du Danube dans la Teiſſe un grand nombre de Barques & de Saïques chargées de munitions & de Troupes pour favoriſer l'entrepriſe du General de Mercy : Ce Convoi devoit être eſcorté par les Vaiſſeaux de Guerre ſous les ordres de Schſwendiman qui ſe tenoient au Port de Biliber proche d'Eſſeck : ſoit que Petrach ſe crut aſſez muni pour ne point attendre l'eſcorte, ou qu'il ne voulut point partager l'honneur de cette expedition avec perſonne, il partit le 17. Avril & fit voile ſeul avec ſon Convoi vers l'embouchure de la Teiſſe. Les Turcs avertis de ſon départ de Peterwaradin s'avancerent de leur côté avec quantité de Fregates armées, & le joignirent bientôt. Le combat fut ſanglant. Vingt-cinq des Bâtimens Imperiaux coulerent à fond ou furent pris la plûpart chargez de Troupes : celui que montoit Petrach fut du nombre des derniers, & on le mena Priſonnier à Belgra-

de. La vigilance que les Turcs firent voir dans ces deux occasions avant l'ouverture de la Campagne, devoit servir d'avertissement aux Generaux de l'Empereur, & leur faire connoître qu'ils ne manqueroient ni de prévoïance, ni de valeur lorsqu'il s'agiroit de deffendre le terrain. CHARLES VI. 1717.

On en fut persuadé d'avantage, quand on vit redoubler les attentions de la part des Infideles pour garantir Belgrade en perfectionnant les retranchemens qu'il avoient élevez depuis la petite Riviere de Grosca jusqu'à la Save : c'étoit un fossé profond & qui s'étendoit à deux lieuës de longueur ; ils laisserent entre ces lignes & le Danube un terrain de près de la largeur d'une lieuë & assez spacieux pour contenir une Armée de cent mille hommes en bataille, dont la droite étoit appuïée à la Save, la gauche à la Riviere de Grosca, aïant derriere, le Danube & la Ville de Belgrade, & en face le nouveau retranchement, dont une partie étoit défenduë naturellement par deux Montagnes

Les Turcs se munissent contre les approches sur Belgrade.

CHARLES VI. 1717.

escarpées, sur lesquelles les Turcs se proposoient de mettre de l'Artillerie pour mettre à couvert l'espace de terre qui s'étend depuis ces Montagnes jusqu'au bord de la Save. Ils avoient creusé un autre fossé de deux toises de largeur sur douze pieds de profondeur avec des redoutes palissadées à cinq cens pas l'une de l'autre, Tous ces differens ouvrages étant achevez, ils en venoient encore d'élever d'autres à la portée du fusil, des dehors de Belgrade, pour servir d'avant fossé à la Place & en retarder d'autant le Siége qu'ils ne douterent plus devoir être formé incessamment.

Belgrade qui étoit autrefois la Capitale d'un état vaste, est regardée aujourd'hui comme la principale Ville d'une contrée qui porte le nom de Rasvie, & qui dépend de la Province de Servie. Elle est bâtie à l'extrêmité d'une Colline que forme la jonction de la Save avec le Danube. Deux angles de ses murailles sont baignez par les eaux de ces deux Rivieres; ensorte qu'il ne reste qu'une troisiéme face de la Vil-

CHARLES VI. 1717.

le qui enviſage le côté des Terres. Elle eſt enceinte d'un double mur flanqué d'une quantité de groſſes Tours : du côté par où la place peut-être attaquée, on voit un grand Château de Pierre de taille qui lui ſert de Citadelle, ſoûtenuë de pluſieurs Tours, qui tenant lieu de Baſtions, ſe trouvent garnies d'Artillerie : un autre Château conſtruit vers l'Angle où ſe forme le confluant, eſt en état de foudroïer les Vaiſſeaux qui voudroient en approcher à la faveur des deux Rivieres. Les Turcs ont augmenté conſidérablement les ouvrages de cette Ville depuis qu'elle leur fut aſſurée par la Paix de Carlowitz. Du tems que la Servie étoit Gouvernée par des Souverains, que l'on nommoit Deſpotes, que la Nation ſe choiſiſſoit elle même, comme la Valachie, la Modalvie, la Tranſilvanie & la Hongrie. Belgrade ſe trouvant menacée de ſubir le joug des Turcs, les Princes de Servie hors d'état de s'oppoſer à l'ennemi vendirent cette Ville à Sigiſmond Roi de Hongrie, qui y fit faire la

Deſcription de la Ville de Belgrade.

CHARLES VI. 1717.

plûpart des Fortifications qu'on y voit encore aujourd'hui. Le Sultan Amurat II. cherchant à faire des progrès sur les Chrétiens, crut devoir commencer par cette conquête. Il y mit le Siége en 1442. & quoique son Artillerie fut parvenuë à faire une assez grande brêche pour monter à l'assaut, la vigoureuse résistance qu'il y trouva le contraignit de le lever. Mahomet II. son fils se flattant d'être plus heureux, assiegea de nouveau cette Ville en 1456. outre l'Armée nombreuse de Terre, il tenoit une flotte de plus de deux cens voiles sur le Danube pour empecher que la Place ne fut secouruë. La Chrétienté fit des efforts extraordinaires, les prodiges de valeur de Jean Huniadez chef des Hongrois qui se jetta dans la Ville avec l'élite de ses Troupes, la garantirent encore cette fois là. Mais Soliman II. qui sçût profiter des troubles qui déchirerent la Hongrie en 1521. s'en rendit maître, & par cette conquête subjugua une grande partie du Roïaume. Elle fut emportée par l'Armée de l'Empereur

reur Leopold, commandée par Maximilien-Emanuel Electeur de Baviere en 1687. mais les Turcs y aïant fait marcher l'année d'enſuite toutes leurs forces, ils la reprirent encore & n'oublierent rien depuis pour en faire une des Places les plus imprenables de l'Europe. Depuis la perte de Temeſwar, ils avoient eu ſoin de bâtir des Forts le long du Danube, au-deſſous de Belgrade qu'ils avoient munis de groſſes batteries pour diſſiper la flotte Imperiale, ſi elle entreprenoit de deffendre ce Fleuve juſqu'à Orſowa; ils avoient outre cela établi un poſte dans l'Iſle de la Sarre avec une Artillerie conſiderable. CHARLES VI. 1717.

Ce fut dans cette ſituation que le Prince Eugene trouva les affaires de Hongrie lorſqu'il y arriva pour commander l'Armée de l'Empereur. Ses premiers ſoins ſe porterent à aſſurer les Frontieres contre les courſes des Turcs & des Tartares qui pourroient inquieter le Siege de Belgrade dont il alloit faire ſon principal objet. Dans cette vûë il fit tenir le Comte de Steinville avec un

Diſpoſitions du Prince Eugene pour former le Siége de Belgrade.

CHARLES VI. 1717.

Corps de Troupes sur les confins de la Transilvanie pour garder les passages de ce côté là. Le General Viard eût ordre de garantir le Comté de Temeswar, & de veiller en même tems à la sureté des Ponts que l'on jetteroit sur le Danube pour communiquer avec les Provinces qui sont à la droite de ce Fleuve, & ensuite rejoindre la grande Armée lorsque la Place seroit investie ; & le Comte de Palfi fut commandé avec un Corps de près de vingt-cinq mille hommes pour s'avancer vers la Save & faire mine d'y pratiquer des Ponts pour le passage de toute l'Armée, afin d'occuper de ce côté-là les attentions des Turcs, & favoriser les approches des Imperiaux pour se préparer au Siege. Comme ce projet ne pouvoit s'executer sans le secours de la Flotte que l'on avoit équippée avec une diligence extrême pendant l'hiver dans le haut Danube, à quelque distance au-dessous de Vienne. L'Amiral Anderson & le Vice-Amiral Schwendiman étoient descendus en même tems sur ce Fleuve avec six

gros Vaisseaux de Guerre de soixante Pieces de Canon, plusieurs Fregates & un grand nombre d'autres Bâtimens: avec des forces aussi superieures, ils furent bientôt maîtres de la Navigation, & les Saïques des Turcs auſquelles ils donnerent la chasse n'oserent plus se montrer pour s'opposer au passage du Danube que le Prince Eugene fit faire à son Armée la nuit du quatorze Juin. Comme il fallut faire trois Embarquemens & construire deux Ponts de Batteau l'un au-dessous de l'embouchure de Teisse, & l'autre au-dessus de la Save, la Place ne pût être investie que le 19. & quoiqu'on ne perdit pas de tems à former les lignes de circonvallation & de contrevallation, le General ne voulut point ouvrir la Tranchée avant le 12. Juillet, & après qu'il eut des avis certains de la marche de l'Armée Ottomane, qui avançoit à grandes journées depuis Andrinople pour venir au secours de Belgrade sous la conduite du Grand Vizir. Pendant que l'on fut occupé à placer l'Artillerie consistant en cent

CHARLES VI. 1717.

CHARLES VI. 1711.

vingt-cinq Mortiers & cent groſſes Pieces de Canon, les Turcs chercherent à engager un Combat Naval preſque à la portée du Canon de Belgrade. Cinquante de leurs Bâtimens armez s'étant avancez vers le rivage de Semlin, attaquerent les deux Vaiſſeaux de Guerre Imperiaux que l'on y avoit laiſſez à l'Ancre pour garder le Pont du Danube. L'attaque commença par quinze cens hommes qu'ils avoient mis à terre ſur la rive gauche de la Save pour forcer le petit Camp où commandoit le General Hauben: l'affaire fut vive de part & d'autre & dura plus de deux heures; les Troupes du Camp conſerverent leur poſte, & les Turcs ſe virent contraints de rejoindre avec perte leurs Saïques pour ſe retirer ſous le Canon de la Place.

Cependant toutes les Bateries des Aſſiegeans étant dreſſées, le feu ne diſcontinua point depuis le 23. Juillet juſqu'au 30. que l'on vit arriver dans les environs de Belgrade la grande Armée des Turcs forte de plus de cent cinquante mille com-

CHARLES VI. 1717.

battans. Elle étendit son Camp sur les hauteurs de Crosca aïant la droite vers le Danube, & la gauche à la petite portée du Canon de la Save. L'Armée Imperiale étoit divisée en trois Corps, l'un au-delà du Danube entre Pensova & Vilapansca pour la sureté des Ponts & la communication avec le Comté de Temeswar, l'autre à Semlin entre le Danube & la gauche de la Save, & le troisiéme sous les ordres du Prince Eugene étoit retranché devant Belgrade, & s'étendoit depuis la droite de la Save jusqu'au Danube: Ce fut à ce dernier que les Turcs s'attacherent dès les premiers jours de leur arrivée, le terrain élevé où ils avoient mis leur Camp à la vûë de cette Armée leur donna l'avantage de la bombarder & canoner pendant plusieurs jours avec une perte considerable de la part des Imperiaux; dans une de ces Canonades, le Comte de Regal General de l'Artillerie, & le Comte d'Estrades Lieutenant General François eurent la jambe emportée dont ils moururent, le dernier reçu le coup étant à côté

CHARLES VI. 1717.

du Prince de Dombes, qu'il avoit eu l'honneur de conduire en Hongrie pour faire sa premiere Campagne. Quoique le feu des Imperiaux répondit à celui des Turcs des diverses batteries que l'on avoit formées le long de la ligne, il ne put jamais devenir superieur au leur par la situation peu avantageuse du terrain; ainsi l'Armée Imperiale occupée à faire un Siege considerable se vit en même tems assiegée elle-même, & dans la crainte de perir, si ses retranchemens venoient à être forcez n'aïant pour toute retraite que ses Ponts sur la Save, qui lui seroient devenus bientôt inutiles: situation qui faisoit trembler l'Europe sur l'évenement d'une journée dont les suites pouvoient être funestes. Quelque désordre qu'eut fait l'Artillerie des Turcs pendant plus de douze jours les Imperiaux en soutinrent le feu, dont les Regimens de Dragons de Savoye, de Staremberg, de Dourlach, de Falkenstein & de Palfi furent les plus maltraitez. Le Grand Vizir lassé de la fermete du Prince Eugene à vouloir se mainte-

Les Imperiaux sont attaquez par les Turcs dans leurs lignes de Belgrade.

nir dans son Camp resolut de l'y forcer en entamant les lignes devant lesquelles il fit ouvrir la Tranchée le 14. Août vers le centre de l'Armée Imperiale; les ouvrages furent bientôt poussez jusqu'à la demi portée du fusil, & les Travailleurs étant soûtenus par le feu continuel de l'Artillerie des Turcs, toute la nuit & le jour suivant se passerent à se canoner de plus près, & à redoubler les décharges de Mousqueterie. CHARLES VI. 1717.

Tout étoit prêt du côté des Ottomans pour donner l'assaut general le 16. pendant que d'autres Corps d'Armée devoient faire une attaque vers le Danube, & sur la gauche du côté de la Save pour emporter le Camp Imperial par trois endroits differens, lorsque le Prince Eugene qui avoit penetré le dessein de l'ennemi se détermina sur le champ de les prévenir en faisant sortir cinquante mille hommes de ses retranchemens par le centre & par les deux aîles pour forcer ceux des Infideles & leur livrer Bataille. Ce fut le seul parti que put prendre ce General dans la situation où se trouvoit son

CHARLES VI. 1717. Armée comme enfermée & prête à succomber ; si elle ne cherchoit elle même à se faire jour. Il avoit eu soin de rappeller les Troupes du Camp de Semlin & celles qui campoient au-delà du Danube, persuadé qu'il auroit besoin de toutes ces forces pour executer un projet auquel il ne pouvoit plus apporter de retard. On marqua dès la veille le poste que chacun devoit occuper le lendemain : le Corps d'Infanterie destiné à sortir par le centre devoit être commandé par le Prince Alexandre de Wirtemberg, aïant sous ses ordres les Generaux de Staremberg, de Wachtendoux, d'Aremberg, de Harach, de Daun, de Bonneval, de Beveren, de Holstein, de Plitschan & de Wallis. Le commandement de la Cavalerie de l'aîle droite fut donné au Comte de Palfy auquel on joignit les Generaux Ebergini, Hauben, Lobcowitz & le Prince Frideric de Wirtemberg. Le Comte de Mery eut la seconde ligne avec les Generaux Vehlen, Croix & Hamilton. A l'aîle gauche devoit commander le Comte de Montecuculli

Montecuculli avec les Generaux Walmerode, du Hautois, de Martigni, Veterani & de Gondrecourt. Dans cette disposition les Imperiaux sortirent de leur Camp avant la pointe du jour; un broüillard épais qui fut favorable à ce mouvement fit que les Turcs ne purent s'en appercevoir, que lorsque le feu des attaquans les en avertit: On profita de l'obscurité pour forcer à la droite & à la gauche les retranchemens que les Turcs défendirent avec beaucoup de valeur, & le broüillard s'étant dissipé un peu après le lever du Soleil, on vit bientôt engagée une Bataille sanglante qui dura l'espace de plus de sept heures: le terrain fut disputé pas à pas, les Imperiaux se virent repoussez jusqu'à trois fois; mais s'étant toûjours ralliez & retournez à la charge avec plus d'intrepidité, les Infideles furent enfin enfoncez de toute part, & la confusion s'étant mise dans leurs Troupes, elles abandonnerent le champ de Bataille avec toute l'Artillerie & les Equipages, à l'exception de ceux que le Grand Vizir & quel-

CHARLES VI. 1717.

Bataille de Belgrade gagnée sur les Turcs par les Troupes de l'Empereur.

CHARLES VI. 1717.

ques principaux parmi leurs Chefs avoient renvoïez à Semendria deux jours avant l'action. Si le danger où se trouva l'Armée Imperiale avant que de remporter cette victoire, donna de l'inquietude à ceux qui s'interessoient pour le salut de l'Empire, leur joïe fut extrême, lorsqu'ils l'en virent délivré par la sagesse & le courage d'un General consommé dans l'art de commander. De tous ceux qui se trouverent sous ses ordres à cette grande journée, il n'y en eut point qui ne le secondât par des actions de valeur & de zele qui meritent les éloges de la posterité. Les Princes que la France vit partir pour aller partager l'honneur de cette Campagne, ne s'y distinguerent pas moins que ceux qui y combattoient pour leur propre Patrie. Le Comte de Charolois & le Prince de Dombes se trouverent par tout, accompagnant le General dans les endroits les plus exposez. Le Prince Roïal de Portugal, les deux Princes de Baviere & ceux de Lorraine qui y servirent de même en qualité de volontaires s'y firent éga-

lement admirer. La perte des Turcs tant sur le champ de Bataille que de ceux que l'on atteignit dans la poursuite se monta à plus de trente mille hommes, celle des Imperiaux fut d'environ six mille, entre lesquels on regretta beaucoup au nombre des Officiers distinguez, le jeune Comte de Palfy, le Prince de la Tour Taxis, les Marquis de Clerci & de Villette & plusieurs autres. Les plus considerables entre les blessez, furent le Prince Eugene, les Generaux Palfy, Montecuculli, Wallis, Eck, les Princes Joseph de Lobkowitz, Frederic de Wirtemberg & de Hesse-Cassel.

CHARLES VI. 1717.

Après une déroute si generale de l'Armée des Turcs, la Ville de Belgrade ne pouvant plus esperer d'être secouruë, & se trouvant déja maltraitée par le Canon des Assiegeans ne songea qu'à capituler : On y vit arborer le Pavillon blanc, dès le lendemain de la Bataille qui fut le dix-sept d'Août, & l'Acte de la reddition fut signé le jour suivant par le Prince Eugene. Toutes les dépendances de cette Place furent

Reddition de la Ville de Belgrade.

CHARLES VI. 1717.

remiſes au vainqueur de même que les Fregates, les Saïques & tout ce qui regardoit l'Armement Naval: on compta juſqu'à près de ſept cens Pieces d'Artillerie, tant de ce qui ſe trouva dans le Camp du Grand Vizir, que dans Belgrade & dans les differentes Forteresſes, qui tomberent avec cette Capitale. Les poſtes de Ram & de Semendria ſur le Danube, celui de Sabatz ſur la Save, & quelques autres de moindre importance ſe rendirent bientôt après. Cette Conquête étendit les Frontieres bien avant dans la Boſnie où le General de Petrach, que le Prince Eugene avoit fait marcher avec un Corps de Troupes détaché, entreprit de réduire la Ville de Zwornick ſur les confins de la Servie; mais il y trouva une ſi bonne contenance dans le Bacha qui y commandoit, que quoiqu'il ſe fut déja rendu maître du Faubourg, il fut contraint d'en lever le Siege & de remonter vers Belgrade.

Le tems que le Prince Eugene reſta encore dans la Hongrie après une expedition auſſi glorieuſe fut

CHARLES VI. 1717.

emploïé à faire élever un nouveau Fort à la jonction de la Save au Danube, qui put dominer également sur ces deux Rivieres & sur la basse Ville de Belgrade. Il fit aussi ajouter des ouvrages sur la rive gauche de la Save pour empêcher que la Ville ne fut insultée de ce côté-là, par où les Imperiaux l'avoient attaquée avec le plus d'avantage. Ensuite après avoir établis les quartiers pour l'Armée, il passa par les principales Villes de Hongrie, donnant par tout des ordres pour que les Gouverneurs des Places pûssent se secourir les uns les autres, au cas que l'ennemi occupé à rassembler les débris de son Armée battuë, voulut faire quelques mouvemens dont on eut lieu de craindre les suites. L'accuëil que l'Empereur fit à ce Prince à son retour à Vienne fut accompagné de toutes les marques d'estime & de sensibilité qui peuvent partir d'un Monarque rempli de satisfaction; il voulut d'abord le recevoir en presence de sa Cour, où après que ce General se fut acquitté des démonstrations de respect

CHARLES VI. 1717.

La gloire, lui dit Charles VI. en lui adreſſant la parole, *que vous venez d'acquerir, vous donne un nouveau relief & ſurpaſſe de beaucoup celle que vos autres Campagnes vous avoient déja acquiſe. Je vous en remercie en mon particulier, & je chercherai les occaſions à vous en marquer ma ſincere & juſte reconnoiſſance.*

La joïe que l'on reſſentit à la Cour de l'Empereur, & dans toute l'Allemagne à la vûë de ſi étonnans ſuccez, ne fut qu'augmentée par les avis que l'on eut de differens avantages que les Troupes de Veniſe avoient eu pendant cette Campagne. Le Capitaine General Piſani, après avoir joint à ſa Flotte les Vaiſſeaux & les Galeres que le Pape, le Roi de Portugal, l'Ordre de Malte, & le Grand Duc de Toſcane avoient fournis, & qui faiſoient près de cinquante voiles, s'étoit avancé vers les Dardanelles, où le Bacha Commandant la Flotte du Sultan ſe tenoit prêt pour entrer dans l'Archipel: comme on cherchoit de part & d'autre l'occaſion de donner un combat Naval, les deux Flottes ſe

Les Armes de l'Empereur favoriſées par les ſuccez des Venitiens contre les Turcs.

trouverent en presence dès le 12. du mois de Juin, après que les Turcs eurent débouché le Détroit; la premiere attaque dura près de cinq heures, sans qu'aucun des partis pût s'en attribuer l'avantage. Après quelques jours d'intervalle que l'on emploïa de part & d'autre à reparer le désordre que le canon avoit fait, le vent étant devenu favorable aux Venitiens, ils s'avancerent de nouveau le 16. à la même hauteur, & le combat recommença plus fort que les jours précedens: le Vaisseau Amiral des Turcs & quelques autres y furent si mal-traitez, que le Bacha se vit forcé de se retirer le premier du combat avec une perte de plus de quinze cens hommes tant tuez que blessez, & de se jetter sous le canon des Châteaux des Dardanelles. Cependant le Bacha aïant reçu des ordres précis de Constantinople de tenter toutes choses pour porter du secours à la Ville de Muscko en Dalmatie, que le General Morenigo tenoit assiegée depuis quelque tems, il parut de nouveau avec sa Flotte à la mi-Juillet: le trajet des Isles de

CHARLES VI. 1717.

l'Archipel ne lui fut pas heureux. La tempête dispersa la plûpart de ses Vaisseaux, & aïant à peine rassemblé ses forces le 19. il fallut encore livrer combat, s'il vouloit faire voile vers les côtes de la Dalmatie : ainsi les deux Armées Navales se trouvant ce jour-là en presence, on en vint à un combat general qui fut fort sanglant : l'avantage du vent facilita les mouvemens de la Flotte confederée. On parvint à couper dix-huit Sultanes de la ligne des Turcs, dont plusieurs furent coulées à fond, & prises. Cet avantage déconcerta si fort les Infideles, qu'ils prirent le parti de rentrer dans le détroit, & de laisser les vainqueurs Maîtres de la Mer. Muscko, après cet échec, ne tint que jusqu'au 25. de Juillet, sa Citadelle s'étant renduë de même le premier d'Août une grande partie de la Dalmatie rentra sous l'obeïssance de la Republique, qui ne pouvoit vaincre de son côté sans favoriser les Armes de l'Empereur, contre un ennemi qui leur étoit commun.

Nous avons vû les années préce-

dentes avec quelle vivacité les puissances réünies dans le Nord travaillerent à dépoüiller le Roi de Suede de ses Etats, qui lui restoient dans l'Empire, & combien ce Prince soûtint leurs derniers efforts, depuis qu'on l'avoit forcé de passer au-delà de la Mer Baltique. La plûpart de ces Princes liguez ne parurent presque plus être de la partie dans le cours de 1717. depuis qu'ils avoient partagé les Provinces de ce Roi infortuné. Le seul Dannemarck resta, pour ainsi dire, armé avec quelques Escadres Angloises, qui lui servirent plûtôt pour défendre ses côtes, & pour couvrir la navigation des Navires Anglois sur la Mer, que pour faire la conquête de l'Isle de Schonen, sur laquelle on avoit crû qu'il formeroit quelque entreprise: la Flotte du Roi de Suede ne fit rien de son côté de remarquable, si l'on excepte la rencontre qu'elle eut avec celle de Dannemarck, dans laquelle l'Escadre Danoise, commandée par Tordenschild fut maltraitée & contrainte de se retirer dans les Ports. Les Troupes Moscovites de leur

CHARLES VI. 1717.

CHARLES VI. 1717.

côté, après avoir subsisté long-tems, & avec beaucoup de désordre dans les Provinces de la basse-Allemagne, s'étoient enfin déterminées à évacuer le Duché de Mecklembourg, pour s'en retourner chez elles ; mais ce ne fut qu'après avoir laissé des traces de leurs vexations dans les Etats qui n'avoient jamais eu d'autres vûës que de se maintenir dans la neutralité. Le Senat de Dantzick se vit forcé encore cette fois-là de puiser dans ses Tresors pour acheter le départ de ces Hôtes, dont il avoit eu tant de lieu de se plaindre depuis leur arrivée : la Diete de l'Empire avoit été peu sensible aux Griefs qu'il lui avoit tant de fois representés, & il fallut qu'il passât par les conditions que les Generaux du Czar lui firent accepter par le Traité qui fut signé le 30. Septembre.

Parti que prennent les Princes ligués contre le Roi de Suede.

Il y fut stipulé entr'autres que la Ville de Dantzick n'auroit aucun commerce, ni correspondance avec la Suede jusqu'à la fin de la Guerre du Nord : qu'elle armeroit les trois Fregates nouvellement construites pour servir contre la Suede, portant

pavillon du Roi de Pologne : qu'elle païeroit au Czar en trois termes de six mois la somme de cent quarante mille écus : que tous les Bâtimens portant pavillon de Moscovie, auroient droit de relâcher dans le Port de Dantzick, & que si quelque Puissance, à l'occasion de ce Traité, entreprenoit d'attaquer, ou d'inquietter cet Etat, le Czar promettoit de le proteger & le défendre. Ce fut ainsi que l'Empire eut le déplaisir de voir une Puissance étrangere donner la loi à quelques Etats, qui, jusqu'à lors, n'avoient reconnu d'autre protection que la sienne.

CHARLES VI. 1717.

Les Elemens parurent s'être mis de la partie pour affliger à leur tour les contrées de la basse Allemagne, du côté de Holstein, du Duché de Bremen, le long de l'Elbe, du Wezel, & des côtes de la Mer Occidentale ; la violence des eaux aïant rompu dans les derniers jours de cette année toutes les Digues que la prévoïance des hommes y avoit fait construire. On vit dans peu toutes les campagnes submergées aux environs des Villes de Tonningen,

CHARLES VI. 1717.

de Gluſtad, de Huſum, d'Embden & d'Altena; plus de huit cens Villages furent engloutis ſous les eaux, ou renverſez : il perit dans ce malheur plus de vingt mille perſonnes; la plûpart des beſtiaux, qui font une grande partie des richeſſes du Païs, furent emportez par les Torrens, & perdus par le reſte des Habitans, qui aïant pû ſe ſauver ſur des hauteurs, avoient eu le bonheur d'échaper à la faim qu'ils eſſuïerent l'eſpace de quatre jours que dura cette déſolation.

Le Decret Imperial qui avoit ordonné ſur la fin de l'année derniere l'incorporation de Liege au Cercle de Weſtphalie, eut cette année ſon éxécution. Cette Ville, quoiqu'Imperiale, joüiſſoit des prérogatives d'un Etat libre & indépendant, & quoiqu'elle fût compriſe dans la matricule de l'Empire, pour être cottiſée à cinquante Cavaliers, & cent ſoixante & quinze Fantaſſins, ou douze cens quatre-vingt florins d'Allemagne pour chaque mois Romain, dans les impoſitions qui regardent les Guerres de l'Empire;

elle ne reconnoissoit d'autre direction que la sienne, & avoit l'avantage de répondre immédiatement tant au Conseil Aulique qu'à la Diete, sur tout ce qui pouvoit concerner le Gouvernement & les interêts de son Etat. Ce changement fut sensible à cette Principauté, & elle n'oublia rien pour se faire maintenir dans une possession qui la distinguoit de tant d'autres Etats dependans de l'Empire. Ses premiers soins furent d'emploïer les bons offices de l'Electeur de Cologne, pour obtenir la revocation du Decret. Ce Prince parut s'interesser à la demande des Liegeois, il se fit quelques demarches à ce sujet à la Cour de Vienne; mais, soit que l'Electeur nouvellement rétabli, eut lui-même des menagemens à garder, ou que le conseil de l'Empereur eut trouvé ce Reglement indispensable, par rapport à la situation des Païs-Bas Autrichiens, toutes les sollicitations devinrent inutiles, & il fallut reconnoître l'autorité du Decret par lequel il étoit dit : *Que l'Evêché de Liege & ses dépendances, seroit de nou-*

CHARLES VI. 1717.

La Principauté de Liege incorporée au Cercle de Westphalie.

CHARLES VI. 1717. *veau incorporé au Cercle de Westphalie, pour en être membre & contribuer comme anciennement aux frais & dépenses de ce Cercle.*

Quoique les Electeurs de Cologne & de Baviere eussent été retablis dans leurs Etats en vertu du Traité de Bade, il leur manquoit encore la formalité de l'investiture, que l'Empereur leur donna dans le cours de cette année, pour mettre la derniere main au nœud de la reconciliation. La Cérémonie s'en fit avec tout l'appareil usité en de semblables occasions: celui de Baviere reçût son investiture en particulier pour les Domaines qu'il possede en Bohéme, & Charles VI. retrouva bientôt dans l'un & dans l'autre de ces Princes la continuation de l'amitié qui avoit regné autrefois entre les deux Maisons. Le dernier outre le secours de près de six mille hommes levez à ses dépens qu'il fit marcher en même tems en Hongrie, y envoïa deux de ses fils, qui se signalerent à la journée de Belgrade comme nous l'avons vû.

La Religion Catholique en Alle-

CHARLES VI. 1717.

magne n'avoit point eu depuis longtems la satisfaction qu'elle eut cette année, dans la conversion distinguée du Duc de Saxe-Zeith, qui se trouvoit pourvû de l'Evêché Lutherien de Nahumbourg; ce Prince que le Cardinal son frere avoit tâché d'ébranler plusieurs fois par des lettres particulieres, se détermina enfin le vingt-neuf Avril à abjurer le Lutheranisme entre les mains de Grimani Nonce du Pape en Pologne qui se rendit avec empressement en Saxe pour recevoir un Acte d'un si grand éclat. Le Chapitre tout Protestant fut étonné d'un changement auquel il n'avoit pas cru devoir s'attendre. Il commença par declarer le Siege vacant, & cherchant ensuite à retrouver dans la Maison de Saxe un autre Chef à cette Eglise dont il put esperer le même appui, il offrit son Election à Frederic Auguste Prince Electoral, & lui dépêcha un Exprès à Venise où il étoit depuis plus d'un an; comme ce Prince après avoir vû une partie de l'Italie étoit sur son retour pour l'Allemagne, & qu'il ne put écouter cette

Deux Princes de la Maison de Saxe changent leur Religion.

CHARLES VI. 1717.

proposition sans la communiquer au Roi Auguste son pere, il se passa un tems assez considerable avant que les Chanoines de Nahumbourg pussent sçavoir quel en seroit le succès : ils ne le sçurent en effet qu'au mois d'Octobre, lorsqu'ils apprirent que le Prince Electoral quelques jours après son arrivée à la Cour de l'Empereur avoit paru publiquement à la Messe solemnelle celebrée par le Nonce du Pape dans le Palais du Cardinal de Saxe-Zeith. Cette nouvelle fit tomber toutes les esperances que le Chapitre avoit conçûës de se voir continuer la protection de cette Maison par le choix qu'il alloit faire du premier de ses Princes. Ce que l'on sçut dans la suite de ce qui s'étoit passé dans le Consistoire que le Pape tint le même jour onziéme d'Octobre ne permit pas de douter que l'on n'eut concerté avec la Cour de Rome ce que le Prince Electoral feroit ce jour là à la vûë de celle de l'Empereur : Clement XI. declara aux Cardinaux assemblez que le Prince étant à Bologne en 1712. avoit fait dès lors

Abjuration

Abjuration entre les mains du Legat Cardinal Casoni, & que les mêmes raisons qui l'avoient obligé à ne point manifester son changement ne lui avoient pas permis non plus de son côté de le leur communiquer plûtôt.

Depuis les nouvelles acquisitions que l'Empereur avoit faites du démembrement de la Monarchie d'Espagne, dont une partie se trouvoit située sur les côtes Maritimes, son Conseil avoit envisagé l'utilité considerable que ce Prince pourroit tirer du Commerce, à quoi la situation des affaires & l'épuisement des Finances n'avoit gueres permis de s'attacher sous les Regnes précedens : ce soin paroissant être reservé à Charles VI. par l'étenduë & la situation avantageuse de quelques-uns de ses Etats, il commença par la Mer Adriatique en faisant publier dans ses Païs hereditaires, qui y avoisinent, des Lettres Patentes du deux Juin en faveur de tous ceux qui voudroient se donner à la Navigation & au Commerce du Levant. La Ville de Trieste munie d'un

Etablissement de l'Empereur pour le Commerce Maritime.

CHARLES VI. 1717.

Port commode devoit être le centre de cet établissement ; les peuples de Stirie, de Corinthie & de Goritz, comme les peuples les plus à portée, y étoient invitez spécialement à profiter des avantages qui étoient promis à une Navigation libre & assurée dans toute l'étenduë du Golphe. On leur accordoit pour sureté le Pavillon Imperial & les Passeports necessaires pour être à couvert des Puissances voisines. Le Roïaume de Naples lui parut meriter la même attention, & on agréa le plan qui fut proposé pour la construction d'un Port de Commerce à Puzzolo entre les Villes de Naples & de Gaëtte, qui devoit passer de beaucoup ceux de Civitta Vechia & de Livourne pour communiquer avec le Levant. Ceux des Negocians qui voudroient s'y établir, y étoient reçûs sous la protection de l'Empereur, & y devoient trouver des Privileges & des Franchises plus étenduës que dans tous les autres Ports de Mer de l'Italie.

Charles VI. ne pouvant encore prévoir de quelle durée seroit la

Guerre de Hongrie, donna toutes ses attentions à la recherche des fonds necessaires pour se mettre en état de la continuer avec avantage. Outre les subsides nouveaux que lui fournirent ses Etats hereditaires, il trouva une ressource considerable dans les Païs-Bas par la taxe que l'on mit sur toutes les Terres & les Maisons, qui se monta aux deux vingtiémes deniers des biens. Si les Etats de Brabant marquerent du zele dans la levée de ce subside, ils ne negligerent point le salut de leurs Citoïens, qui, depuis le changement de domination, étoient resté attachez au service de la Couronne d'Espagne, & dont les biens avoient été confisquez par un Decret Imperial. En accordant cette nouvelle taxe, ils demanderent qu'une Ordonnance aussi rigoureuse fut supprimée par le prejudice qu'elle causeroit, en ce que l'Espagne de son côté avoit déja commencé de confisquer en represailles les effets de plusieurs Commerçans des Païs-Bas; l'occasion fut favorable, & le Conseil de l'Empereur se relâcha sur une

CHARLES VI. 1717.

Nouveaux subsides fournis par les Païs-Bas.

CHARLES VI. 1717.

severité qui auroit pû avoir des suites. L'imposition du dixiéme sur les biens Ecclesiastiques qui étoit accordée à l'Empereur en vertu d'une Bulle dans toutes les Provinces de la Maison d'Autriche ne souffrit point à la verité de difficulté dans les Païs-Bas ; mais le Conseil de Brabant voulut user dans cette occasion du droit de connoître par lui même de la Bulle, & il y fut maintenu.

Comme il naissoit souvent des difficultez par rapport au Conseil d'Etat qui avoit été établi à Bruxelles composé de l'Archevêque de Malines, du Chancelier de Brabant & des principaux Seigneurs du Païs, l'Empereur crut devoir former à la suite de sa Cour, un Tribunal auquel toutes les affaires seroient rapportées, & on l'appella le Conseil des Païs-Bas Autrichiens: Le Prince de Cardona Grand Maître de la Maison de l'Imperatrice en fut nommé le President, & le Comte d'Oropesa Espagnol de Nation en devoit faire les fonctions de Tréforier General pour regler les Finances de

la Flandre, dont la Direction avoit été fort embaraſſée ſous ſes derniers Princes. Cet établiſſement avoit été précedé de la réünion des Juriſdictions de differentes Provinces pour en rendre l'adminiſtration plus aiſée & parvenir par la ſuite des tems à une uniformité d'uſage & de juriſprudence que le Souverain & les Sujets devoient également ſouhaiter. Ainſi l'on vit réünir au Brabant le Duché de Luxembourg, les Etats de Namur & de Limbourg pour être regis ſous une même forme de gouvernement; & la preſtation de foi & hommage que le Marquis de S. Prié reçût au nom de l'Empereur le onze Octobre, que l'on nomma *l'Inauguration*, ſe fit dans cet eſprit par les Députez des differens Etats, de même que celle de Gand pour la Flandre Autrichienne le dix-huit du même mois. CHARLES VI. 1717.

Cependant on approchoit du tems auquel il fallut ſonger à la Cour de Vienne à ſe préparer de nouveau aux expeditions de Hongrie, ſi les Ambaſſadeurs du Roi d'Angleterre & de Hollande à la Porte ne réüſſiſ- 1718.

CHARLES VI. 1718.

soient point à faire accepter l'entremise de leurs Maîtres pour pacifier les deux Empires. Ces Ministres s'étoient donné assez de mouvement dans le cours de l'hiver pour rapprocher les deux partis par tout ce qu'ils purent insinuer au Divan en l'absence du Grand Seigneur, qui faisoit son sejour à Sophie. On leur avoit repondu que le Sultan n'avoit point été l'aggresseur dans cette Guerre; qu'aïant été contraint de porter ses Armes dans la Morée, il ne pouvoit avoir eu aucune vûë sur les Etats situez vers le Danube & la Save, & que l'Empereur d'Allemagne comme allié de la Republique de Venise étoit tout au plus en droit de prendre connoissance des griefs que le Grand Seigneur pouvoit avoir contre les Venitiens, pour agir avec un esprit d'impartialité, & engager les parties d'étouffer la guerre dans sa naissance: que bien loin de là Charles VI. au mépris du Traité de Carlowitz avoit cherché à profiter de la diversion des forces Ottomanes, pour se jetter sur des Provinces qui étoient sans défense; que cependant

L'Angleterre offre sa médiation pour la Paix entre l'Empereur & la Porte.

on seroit toûjours disposé à la Porte d'écouter des propositions de la part des Mediateurs, ausquels on remettroit même le pouvoir de décider, sur qui des deux devoient tomber les frais d'une guerre entreprise si injustement.

On crut découvrir de la foiblesse dans une reponse qui se ressentoit si peu de la fierté ordinaire du Divan : la Cour de Vienne à qui les Ambassadeurs la communiquerent, chercha à en tirer de l'avantage & forma un plan de prétentions dont ils furent priez de faire part à Constantinople. L'Empereur y demandoit pour préliminaires, que tout ce que ses Armes avoient conquis dans ces deux dernieres guerres, lui restât assuré, qu'ensuite pour le dédommager des dépenses d'une guerre qu'il avoit été forcé d'entreprendre pour soutenir ses Alliez & garantir les Frontieres de la Chrétienté, on lui abandonnât toute la Bosnie & la Servie, sur la droite du Danube, la Valachie sur la gauche, & la Moldavie depuis la Riviere de Moldava jusqu'au Fleuve de Nieſter.

Prétentions de l'Empereur contre les Turcs.

CHARLES VI. 1718.

Le Sultan frappé des demandes portées si loin, fit courir dans ses Etats un nouveau Manifeste, par lequel après avoir expliqué les motifs presſans de continuer la guerre contre l'Allemagne, il declaroit qu'il alloit faire marcher toutes les forces de son Empire, & qu'il s'exposeroit aux risques des évenemens plûtôt que de souffrir une Paix si honteuse à son regne. Quoique l'on sçut dans l'Empire à quel point les Turcs étoient rebutez de la guerre, on ne laissa pas de se préparer dans l'incertitude où l'on se trouva. Charles VI. après avoir fait des demandes à la Diete pour en obtenir de nouveaux secours, nomma dès le mois de Mars les Generaux qu'il destinoit au commandement de l'Armée de Hongrie sous les ordres du Prince Eugene. Le Prince Alexandre de Wirtemberg & le Comte Jean-Georges de Palfi, étoient à la tête de cette nomination avec le titre de Velt-Maréchaux. Ils devoient avoir en second pour la Cavalerie les Generaux Ebergini, Montecuculli, Merci, Martigni & Patté. Pour Lieutenans

CHARLES VI. 1718.

tenans & Majors Generaux, Gondrecourt, Vehlen, Wirtemberg, Croix, Veterani, Hautois, Viard, Sconborn, Cordoua, Galbes, Hamilton, Jorger, Cackh, Windisgratz, le Prince Emanuel de Savoye, Arrago, Reffeln, Spleni, Hohenzollern, Landthieri, la Marck Orzetti, Elz, Rottenhaan, Arragoni, & Locatelli. Pour l'Infanterie, les Comtes de Staremberg, de Harach, & de Beveren. Pour Lieutenans & Majors Generaux, Bonneval, Wachtendouck, Braun, Ahumada, Daun, Holstein, Aremberg, Seckendorff, Maffei, Diesbach, Laimbruc, Faber, Marulli, Otton, Staremberg, Wallis, Odwiger, Langlei, Wobester, & le Prince Maximilien de Hesse. Outre les Troupes nombreuses qui avoient servi l'année précedente sur le Danube, plusieurs Etats y avoient envoïé de nouvelles levées. Le Roi Auguste de son côté, qui depuis quelque tems pouvoit se passer de ses forces dans le Nord, avoit fait marcher pour sa part un corps de six mille Saxons.

CHARLES VI. 1718.

Quelques dispositions que l'on vit à un accommodement, par la premiere entrevûë menagée de part & d'autre à Passarowitz, on jugea à propos de donner à cette Campagne tout l'appareil pour faire voir à l'ennemi les ressources que l'on trouvoit dans l'Empire. L'assemblée de l'Armée Imperiale s'étant faite au Camp de Semlin aux environs de Belgrade, le Prince Eugene s'y rendit dès les premiers jours de Juin. Après l'avoir passée en revûë, il visita les Fortifications qu'il avoit fait ajoûter à cette Ville & les trouva perfectionnées au point qu'il l'avoit désiré. Il ne manquoit plus que de procurer à cette place toute la facilité d'être secouruë au cas que les Turcs devinssent assez superieurs pour en entreprendre le Siége à leur tour. Ce fut dans cette vûë que le General fit construire trois Ponts de Batteaux sur le Danube, l'un vis-à-vis de Belgrade, un autre à Kuben près de Semendria, & le troisiéme à la hauteur d'Orsowa : celui de la Save fut en même tems rétabli & il donna ordre d'en construire deux

Le Prince Eugene se rend à l'Armée Impériale en Hongrie.

CHARLES VI. 1718.

autres sur la Morave. La promptitude & le zele avec lequel tout fut executé, répondit à la vigilance du chef à qui rien n'échapoit pour mettre cette conquête à couvert de toute insulte.

Tels étoient les nouveaux préparatifs de Guerre dans la Hongrie du côté des Imperiaux, lorsqu'on apprit que les Ministres des deux partis assemblez à Passarowitz, après avoir applani quelques difficultez préliminaires, se flattoient de parvenir dans peu à une reconciliation. L'Empereur y avoit envoïé le Comte de Virmont & le Baron de Dalman, avec caractere de Plenipotentiaires; le Chevalier Ruzzini y étoit de la part de la Republique de Venise; le Chevalier Robert Sutton & le Comte de Coliers y representoient la médiation de l'Angleterre & de la Hollande: l'obstacle que ces Ministres firent naître au sujet des pouvoirs que ceux du Sultan avoient apportez & qui n'etoient signez que du Grand Visir, retarda les conferences jusqu'à ce qu'il en vint d'autres, qui, outre la signature du

CHARLES VI. 1718.

Grand Seigneur, autoriſoient les deux Aga Ibrahim & Mechmet de traiter en même tems avec les Venitiens, ce qui n'étoit point contenu dans les premiers pouvoirs. Le Congrez dura depuis le cinquiéme Juin, juſqu'au vingt-uniéme Juillet que le Traité fut ſigné, après qu'on fut convenu d'une ſuſpenſion d'Armes pour que l'on n'eût aucun prétexte de rompre la négociation. Ce Traité aſſure une Tréve de vingt-cinq ans entre les deux Empires : il regle de nouveau les limites des Provinces de Moldavie & de Valachie du côté où elles aboutiſſent vers les Etats de Pologne & de Tranſilvanie. Temeſwar & Belgrade ſont cedez à Charles VI. avec toutes leurs dépendances. On y rappelle les bornes que le Traité de Carlowitz avoit marqué dans les deux Puiſſances du côté de la Croatie & des Païs adjacens. La promeſſe des Sultans y eſt renouvellée au ſujet des lieux conſacrez à la pieté des Chrétiens dans la Paleſtine. On y convient de pluſieurs points qui concernent le droit des gens dans la per-

Traité de Paſſarowitz entre l'Empereur Charles VI. & les Turcs.

CHARLES VI. 1718.

sonne des Ministres que les deux Cours s'envoïeroient dans la suite: on n'y oublie point la sûreté de l'azile que plusieurs Seigneurs Hongrois ont cherché pendant les Guerres précedentes dans les Etats du Sultan. Le Prince Ragotzi, les Comtes Berezini, Exterhasi, Forgatschi, Vay & Zacky y sont nommez en particulier, & il est dit qu'ils pourront rester en assurance sous la protection de la Porte, & que leurs femmes même pourront les aller joindre pour habiter dans la Turquie. Le Traité de la République de Venise fut conclu le même jour. Comme il étoit difficile de comprendre dans un même acte tout ce qui pouvoit avoir rapport au Commerce entre les Sujets des deux Etats, & que d'ailleurs les Plénipotentiaires ne voulurent point perdre de tems pour rendre compte de part & d'autre du succez d'une négociation si importante, dès que le Traité fut signé, ils quittèrent le lieu du Congrez & y laissèrent deux Ministres du second ordre, qui furent Fleischman du côté des Imperiaux, & Seiffu-

CHARLES VI. 1718.

lah Effendi de la part des Turcs, qui signerent, le vingt-sept du même mois, le Traité de Commerce tant par Eau que par Terre, qui devoit dans la suite servir de regle entre les Peuples voisins.

Ainsi fut terminée, dans l'espace de deux années, une Guerre dont l'Empereur Charles VI. tira tout l'avantage en étendant les Frontieres de la Hongrie, plus loin que l'on ne les avoit vûës depuis un tems considerable. Si ce Monarque eut lieu de se loüer du zéle & de la capacité de ses Generaux & de ses Ministres dans la conduite d'une si glorieuse expedition, le Sultan de son côté ne donna que des marques d'indignation contre les siens. Kalil Bacha, qui en qualité de Grand Visir, commanda l'Armée à la journée de Belgrade fut dépose de sa Charge & envoïé à Thessalonique, où il esperoit dans sa disgrace pouvoir passer le reste de ses jours à couvert d'un plus grand malheur ; mais il sçût bien-tôt qu'un Chiaoux étoit parti de Constantinople pour lui venir demander sa tête. Il eut le tems de

préparer sa fuite en emploïant des gens de confiance, & de se sauver hors de l'Empire. Mehemet Bacha nommé à sa place, devint à son tour suspect. On l'accusa de vouloir prolonger la Guerre, quoiqu'il eut des ordres secrets de ne point faire de difficulté pour parvenir à un accommodement. Il fut dépoüillé de sa dignité quelque chose qu'il put dire dans le Divan, pour faire connoître combien il avoit à cœur l'honneur de l'Empire, en souhaitant que l'on tentât par de nouveaux efforts à réparer la réputation des Armes Ottomanes avant que de conclure la Paix. Le Mufti fut enveloppé dans la disgrace de ce dernier, parce qu'il pensa de même & appuïa ce sentiment dans son discours. Tels furent les fruits que produisit la foiblesse & la confusion du Gouvernement des Turcs; pendant que d'un autre côté on vit regner dans les Conseils de Charles VI. la sagesse, & la fermeté dans les résolutions soûtenuës de l'experience des Generaux & de la valeur des Troupes.

CHARLES VI. 1718.

CHARLES VI. 1718.

Quoiqu'il en soit, le Prince Eugene chargé de séparer l'Armée de Hongrie en fit marcher une grande partie vers le Milanois, pour être à portée du Roïaume de Naples & de Sicile, où la flotte d'Espagne venoit de faire une descente depuis que le Roi Philippes V. avoit résolu d'empêcher que le Duc de Savoïe, à qui le Traité de Baden avoit assuré la Sicile, ne cedât cet Etat à l'Empereur comme ils en étoient convenu en échange avec l'Isle de Sardaigne, en quoi la Cour de Madrid trouva un nouveau sujet d'inquiétude. Depuis le Regne de Philippes II. l'Espagne n'avoit point fait voir d'aussi grandes forces Maritimes, que celles qui parurent cette année dans la Mer de Sicile. Elles consistoient en plus de cinquante gros Vaisseaux de Guerre, un nombre infini de Galiotes à Bombes, de Brulots & de Bâtimens de transport. Cette flotte sous les ordres de D. Antonio de Castagneta, après s'être emparé de l'Isle de Sardaigne & débarqué des Troupes à Messine dès le mois d'Avril pour bloquer

Rupture entre l'Empereur & le Roi d'Espagne au sujet de la Sicile.

cette Place, s'étoit remise en Mer pour attendre celle des Anglois qui venoit au secours de l'Empereur, quoiqu'il n'y eut point encore de rupture entre l'Espagne & l'Angleterre & que le Marquis de Monteleon Ambassadeur de Philippes V. à Londres, eut assuré recemment le Roi Georges, que l'intention de son Maître étoit de se maintenir dans une sincere amitié avec la Grande Bretagne, & que par l'armement qu'il venoit de faire, il ne cherchoit qu'à obliger l'Empereur de garder ce que l'Europe avoit crû devoir lui laisser pour conserver l'équilibre entre les Puissances: toutes les répresentations de ce Ministre devinrent inutiles; l'Armée Navale des Anglois parut bien-tôt dans la Mediterannée, commandée par l'Amiral Bings, elle s'avança dans la Mer de Sicile & joignit celle d'Espagne pour lui livrer combat le onziéme d'Août. La flotte Angloise eut une victoire complette sur celle des Espagnols, onze gros Vaisseaux des derniers furent pris, quatre autres coulez à fond ou brûlez. On

CHARLES VI. 1718.

CHARLES VI. 1718.

pourſuivit le reſte diſperſé juſques vers le Canal de Malthe où l'on acheva de mettre tout en déſordre & de conrraindre les débris de celle d'Eſpagne de ſe ſauver vers les côtes de Sardaigne. Cette déroute retarda le ſuccez dont le Cardinal Alberoni premier Miniſtre de Philippes V. avoit flatté ce Prince en lui propoſant de faire revenir à la Monarchie d'Eſpagne les Etats qui en avoient été demembrez par le dernier Traité de Paix.

Les Troupes Imperiales qui avoient paſſées en Italie depuis la Paix de Paſſarowitz, trouvant à leur arrivée cette expedition faite dans la Mer de Sicile, on en emploïa une partie pour occuper les poſtes qui pouvoient ſervir à la ſûreté du Païs, pendant que le reſte tenoit la Campagne ſous les ordres des Generaux Caraffe & Veterani pour s'oppoſer au deſſein des Troupes Eſpagnoles, qui étant ſoûtenuës par le plus grand nombre des Habitans de cette Iſle ſongeoient à s'y maintenir contre les forces des Allemands & des Piemontois réünies enſemble.

CHARLES VI. 1718.

Le Marquis de Lede General Espagnol après s'être rendu maître de de la Ville de Messine avoit mis le Siége devant Melazo, dont la conquête lui paroissoit aisée par les intelligences qu'il avoit pratiquées dans la Place. Les Imperiaux pour empêcher cette expedition, furent contraints de livrer un Combat : ils sortirent de leur Camp le 15. Octobre, étant forts de près de onze mille hommes, & attaquerent celui des Espagnols : quoique la perte fut presque égale de part & d'autre, les Troupes d'Espagne s'attribuerent tout l'honneur de cette action par le nombre des prisonniers qu'ils y firent, parmi lesquels se trouva le General Veterani, & par l'avantage qu'ils eurent de conserver leur Camp. Ils continuërent à la verité le Siége de cette Ville avec beaucoup de vigueur ; mais la Place pouvant recevoir continuellement des secours & des rafraichissemens, ils se virent forcez dans la suite au bout de sept mois de l'abandonner. Zumjungen qui Commandoit dans Melazo donna, tout le tems que dura

Combat entre les Imperiaux & les Espagnols en Sicile.

CHARLES VI. 1718.

ce Siége, les preuves que l'on pouvoit attendre de la valeur & de l'experience d'un General.

Plusieurs Etats de l'Italie se ressentirent du sejour des Troupes Imperiales, dont le nombre augmentoit de jour en jour, depuis que l'on ne fut plus obligé de les emploïer dans la Hongrie : outre le Milanois, le Mantoüan, la Mirandole, les Duchez de Parme & de Toscanne où on les établit dans les quartiers, on en fit marcher six mille hommes dans le Ferrarois & dans le Bolonois, Provinces dépendantes du S. Siege, pour hiverner. Charles VI. voulut par là faire voir au Pape combien il avoit lieu d'être mécontent de la conduite que la Cour de Rome avoit tenuë dans differentes occasions, & particulierement en ce qui regardoit l'autorité que ses Nonces Résidans à Vienne & à Naples avoient prétendu ces dernieres années s'attribuer dans des affaires qui n'étoient point de leur competance. Le dernier qui fut Vincentini avoit porté les choses si loin dans le Roïaume de Naples, que le Vice-

L'Empereur donne des marques de mécontentemens au Pape.

Roi, sur les Ordres de l'Empereur, l'obligea d'en sortir : celui de Vienne dont les entreprises avoient même excité la Diete à porter ses plaintes à Charles VI. ne fut gueres plus menagé : ce Prince lui fit dire de ne se point présenter à sa Cour, & de ne plus se mêler d'autres affaires que de celles qui étoient renfermées dans les bornes de sa commission. Le Pape qui avoit soutenu ses deux Nonces dans leurs prétentions, ne pût que s'en prendre à lui-même en voïant les Troupes Imperiales s'établir dans le Païs du Domaine Ecclesiastique, & il fallut souffrir cette marque de ressentiment de la part de l'Empereur, jusqu'à ce qu'il eût trouvé occasion de calmer toutes choses, & de prévenir une rupture ouverte ; ce qui ne put se faire que dans la suite sous la Vice-Roïauté du Cardinal de Scrottembach, qui succeda au Comte de Thaun dans cette dignité.

CHARLES VI. 1718.

Un des principaux griefs de la Cour de Rome, & qui avoit donné plus de sujet au démêlé, regardoit la sequestration des biens d'Eglise,

CHARLES VI. 1718.

que Charles VI. avoit ordonné dans le Roïaume de Naples ; le Pape chercha à lui en faire un crime, en ſuppoſant que ce Prince étoit dans le deſſein de s'approprier tout le provenu des biens ſequeſtrez, qui devoit monter à des ſommes conſiderables. On ne manqua pas de diſſiper à la Cour de Vienne un ſoupçon qui étoit odieux par lui-même, & qui pouvoit faire des impreſſions peu favorables dans des Etats nouvellement acquis : il parut en effet vers le même tems une Declaration de l'Empereur, par laquelle on expliqua les motifs & la deſtination du ſequeſtre : ſçavoir, que le tiers de la recette des revenus Eccleſiaſtiques qui y étoient ſujets, ſeroit emploïé au profit des Egliſes auſquelles ces biens étoient attachez : qu'un autre tiers ſeroit diſtribué aux pauvres des Paroiſſes dans les Dioceſes d'où ces biens pouvoient reſſortir ; & que le ſurplus devoit ſervir aux frais de la Guerre contre les Infideles. Quoiqu'il n'y eut rien de plus ſage & de plus conforme aux Droits du Souverain dans cette diſpoſition,

que l'on eût soin de manifester à Naples & à Rome, elle ne put être à l'abri de la critique de plusieurs Consistoires, que Clement XI. fit tenir à ce sujet, & qui ne servirent qu'à aigrir une contestation, qui ne pouvoit être fondée que sur des immunitez mal entenduës.

Deux Ordonnances que le Vice-Roi fit publier presque dans le même tems, firent naître à Rome de nouveaux sujets de plaintes. L'une contenoit une défense aux Evêques de consentir à aucune pension sur les Evêchez vacans dans le Roïaume, auxquels le Pape nommeroit dans la suite, sous peine d'être exclus de la prise de possession, quelque titre qu'ils en apportassent pour en être pourvûs, & quoiqu'ils en eussent été sacrez à Rome. L'autre regardoit les revenus de tous les Benefices possedez par des Etrangers, ou par des Napolitains residans hors du Roïaume, pour la perception desquels le Vice-Roi, au nom de l'Empereur, nomma des Administrateurs, auxquels il étoit enjoint de ne disposer des deniers de leur recette

CHARLES VI. 1718.

que sur les Ordres de la Chambre Roïale de Naples. Ces deux Reglemens furent suivis quelque tems après d'un troisiéme Decret Imperial, par lequel on taxa toutes les Maisons Religieuses, & tous les Benefices de l'Etat, à proportion des biens fonds qu'ils possedoient, de même que les Fiefs des Seigneurs qui relevoient du Souverain. On peut juger de la force de cette taxe par celle du seul Cardinal Barberin, & du Prince de Palestrine son frere, qui se monta à plus de trente mille écus.

L'incertitude où se trouva Charles VI. sur la durée que pourroit avoir la Guerre que l'Espagne venoit de lui déclarer dans ses Etats d'Italie, l'obligea d'avoir recours à plusieurs moïens pour être en état de la continuer avec avantage; on avoit propsé à son Conseil un projet de quelques nouveaux impôts sur le Roïaume de Naples, mais la crainte d'alterer l'esprit d'un Peuple qui avoit d'ailleurs déja assez de peine d'oublier le Gouvernement Espagnol, n'avoit point permis de suivre

vre aucun plan qui pût être à la charge du Public : on s'étoit uniquement attaché à trouver des ressources dans la partie de l'Etat la plus distinguée, en commençant par les Officiers de Justice, dont le nombre est fort grand dans ce Roïaume, & auſquels on retrancha pendant le cours de deux années toutes les pensions qu'ils tenoient du Souverain, ce qui fit une épargne considerable. Il parut bien-tôt après un autre Decrét de l'Empereur pour la taxe des Seigneurs, & en particulier de ceux qui avoient été honorez du titre de Grands d'Espagne sous son Regne : on les obligea de prendre de nouvelles Lettres Patentes, pour être en droit de joüir de leur dignité en païant chacun six mille ducats dans le terme de six semaines, faute de quoi on declaroit nuls les Brevets & Cedules Roïales qu'ils avoient obtenus : mais il fallut joindre à la recherche de ces secours de nouvelles attentions pour contenir dans l'obéïssance les Peuples de ce Roïaume, auſquels on ne voïoit que trop de penchant à suivre l'exemple

CHARLES VI. 1718.

CHARLES VI. 1714.

d'une grande partie de la Sicile ; qui ne respiroit qu'après la Domination ancienne.

Dans le tems que l'Espagne faisoit ainsi ses efforts pour faire rentrer sous son obéïssance des Etats cedez à Charles VI. quatre grandes Puissances avoient déja formé un projet de Traité qui devoit prévenir les suites de cette guerre, assurer le repos de l'Europe & l'empêcher de retomber dans les malheurs dont à peine elle étoit délivrée. Ce fut celui de la quadruple Alliance que l'Empereur, la France, l'Angleterre & la Hollande conclurent à Londres le 22. Juillet. Comme les interêts de l'Italie en faisoient le principal objet, on y convint que la Sardaigne, occupée par les Troupes Espagnolles, seroit restituée à l'Empereur pour pouvoir en disposer en pleine liberté. Que la tranquillité de l'Europe ne permettant pas que la Monarchie d'Espagne fut jamais réünie à une autre, & la France aïant fourni à ce sujet par ses renonciations toutes les suretez que le public pouvoit en attendre, l'Em-

L'Empereur entre dans la quadruple alliance.

pereur de son côté renonceroit tant pour lui que pour ses descendans à tous les Etats qui composent la Monarchie d'Espagne tels qu'ils avoient été reconnus par le Traité d'Utrecht devoir appartenir à Philippes V. Que par un droit réciproque le Roi d'Espagne reconnoîtroit Charles VI. pour legitime possesseur de tous les Roïaumes & Provinces tant en Italie que dans les Païs-Bas, qui en vertu du premier Traité avoient été démembrez de la Monarchie d'Espagne, entre lesquels seroit compris spécialement le Marquisat de Final cedé par l'Empereur à la Republique de Genes en 1713. Que dans la crainte de voir l'Italie troublée de nouveau par l'ouverture aux successions des Duchez de Toscane, de Parme & de Plaisance, & pour prévenir toute contestation à ce sujet par rapport aux droits de l'Empereur & de l'Empire dont ces Etats étoient reconnus être des Fiefs incontestables, on en assuroit l'investiture éventuelle au fils aîné de la Reine d'Espagne & à ses descendans de même qu'aux Cadets à leur dé-

CHARLES VI. 1718.

CHARLES VI. 1718.

faut, ensorte néanmoins que ces Etats ne pourroient jamais être possedez par aucun de ces Princes, qui seroit en même tems Roi d'Espagne. Qu'en attendant l'ouverture de cette succession, ni l'Empereur, ni le Roi d'Espagne ne seroient en droit d'y introduire aucune de leurs Troupes, mais que pour en assurer le droit successif, & mettre hors d'atteinte la feodalité établie en faveur de l'Empereur & de l'Empire, on y feroit passer un corps de six mille hommes, que l'on demanderoit aux Cantons Suisses pour garder les Places de Livourne, de Portoferrario, de Parme & de Plaisance. Que d'un autre côté le Roi d'Espagne consentiroit à la disposition que le Duc de Savoye feroit de la Sicile en faveur de l'Empereur & de son échange en faveur du Roi de Sardaigne, en renonçant à cet égard à tout droit de reversion tant pour lui que pour ses descendans.

Ces quatre Puissances étoient d'autant plus portées à former cet engagement, que chacune y trouvoit un interêt essentiel par rapport

à sa situation ; outre que l'Empereur en réünissant par là les deux Siciles se procuroit plus de facilité pour gouverner ses Etats d'Italie, il se voïoit confirmer sur les Duchez de Toscane & de Parme un droit de feodalité qui eut pû être susceptible de quelque contestation, si on eut voulu remonter à l'origine & à l'institution de ces Fiefs. Rien ne pouvant être plus avantageux à la France que de la garantir des troubles pendant la minorité de Loüis XV. le Duc d'Orleans devoit s'assurer d'un gouvernement tranquille en se conciliant, à la faveur de ce Traité, l'amitié des voisins dont il pouvoit avoir le plus à craindre. La possession où se trouvoit l'Angleterre de Gibraltar & du Port Mahon devenoit par là continuée, & son pis aller étoit de restituer dans la suite ces deux Places à l'Espagne après en avoir tiré tout l'avantage. La Hollande de son côté y trouvoit une nouvelle assurance pour le maintien du Traité de la Barriere qui lui avoit procuré des acquisitions favorables à son Commerce & à la sureté de ses Frontieres.

CHARLES VI. 1718.

CHARLES VI. 1718.

On avoit fait pressentir à la Cour de Madrit les Articles de ce Traité avant que le Roi d'Espagne eut envoïé sa Flote pour agir dans la Mediterrannée, & Milord Stenhope n'avoit rien oublié pour persuader ce Prince d'agréer un projet qui n'étoit pas moins conforme à l'équité qu'au repos de toute l'Europe. Le naturel pacifique de Philippes V. & sa vertu qui le rendoit incapable de jamais sacrifier la justice à des vûës d'interêt pouvoit faire esperer au Ministre Anglois un heureux succès dans sa negociation, si le Roi ne se fut laissé ébloüir par la fausse politique du Cardinal Alberoni, qu'il avoit mis à la tête du Ministere, & dont le credit avoit augmenté au point depuis son élevation à cette Place, que rien ne pouvoit plus arrêter les résolutions les plus outrées, pourvû qu'elles pussent flater l'ambition personnelle du Ministre. (Ecüeil ordinaire pour ceux qui étant tirez du néant, montent par un cours trop rapide aux plus hauts Emplois, sous lesquels ils se trouvent enfin écrasez, parce qu'ils n'ont

jamais merité de les remplir.) Celui-ci à qui il ne manquoit rien du côté de l'intrigue & qui joignoit à un esprit artificieux & dissimulé toutes les hauteurs d'un homme qui se méconnoit, daigna à peine écouter les representations de Stanhope, & se contenta de lui faire remettre le précis des demandes qu'il avoit jugé à propos de former au nom de son Maître contre l'Empereur. Il vouloit que la Sicile & la Sardaigne fussent renduës à perpetuité à la Couronne d'Espagne, & que le Duc de Savoye trouvât sur les Etats du Milanois un équivalent. Que les Troupes Imperiales qui avoient marchées vers l'Italie fussent contremandées, & que l'Empereur satisfit à toutes les prétentions des Princes Italiens. Qu'il ne pourroit à l'avenir n'avoir qu'un certain nombre de Troupes en Lombardie & dans le Roïaume de Naples. Que Charles VI. tant pour lui que pour ceux qui occuperoient le Trône Imperial s'engageât de ne point connoître de la succession des Duchez de Toscane & de Parme. Qu'il renonçat de

Conduite du Ministre d'Espagne pleine de hauteur est cause de la Guerre.

CHARLES VI. 1718.

même à ses prétentions sur tout ce qui pouvoit être Fief de l'Empire en Italie, & que l'Angleterre rappellât incessamment sa Flotte de la Mediterrannée. Comme le Cardinal étoit parvenu par degrez depuis qu'il gouvernoit l'Etat à se rendre maître absolu de l'esprit du Roi, & que la Reine d'un autre côté, par des interêts qui lui étoient particuliers, se trouvoit de la partie pour mettre en avant un projet si peu mesuré sur les vûës generales de l'Europe, l'Ambassadeur d'Angleterre se vit fermées toutes les voïes qu'il auroit dû trouver pour faire connoître à Philippes V. combien ses prétentions étoient peu soutenables; il laissa le Cardinal dans un entêtement qui devint bientôt funeste à son Maître par la défaite entiere que nous avons vû d'une Flote, dont la dépense avoit tant coûté à l'Espagne.

L'occupation que les affaires d'Italie donnoient à l'Empereur ne l'avoient point empêché de veiller cette année à la pacification des Provinces de la Basse Allemagne, & quoique

quoique l'on eut pû convenir juſqu'alors d'un lieu deſtiné au Congrez pour les difficultez que le Roi de Suede avoit fait naître, on ne laiſſoit pas de négocier en ſecret un projet d'accommodement dans le tems même que Charles XII. paroiſſoit le plus ardent à attaquer le Dannemarck du côté de la Norwege avec toutes ſes forces tant par terre que par Mer. L'avantage que ſes Vaiſſeaux venoient de remporter ſur les Danois pendant que le Prince de Heſſe-Caſſel ſon beau-frere à qui il avoit donné le commandement d'un de ſes corps d'Armée contraignit les Troupes Danoiſes de ſe retirer ſous le Canon de la Ville de Friderichshall, lui avoit fait prendre la réſolution d'aſſieger cette Place en tenant ainſi bloquée l'Armée Ennemie; ſes Generaux lui repreſenterent en vain le danger & la temerité de cette entrepriſe, il fallut ceder, & le Siege formé au cœur de l'Empire commençoit à être pouſſé avec avantage, lorſque le Roi de Suede ſe trouvant le onze de Decembre à la Tranchée

La Mort du Roi de Suede fait ceſſer la Guerre dans le Nord.

CHARLES VI. 1718.

pour animer ses gens par sa presence, fut tué d'un coup de feu tiré de la Place. Cette mort en enlevant un Roi, qui avoit fait l'admiration de tout l'Univers depuis qu'il étoit monté sur le Trône, fit cesser, dans l'espace d'un jour, une guerre qui ne paroissoit pas devoir finir sitôt malgré l'épuisement de plusieurs Etats de cette partie de l'Empire, & l'interêt que trouvoit Charles VI. en particulier d'y mettre le calme. Le Siege de Friderichshall devint un objet peu interessant pour le Prince de Hesse-Cassel; toute son attention se porta à avancer la tête de l'Armée de Suede vers la Capitale du Roïaume, pour y faire valoir la prétention que la Princesse Ulrique sa femme pouvoit avoir de succeder à la Couronne, dans l'esperance de se voir lui-même Roi un jour, ce qui arriva en effet peu de tems après.

Par la mort de Charles XII. le Duché de Deuxponts, Etat Souverain de l'Empire du Cercle du Bas Rhin situé entre la Loraine, l'Alsace, & le Palatinat changea de

Maître. Le Duc Gustave-Samuel Leopold se trouvant l'aîné de la branche Palatine de Deuxponts du chef de Jean Casimir mort en 1652. en prit possession aussi-tôt & reçût le serment de fidelité de la Noblesse & du Peuple qui composent cette Souveraineté. Gustave né en Suede & élevé dans la Religion Lutherienne se détermina en 1696. de faire le voïage de Rome dant le dessein de se rendre Catholique, & voulut que le Pape eut la satisfaction lui-même d'être témoin de cette action d'éclat. Loüis XIV. sensible aux évenemens qui honoroient la Religion, donna de son côté à ce Prince, qui depuis plusieurs années résidoit dans ses Etats, toutes les marques de bienveillance & de generosité pour l'aider à soutenir d'une maniere proportionnée à son rang, ce qui lui eût été difficile de faire avec les secours qu'il avoit trouvé dans la fortune de sa Maison, jusqu'à ce que la mort de son parent lui a ouvert la succession de la Principauté qu'il possede aujourd'hui, & où il fait le bonheur de ses sujets, par sa

Changement de Souverain dans le Duché de deux Ponts par la mort du Roi de Suede.

CHARLES VI. résidence & par la douceur de son gouvernement.

1718. Il y avoit plus d'un an & demi que le Gouvernement du Tirol étoit vaquant, depuis que Charles-Philippes de Neubourg avoit été obligé de le quitter pour prendre possession de la Dignité Electorale, comme le plus proche de Jean-Guillaume dernier Electeur Palatin mort en 1716. L'Empereur regardant ce poste comme un des plus distinguez dans ses Païs hereditaires y nomma pour Gouvernante l'Archiducheſſe Marie-Elisabeth sa sœur aînée, sans qu'elle fut néanmoins obligée d'y aller résider. L'inclination née avec cette Princesse pour l'étude depuis son bas âge lui a fait faire de si grands progrès dans les sciences les plus difficiles, qu'elle passe pour une des plus sçavantes personnes qui aïent paruës dans son sexe : elle fut destinée depuis à gouverner au nom de son frere les Païs-Bas Autrichiens, où elle contient actuellement sous un gouvernement plein de sageſſe & de justice les peuples dans les devoirs de

respect envers leur Maître, auquel le Brabant avoit paru vouloir donner quelque atteinte par les mouvemens qu'on y vit arriver dans le cours de cette année. CHARLES VI. 1718.

L'Empereur venoit d'établir à Bruxelles un nouveau Conseil pour administrer les affaires du Brabant sous l'autorité du Marquis de Prié representant le Gouverneur des Païs Bas : Le Duc d'Ursel, le Prince de Rubempré, les Comtes de Maldegem & de Helihem, Vander-Haege & de Graf en étoient les principaux Membres. La premiere démarche que ce Conseil de Regence crut devoir faire, fut de terminer les differends qui regnoient depuis longtems entre les Magistrats & les Corps de Mêtiers de la Ville de Bruxelles ; ces derniers citez à l'Hôtel-de-Ville dans la personne des neuf Doïens qui devoient en leur nom prêter le serment s'y étant rendus, & chacun y aïant pris place, le Bourguemestre commença par mettre sur un carreau de Velours rouge, une Lettre qu'il assura être écrite de la part de l'Empereur, par laquelle il

CHARLES VI. 1718.

étoit ordonné qu'on prêtat le serment suivant le Formulaire dont il fit en même tems la lecture & conformement au Decret additionel rendu au Conseil du Brabant. Plusieurs de ces neuf Chefs demanderent à voir la Lettre, & sur le refus qui leur en fut fait, ils se retirerent tous de l'Assemblée à la reserve d'un seul qui y resta, & satisfit à tout ce que le Magistrat exigea de lui. On sçût bientôt par la Ville le sujet de la retraite de ces Doïens mécontens, & la populace s'étant attroupée devant la Maison de Ville, elle se tenoit prête de mettre en piece celui qui avoit obéi, dès qu'il en seroit sorti; mais on prévint ce malheur en le cachant dans un lieu retiré. Le peuple n'aïant pû se vanger sur ce particulier alla exercer sa rage contre la Maison du Bourguemestre où tout fut brisé avant qu'on y put remedier. Ce Magistrat demanda main forte au Gouverneur, & s'étant avancé avec un détachement de Troupes pour arrêter cette fureur dans ses premiers momens, il trouva le nombre des seditieux si fort

Emotion populaire arrivée dans la Ville de Bruxelles.

grossi, que la prudence ne lui permit pas d'aller plus avant. Le Marquis de Prié averti du progrès que faisoit cette émotion populaire ne balança plus de faire mettre toute la Garnison sous les Armes; la Bourgeoisie qui ne devoit pas moins craindre que le Magistrat, eut ordre d'en faire de même, on tendit les chaînes au coin des ruës, les Troupes furent postées dans la principale Place, & dans les quartiers les plus ouverts de la Ville, pendant que les Habitans de la Campagne, aïant pris les Armes à leur tour, menaçoient de venir défendre ceux qu'ils disoient être dans l'oppression. On resta ainsi armé de part & d'autre depuis le 23. Mai jusqu'au 25. dans la crainte de voir un massacre general. Si la sagesse du Marquis de Prié, qui eut le loisir de conferer avec le Magistrat pendant que dura ce tumulte ne l'eut déterminé à une voïe de temperament à laquelle les circonstances ne lui permirent pas de se refuser. Il fit publier qu'étant le dépositaire de l'autorité de l'Empereur, il consentoit au nom du Souverain,

CHARLES VI. 1718.

CHARLES VI. 1718.

que l'on se contenta de l'ancien serment qui étoit en usage sous le regne de Charles II. Roi d'Espagne, sans avoir égard au Decret additionel du Conseil de Brabant qu'il annulloit en vertu de son pouvoir. Le calme se répandit au moment que cette déclaration fut renduë ; ceux qui representoient les Corps de Métiers furent convoquez dès le jour même, ils prêterent le serment autorisé par l'usage d'une Nation si jalouse de ses droits & toûjours prête à s'élever contre tout ce qu'il y a quelque apparence de nouveauté dans le Gouvernement.

Sous une Domination nouvelle, le trop de menagement, de même que la severité portée à l'excès, peut avoir ses inconveniens par les suites que l'on ne sçauroit toûjours prévoir. Bien loin de desavoüer à la Cour de Vienne la conduite que la situation des Peuples du Brabant avoit fait tenir au Gouverneur du Païs, on y ratifia tout ce qui s'y étoit passé, sans que l'on ordonnât aucune recherche des auteurs de la sédition ; on se contenta seulement

CHARLES VI. 1718.

d'augmenter la Garnison de Bruxelles du Regiment de Dragons du Prince de Ligne, & d'un détachement de Grenadiers, qui fut tiré de Luxembourg pour imposer davantage à ceux qui pourroient être mal intentionnez contre le Gouvernement; mais on ne fut pas long-tems à être persuadé que la voïe de dissimulation & de l'impunité n'avoit servi qu'à inspirer plus de hardiesse par une seconde sédition, qui s'éleva encore à Bruxelles le 19. Juillet de la part de ces mêmes Corps de Mêtiers, à l'occasion d'un Subside, que l'Empereur avoit ordonné, & pour l'établissement duquel il fallut avoir leur consentement, pour ne point blesser les privileges dont ils étoient en possession. Les Doïens se presenterent de nouveau devant le Magistrat; mais aïant pris un air plus audacieux que la premiere fois, ils declarerent d'abord qu'on ne devoit leur parler d'aucune charge à imposer sur le Public, que l'on n'eut revoqué & biffé avant toutes choses les Sentences & les Decrets que le Conseil avoit rendus contre leurs

CHARLES VI. 1718.

Corps au préjudice de leurs anciens Droits & libertez : comme rien ne pouvoit attaquer davantage le fond de l'autorité superieure, qu'une demande aussi hardie, que l'on ne voulut pas seulement écouter, l'animosité qui n'avoit été que suspenduë depuis la derniere revolte, fut bientôt portée aux dernieres extremitez de part & d'autre. La Garnison plus forte qu'auparavant, prit les armes, & s'empara de tous les postes qui devoient servir aux differens mouvemens qu'on lui feroit faire, au cas qu'il en fallut venir aux mains avec les séditieux. Ceux-ci de leur côté s'étant assemblez & se voïant suivis du plus gros du Peuple, commencerent par faire insulter les Maisons les plus considerables du Magistrat : celle du Chancelier du Brabant n'y fut point épargnée, sans que l'on respectât les documens publics & le dépôt de l'Etat. La populace, pour braver encore plus l'autorité, & faire voir que ce n'étoit pas le pillage qui l'animoit dans ce mouvement, faisoit brûler devant chaque maison les effets & les meubles, à

Autre sédition dans la Ville de Bruxelles.

mesure qu'elle les en dépoüilloit ; & son insolence alla si loin, que le Gouverneur ne pouvant plus suivre la moderation qu'il avoit crû d'abord devoir se proposer, fit sortir les Troupes de leurs postes pour charger les mutins. Quoiqu'il y en eut plusieurs de tuez sur la place, il ne fut pas possible de les obliger à se retirer. La contenance fiere d'un Peuple aussi séditieux, & qui ne faisoit que grossir, fit prendre le parti au Marquis de Prié d'éviter un plus grand malheur : les Troupes eurent ordre de se retirer aux extremitez de la Ville ; la Bourgeoisie à qui on avoit fait prendre les armes, resta dans les ruës pour empêcher les suites du tumulte, & on convint pendant ce tems-là, que le Peuple auroit toute la satisfaction qu'il pouvoit desirer ; ainsi l'autorité blessée si essentiellement, fut encore obligée de plier pour obtenir des Subsides. Les Sentences furent biffées sur les Regis-res, & afin que le Public fut persuadé de la verité du fait, il fallut faire voir à ses yeux les feüilles en original, que l'on promena dans la Vil-

CHARLES VI. 1718.

le sous l'escorte d'une Compagnie fournie par la Bourgeoisie, avec promesse de ne les jamais inquietter sur tout ce qui s'étoit passé, ni de faire entrer de nouvelles Troupes dans la Ville.

D'autres contrées du Brabant furent témoins, comme Bruxelles, du manque de respect de leurs Habitans pour le Souverain dans la personne de leurs Magistrats. Un Jugement rendu au désavantage des Batteliers & Porte-faix de la dépendance de Malines, excita vers le même tems un tumulte si considérable, que l'on fut contraint d'emploïer des Troupes pour les faire rentrer dans leur devoir; mais ce ne fut pas sans peine; les séditieux se trouvant plus forts que la Garnison, après l'avoir forcée de se retirer, s'étoient rendus maîtres d'une porte de la Ville, dont ils avoient désarmé la Garde: de là s'étant emparez d'un Magasin d'Artillerie, & de munitions de Guerre, ils avoient eu l'insolence de pointer le canon du haut d'un retranchement élevé à la hâte, après avoir saccagé la Maison

L'esprit de sédition se fait sentir dans les Villes de Malines & d'Anvers.

du grand Bailli, qui avoit rendu la Sentence dont ces revoltez se plaignoient. Quoiqu'on n'eut pas lieu de craindre qu'un projet aussi temeraire, & formé seulement par une petite partie du bas peuple, dût avoir des suites fâcheuses, on ne laissa pas de chercher les moïens d'y remedier de bonne heure, pendant que l'on faisoit avancer des Troupes voisines pour châtier ces insolens : le Président de Malines accompagné de plusieurs Conseillers & de quelques Ecclesiastiques, prit le parti de s'avancer à la vûë du retranchement, où ces mutins se tenoient depuis trois jours. Dans le discours compatissant, & en même tems plein de force, qu'il leur adressa, il n'oublia point de leur faire envisager la perte inevitable, où ils s'exposoient, s'ils ne rentroient incessamment d'eux-mêmes dans la soûmission qu'ils devoient au Prince, dont ils ne comprenoient peut-être point assez à quel excès ils avoient mépriſé l'autorité : il n'étoit pas difficile de faire entendre raison à des malheureux abandonnez à eux-mê-

CHARLES VI. 1718.

CHARLES VI. 1718.

mes, & auſquels les momens de la réflexion avoient déja fait deteſter une entrepriſe auſſi inſenſée. Cependant il fallut eſſuïer une eſpece de capitulation plûtôt que d'expoſer ces temeraires à rentrer dans des diſpoſitions de deſeſpoir. On leur promit la liberté de trois d'entr'eux qui avoient été faits priſonniers dans le choc que la Garniſon leur livra au premier abord de la revolte ; le Preſident les aſſûra de plus que la Ville ſeroit dans la ſuite gardée par la Bourgeoiſie, & qu'il emploïroit tout ſon crédit pour que leur action leur fut pardonnée à la Cour de l'Empereur.

Après que la Ville d'Anvers ſe fut reſſentie ainſi du voiſinage contagieux de la ſédition par l'émeute que formerent les attroupemens de pluſieurs Ouvriers contre l'autorité du Magiſtrat, mais que l'on eut le bonheur d'étouffer dans ſon origine ſans bruit, & par la ſeule voïe des largeſſes auſquelles ſe prêterent les Principaux d'entre les Negocians, Bruxelles vit une troiſiéme rechûte, cauſée par la populace, & à laquel-

le la Bourgeoisie n'eut aucune part. Plus de cinq cens hommes s'étant attroupez le 22. de Septembre, se jetterent dans le quartier de la Chapelle de Nôtre Dame, pour y saccager quelques Auberges, sous prétexte que c'étoit des lieux de débauche, dont on ne pouvoit trop hâter la destruction. Il étoit difficile de prévenir un mouvement aussi impetueux, auquel on n'avoit pas lieu de s'attendre, & le désordre fut fait avant que l'on pût être en état de l'empêcher. Le Gouverneur ne perdit point de tems, pour arrêter le cours d'une fureur qui pouvoit se porter plus loin, & que d'autres motifs que celui d'un zele désordonné animoit selon toute apparence. Il fit prendre les differens postes aux Troupes de la Garnison dans la Ville, pendant qu'un gros détachement de Dragons marcha pour faire la patroüille dans les environs de la Place: la troupe des séditieux fut jointe par ce détachement près de la Chartreuse, on fit main basse sur eux, une partie perit par le fer, & le reste se dissipa dans les campagnes,

CHARLES VI. 1718.

Troisiéme émeute dans la Ville de Bruxelles.

CHARLES VI. 1718.

sans qu'il y eut d'autres suites; on retira du rempart le Canon chargé à cartouche que l'on y avoit pointé par précaution en cas d'accident, & le calme succeda dans tous les quartiers de la Ville, sans que personne osât se vanter d'être de la connoissance d'aucun des séditieux.

Si on ne blâma point à la Cour de l'Empereur la conduite moderée & circonspecte, que le Marquis de Saint Prié avoit tenuë dans les précedens tumultes arrivez dans son Gouvernement, Charles VI. lui sçut bon gré cette fois-ci de s'être servi des forces militaires, pour détruire la sédition dans sa naissance. Comme les menagemens ne devoient plus avoir lieu dans un Païs où l'autorité souveraine recevoit des atteintes réïterées, l'Empereur n'aïant plus de diversion du côté de la Hongrie, résolut de fortifier les Troupes qu'il tenoit dans le Brabant, & en augmenta le nombre au delà de dix mille hommes, pour être en état de donner des marques de sa juste severité au sujet de ce qui venoit de se passer, telles que nous les verrons

en

en ſon tems, & imprimer pour la ſuite dans l'eſprit des Peuples le reſpect & la crainte ſans laquelle nul Gouvernement ne peut ſubſiſter.

On étoit accoûtumé dans l'Empire depuis près de deux ſiecles de reconnoître dans les Electeurs de Saxe la qualité de Protecteurs des Etats Proteſtans en Allemagne.

Le Traité de Weſtphalie avoit ſecondé la confiance des Lutheriens envers les Princes de cette Maiſon, & dans toutes les occaſions où il s'agiſſoit de défendre leurs interêts, on les avoit vû toûjours rechercher cette protection, qui leur paroiſſoit toûjours aſſûrée; il n'en fut pas de même depuis que l'Electeur Frideric-Auguſte parvenu à la Couronne de Pologne, avoit lui-même changé de Religion; bien loin de chercher dans ce Prince une continuation de bienveillance, le parti Lutherien forma un ſujet de plainte contre lui à la Diete de Ratisbonne: le Roi de Pruſſe & celui d'Angleterre, comme Electeur d'Hannower, y parurent cette année à la tête des plaignans ſur ce qui venoit d'arriver

Effet que produit dans l'Empire le changement de Religion de l'Electeur de Saxe.

CHARLES VI. 1718.

sur les Frontieres de Pologne, où l'on avoit ruiné de fond en comble cinq des principales Eglises Protestantes, ils en demanderent le retablissement, & representerent en même tems, qu'il ne convenoit plus de laisser entre les mains d'un Prince devenu Catholique les interêts de leur Religion, qui devoit d'autant plus craindre pour l'avenir dans cette partie de l'Empire, que le Prince Electoral, à l'exemple de son pere, par son changement dont on ne pouvoit plus douter, ôtoit toute esperance de retrouver dans la Maison de Saxe l'ancien appui, qui avoit jusqu'à lors mis la balance entre les deux partis.

Une démarche de cet éclat ne put se faire sans jetter de la méfiance dans les Etats de la Saxe, & suivant ce qui arrive d'ordinaire, on ne manqua pas d'augmenter les ombrages des Peuples, en leur faisant entendre, que ce qui étoit arrivé dans le voisinage de l'Electorat sous les yeux du Roi Auguste, n'étoit que le prélude de ce que ce Prince se proposoit de faire dans ses Etats heredi-

taires, où de concert avec les Cours de Vienne & de Rome, on lui verroit bien-tôt introduire la Catholicité contre laquelle les Saxons s'étoient toûjours maintenus avec tant de zele. Il n'en fallut pas davantage à des sujets prévenus pour se mettre en garde contre les suites qu'on leur fit envisager; inquiets sur leur sort, ils firent passer à l'Electeur plusieurs adresses, pour lui demander des sûretez en faveur de la Confession d'Ausbourg, dont ses Prédecesseurs avoient toûjours été regardez comme les plus fermes soûtiens. Les Universitez jointes aux Chefs des Consistoires se prêterent avec empressement pour appuïer les sollicitations du Peuple & des Seigneurs, & il fallut enfin que le Prince s'expliquât d'une maniere à calmer les Esprits. C'est ce qu'il fit par sa Declaration du 6. Mai, où, après avoir assûré le Public que son intention n'avoit jamais été de rien introduire dans ses Etats, qui pût être contraire à la Religion qui s'y trouvoit établie, & qui étoit devenuë Loi fondamentale dans l'Empire,

CHARLES VI. 1718.

depuis que le Traité de Paix conclut à Osnabruck y avoit mis la derniere main, il confirma de nouveau tous les Droits & Privileges dont ceux de la Confession d'Ausbourg avoient joüi en Saxe depuis son établissement, tant par rapport aux cérémonies des Eglises qu'à l'usage des Universitez, en ce qui regarde la Doctrine; le tout néanmoins sans causer aucun empêchement à l'exercice de sa Religion, & à celle de ses Successeurs dans l'Electorat. Quoique les Etats Protestans parussent être satisfaits d'une Declaration munie de la parole & de l'honneur du Prince, on les a vû depuis dans un éloignement de confiance pour lui, sur tout ce qui leur est arrivé sur le fait de la Religion, qui ne permet pas de douter, que le Titre de Protecteur du Lutheranisme en Allemagne, n'ait passé dans la Maison d'Hannower.

Charles VI. avoit tâché en vain d'appaiser par un Mandement Imperial le demêlé qui s'étoit élevé depuis quelque tems entre Charles Leopold Duc de Mecklembourg, &

la nobleſſe de ſes Etats. Ce Prince, à peine eut-il ſuccedé en 1713. à Frideric-Guillaume ſon frere qu'il voulut, tant pour devenir plus abſolu dans le Gouvernement, que pour groſſir ſes revenus, toucher aux privileges & exemptions dont la Nobleſſe de ſon Duché avoit joüi de tout tems, & dans leſquels les Empereurs l'avoient maintenus ſucceſſivement, en conſideration de ſes anciens & ſignalez ſervices rendus à l'Empire. L'affaire devint cette année plus ſerieuſe par les voïes de fait, dont le nouveau Maître crut devoir uſer contre les Nobles. Quelques-uns d'entr'eux menacez des dernieres extremitez, plierent ſous la rigueur ; mais la plus grande partie s'étant déterminée à renouveller les Proteſtations auſquelles ils avoient déja eu recours autrefois, ils declarerent par un Acte commun, qu'ils aimoient mieux voir leurs terres ruinées par les executions du Prince, & expoſer même leurs vies que de conſentir à la perte des Droits & immunitez qui leur appartenoient ſi legitimement, & qu'ils avoient he-

CHARLES VI. 1718.

Demêlé entre le Duc de Mecklembourg & ſa Nobleſſe.

CHARLES VI. 1718.

rité de leurs Ancêtres. Que quoique le Mandement de l'Empereur que leurs Deputez avoient obtenu, n'eut pas été executé par le peu d'égard que le Souverain y avoit eu ; cette inéxecution bien loin de pouvoir porter préjudice à leurs Droits, devoit être regardée comme un nouveau Grief sur l'injustice qui leur étoit faite, & dont ils appelloient de rechef au Conseil Imperial. Le Duc chercha en apparence les moïens d'adoucissement, & convoqua une Assemblée des Nobles du Païs, dans la Ville de Sternberg, où il leur promit que leurs prétentions seroient examinées dans l'esprit d'équité qu'ils pouvoient desirer. Le jour du rendez-vous marqué, il s'y trouva si peu de Gentilshommes, que le petit nombre ne pouvant pas être censé faire Corps, ils refuserent dès la premiere entrevûë d'expliquer leurs sentimens, & de faire aucune proposition sur les points contestez. Le Duc avoit fait tenir prêtes des Troupes de Cavalerie, pour s'assûrer de leurs personnes, en cas qu'il trouva de la contradiction à ses volontez.

Cette partie de la Noblesse avertie sous main d'une précaution qui leur annonçoit la violence qu'on leur preparoit, n'eut pas plûtôt donné son refus d'agir en l'absence des autres qui devoient former l'Assemblée competente, qu'elle chercha sa sûreté par l'évasion.

Ce qui venoit de se passer à Sternberg au mois d'Août fut bientôt suivi d'un autre Manifeste de la part de la Noblesse, tant de celle qui s'étoit presenté à la convocation, que de l'autre qui n'y avoit point paruë. On y réïteroit les protestations précedentes contre tout ce qui pourroit être fait au préjudice des privileges & des libertez des Nobles du Duché de Mecklembourg, & on en interjettoit un appel confirmatif au Tribunal de l'Empereur, & à la Diete de l'Empire, pour y être maintenu par les voïes de l'autorité superieure. Il est peu honorable aux Princes de faire servir à l'injustice & à la violence l'autorité Souveraine dont ils sont les Dépositaires. Celui-ci outré de cette seconde protestation, quoiqu'elle fut fondée sur la verité & l'é-

CHARLES VI. 1718.

vidence des faits, ne garda plus de mesures, il voulut que cet écrit qu'il traita de seditieux fut noté d'infamie en le faisant brûler publiquement par la main du Bourreau, ce qui ne produisit que plus d'aigreur dans les esprits ; cette flêtrissure fut suivie peu de jours après d'une Ordonnance du Duc Leopold dont il fit faire la publication dans toutes les Eglises de ses Etats, par laquelle après avoir declaré que tous ceux des Nobles qui n'avoient point parus à la derniere Assemblée convoquée devoient être regardez comme des sujets désobéïssans & traîtres à leur Patrie ; il défendoit à tous ceux qui le reconnoissoient pour Souverain, de leur donner retraite ou fournir aucune subsistance dans l'étenduë de sa domination ; on y prononçoit la confiscation de leurs biens ; le retour dans la Patrie leur étoit interdit sur peine de la vie ; & à l'égard de leur femmes, il étoit ordonné que celles qui en vertu des Contrats de Mariages, ou en consideration de leurs enfans avoient quelque prétention sur les effets des maris

maris s'adreſſaſſent aux Commiſſaires nommez par l'autorité Souveraine pour examiner les demandes de cette nature, & pourvoir par l'établiſſement des Tutelles à leurs beſoins. CHARLES VI. 1718.

L'égarement dans les Grands, de même que chez les particuliers, a ſes degrez; celui du Duc de Mecklembourg monta au comble par la démarche qu'il ajoûta bientôt à tout ce qu'il avoit déja fait. De l'eſprit de tyrannie contre ſes Sujets, il paſſa aiſément au mépris de ſon devoir envers l'Empire, en faiſant entrer dans ſes Etats des Troupes Etrangeres, au mépris des Loix Imperiales. Son Alliance avec le Czar, dont il avoit épouſé la Niéce, lui en fit avoir ſans peine dans la Moſcovie. Pierre Alexiowitz trouva dans la demande qui lui en fut faite par ce Prince de quoi flater ſon ambition; comme il ne ſe propoſoit rien moins depuis long-tems que de devenir l'Arbitre de toutes les Puiſſances de la baſſe-Allemagne, & d'y continuer des projets d'établiſſemens qui pouvoient dans la ſuite le faire recher-

CHARLES VI. 1718.

cher du reſte de l'Empire, il n'héſita point d'accorder au Duc Leopold un ſecours conſiderable pour le ſeconder dans ſes entrepriſes. Ainſi à peine ces contrées de l'Allemagne avoient eu le tems de reſpirer depuis la retraite que firent l'année derniere les Troupes Moſcovites, qu'elles ſe virent de nouveau menacées du ſéjour d'une Nation avide de rapine & d'hoſtilitez.

Le Roi de Pruſſe uſe de ſon droit de Prince de l'Empire contre le Duc de Mecklembourg

Les affaires étoient dans cette ſituation violente, lorſque le Roi de Pruſſe crut pouvoir uſer du droit que les Conſtitutions de l'Empire donnent aux voiſins d'un Prince, qui, s'écartant des devoirs de l'obeïſſance dûë au Chef, s'abandonne à des excès capables de troubler le repos public. Il envoïa un de ſes Miniſtres au Duc pour le faire reſſouvenir de l'obligation où il étoit de rentrer dans des ſentimens pacifiques, en lui faiſant notifier quatre propoſitions qu'il eſperoit devoir être acceptées de ſa part, s'il vouloit garantir ſes Etats d'une perte inévitable : ſçavoir, qu'il eût à ſe ſoumettre aux Decrets de l'Empe-

reur & de l'Empire ; qu'il rappellât la Nobleſſe, en levant la proſcription prononcée contre elle, & en lui permettant de rentrer dans la Patrie en toute liberté ; qu'il fît reſtituer à tous les Gentilshommes de ſes Etats tous les biens & effets confiſquez ; & qu'enfin toutes les Troupes de Ruſſie qu'il avoit demandées à ſon ſecours fuſſent congediées, ſans qu'il en pût avoir à ſon ſervice davantage que deux mille hommes de ſes propres Troupes. Un point d'honneur mal entendu, joint à des diſpoſitions naturelles d'entêtement, fit trouver au Duc Leopold la partie trop engagée, pour ſe prêter à un avis ſalutaire & autoriſé par les Loix, il rejetta ces ſages remontrances avec hauteur, & toute ſa réponſe fut de dire à l'Envoïé de Pruſſe, qu'il n'avoit point encore appris que le Souverain dût recevoir la loi de ſes Sujets. CHARLES VI. 1718.

L'Empereur plaignit d'avance le ſort d'un Prince, qui par une obſtination d'un ſi dangereux exemple, alloit ſe précipiter dans le dernier malheur ; il lui fit dire ſous-main

CHARLES VI. 1718. qu'il étoit encore tems de se reconnoître, mais qu'il songeât à rentrer dans son devoir, avant que des suites dont il ne seroit plus le maître d'arrêter le cours, l'eussent forcé de laisser agir toute la severité prescrite par les Reglemens de l'Empire : Rien ne fut capable de ramener le Duc de son aveuglement ; les troubles de ses Etats augmenterent de jour en jour, & plus les Princes voisins s'efforçoient de le porter à des sentimens de paix, plus il se donna de mouvemens de son côté, pour jetter ses peuples dans les horreurs d'une guerre qui ne pouvoit tourner qu'à sa perte. Après avoir fait ajoûter de nouvelles Fortifications à la Ville de Rostock, il en augmenta la Garnison considerablement de ses Troupes Nationales, & à l'égard de celles qui lui étoient venuës de Moscovie, il en dispersa une partie dans les autres Places de son Duché, & établit les autres en quartier d'hiver dans les differens Domaines de la Noblesse, pour les épuiser par l'excès des contributions, & les mettre à tout évenement hors d'état d'être

long-tems d'aucune utilité à leurs Maîtres. CHARLES VI.

On n'avoit ignoré à la Cour Imperiale aucun des préparatifs que faisoit le Duc à la veille d'éclater par une rebellion temeraire contre l'autorité de l'Empire ; les Etats de Hannover, (de Wolfenbutel) & les autres Membres du Cercle de la Basse Saxe commis pour faire executer le Mandement Imperial, s'étoient préparez de leur côté à entrer à main armée dans le Mecklembourg dès que la saison le permettroit, pendant que le Duc fit faire de nouvelles instances auprès du Czar pour en obtenir une augmentation de secours avec lequel il pût repousser les efforts de ses voisins, chargez du soin de le réduire à la raison par la force ouverte. Ce fut dans cet état que resta jusqu'à la fin de l'année une affaire d'un aussi pernicieux exemple, & toutes les personnes bien intentionnées pour le maintien de la tranquillité publique, s'empressoient quoi qu'en vain, pour empêcher qu'elle ne fût poussée à des suites qu'il fut impossible d'éviter. 1718.

CHARLES VI. 1718.

Si l'Empire en general eut lieu d'être scandalisé du procedé séditieux du Duc de Mecklembourg, les Etats Catholiques en particulier ne le furent pas moins cette année, du changement subit de Religion fait par Guillaume de Saxe-Zeith, auquel ils avoient vû faire l'Abjuration du Lutheranisme l'année precedente entre les mains du Nonce. Ce Prince conduit par les seules maximes de la politique, crut trouver un motif suffisant pour retourner au parti Protestant, dans la disgrace que nous avons vû arriver à sa Maison, depuis que ceux de la Confession d'Ausbourg dans l'Empire, avoient jugé à propos de se détacher de sa protection, pour la chercher dans celle d'Hannover. Il regarda la perte de cette ancienne confiance comme une des plus considerables que la Maison de Saxe dût craindre; & la foi nouvelle dont il venoit de faire une Profession d'un si grand appareil, se trouva de beaucoup trop foible pour soûtenir le dépit qu'il en avoit ressenti. Tout ce que l'Empereur & le Cardinal de

Retour du Prince de Saxe Zeith à la Religion Protestante.

Saxe-Zeith ſon frere, informez des nouvelles intrigues qui ſe tramoient depuis quelque tems à ce ſujet, purent lui faire inſinuer, devint inutile. Son retour dans le parti des Proteſtans, rendit à ſa Maiſon un droit qu'elle crut avoir perdu pour toûjours, ſi Maurice-Guillaume eût pû ſe reſoudre à en faire le ſacrifice en faveur de la Catholicité qu'il avoit embraſſée à l'âge de cinquante-quatre ans.

CHARLES VI. 1718.

On avoit eu lieu de craindre depuis quelque tems une diviſion entre les deux branches de la Maiſon de Heſſe, celle de Caſſel & de Rinfels; leur differend regardoit le dédommagement que le Landgrave de Heſſe Caſſel prétendoit avoir des dépenſes qu'il avoit faites pour munir la Ville de Rinfels, & ſans lequel il avoit refuſé de reſtituer cette Place à ſon légitime poſſeſſeur; les plaintes de part & d'autre, portées à la Diete, n'avoient fait qu'échauffer la conteſtation & renduë plus difficile la déciſion que chaque partie ſoûtenoit devoir être favorable pour ſes interêts. L'Empereur à la

CHARLES VI. 1718.

verité, avoit ordonné par son Mandement, que la restitution en fût faite purement & simplement ; mais le Landgrave se croïant trop lezé en abandonnant ainsi ce qu'il pouvoit prétendre pour être dédommagé, eut assez de crédit pour obtenir une nouvelle décision, qui sans être plus avantageuse pour lui dans le fond, pût du moins sauver les apparences d'une condamnation entiere. On consentit que la Fortereſſe qui faisoit l'objet de la dispute, fût remise à la garde des Directeurs du Cercle du haut Rhin, & de cette maniere, sans donner gain de cause ouvertement ni à l'un ni à l'autre, les deux Princes trouverent par ce temperamment un prétexte honorable pour faire cesser une animosité qui ne pouvoit entraîner que des troubles.

Contestation dans la Maison de Hessean sujet de la Fortereſſe de Rinfels.

Fin de la seconde Partie du Tome III.

H. Gerrmann